

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 10^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 9 Octobre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DILMAS

1. — **Nominations à des organismes extraparlimentaires** (p. 5797).
2. — **Caisse d'amortissement pour l'acier et loi de finances rectificative pour 1978.** — Discussion, après déclaration d'urgence, de deux projets de loi (p. 5797).

M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Caisse d'amortissement pour l'acier: question préalable n° 1 rectifié de M. Mauroy: MM. Mauroy, Ferretti, Robert-André Vivien, président de la commission des finances, Monory, ministre de l'économie. — Rejet par scrutin de la question préalable.

M. le ministre de l'économie.

MM. Giraud, ministre de l'industrie; Poreu.

Suspension et reprise de la séance (p. 5810).

Discussion générale commune:

MM. Michel Durafour,
Percu,
Guéna,
Rocard,
Coulais.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — **Ordre du jour** (p. 5820).

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATIONS

A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée des nominations suivantes à des organismes extraparlimentaires :

MM. Michel Péricard, Jean-Paul Fuchs et Joël Le Tac au conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

MM. Jean-François Mancel et Jean Briane à la commission supérieure des sites.

— 2 —

CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'ACIER LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978

Discussion, après déclaration d'urgence, de deux projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif aux opérations de la Caisse d'amortissement pour l'acier (n° 563, 568) et la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978 (n° 564, 569).

La conférence des présidents a décidé que l'examen de ces deux textes donnerait lieu à une discussion générale commune. La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, qu'on permette tout d'abord au rapporteur général de la commission des finances de faire état d'une sorte « d'avertissement au lecteur ».

La commission des finances, en effet, a été saisie de deux textes à caractère financier qui sont, j'en conviens, d'une lecture, sinon d'une compréhension, difficile. Ils constituent la consécration législative d'un ensemble de décisions arrêtées parallèlement, à la suite de négociations avec les représentants des groupes sidérurgiques.

Pour être bref, je dirai que nous sommes conduits à aborder le problème de la crise de la sidérurgie à partir des conséquences, au plan des finances publiques, des décisions intéressant le domaine industriel et le droit des sociétés.

Votre commission a donc agi dans le cadre de sa stricte compétence et vous propose de sanctionner par un vote le résultat de ses délibérations. Placée devant des solutions purement financières, elle ne pouvait pas pour autant ignorer les conséquences économiques et industrielles de la crise de la sidérurgie, singulièrement pour les régions les plus directement concernées, pas plus qu'elle ne pouvait ignorer les conséquences de cette crise sur l'emploi.

Nous avons entendu M. Giraud, ministre de l'industrie, nous exposer les choix du Gouvernement. Il nous a dit les espoirs placés dans les moyens nouveaux qu'offre le Fonds spécial d'adaptation industrielle qui vient d'être créé. Il nous a dit aussi la nécessité de prévoir une nouvelle convention sociale pour rendre acceptable les allègements d'effectifs qui seront sans doute nécessaires.

Le Gouvernement sera vraisemblablement conduit à s'exprimer sur ces différents points, mon rôle se bornant à vous présenter un dispositif essentiellement financier.

Par leur dimension, par leur acuité, les problèmes industriels et financiers des groupes sidérurgiques sont posés à la nation tout entière.

Un constat s'impose à l'évidence : en raison de l'ampleur exceptionnelle de leur endettement, les principales entreprises sidérurgiques ne sont pas en mesure de faire face à leurs engagements. Ce constat suggère une double interrogation : comment et pourquoi une industrie de base qui réalise un chiffre d'affaires considérable et qui regroupe plus de 140 000 salariés en est-elle arrivée à une situation qui est celle du dépôt de bilan ?

Comme on le sait, l'industrie sidérurgique a été par excellence le champ d'expérience des planificateurs. Industrie de base elle s'est vue, au cours des plans de développement successifs, assigner des objectifs ambitieux. Autant ceux-ci étaient rendus nécessaires dans la période de reconstruction et d'industrialisation de notre pays, autant ils se sont révélés aventureux et inadaptes dès lors que nous entrons dans le jeu du commerce international. Le VI^e Plan lui-même, plus récent, et bien qu'il ait étudié et estimé les possibilités exportatrices de la sidérurgie, lui a fixé des objectifs de production que la crise, survenue depuis lors, a rendus tout à fait irréalistes.

L'effort de modernisation a été continu et remarquable, témoins les complexes sidérurgiques installés sur le littoral à Dunkerque et à Fos-sur-Mer. Mais il s'est accompli sans que les installations industrielles anciennes et insuffisamment productives soient abandonnées. Dans ces conditions, notre industrie sidérurgique s'est trouvée désarmée pour faire face, d'abord, à une première crise à partir de 1963 et, surtout, à celle que nous connaissons sur le plan mondial depuis le choc pétrolier.

Tout au cours de cette période, deux handicaps ont affecté les principales entreprises sidérurgiques : un endettement excessif et une productivité insuffisante. Aujourd'hui, comme les autres pays producteurs, nous constatons une chute des tonnages produits. Mais alors que nos concurrents ont entrepris depuis plusieurs années une réduction des effectifs, cette adaptation a été chez nous trop longtemps retardée.

C'est en février 1977 que la permanence de la crise a conduit à l'élaboration d'un plan d'adaptation structurelle destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, à fermer les unités de production les plus vétustes, à prévoir simultanément la réalisation de programmes industriels pour compenser les effets de la reconversion au plan régional et une convention de protection sociale pour atténuer les conséquences de suppression d'emplois.

Au niveau communautaire, des mesures étaient arrêtées pour assurer un contrôle des importations et fixer des prix indicatifs pour les produits les plus sensibles. Ce programme, pas plus

que les précédents, n'aura pas permis d'épargner à des entreprises sidérurgiques de se trouver dans une situation aggravée alors que la crise mondiale se prolongeait.

A partir des résultats connus pour 1977, on prend la mesure de l'impossibilité pour les principales entreprises sidérurgiques de redresser la situation : leurs pertes d'exploitation sont considérables et leur niveau d'endettement leur interdit pratiquement tout appel supplémentaire au crédit. A s'en tenir aux trois groupes principaux, on enregistre, au cours de cette année, une perte de 5,3 milliards de francs. Quant à l'endettement, après avoir connu une progression constante depuis 1970, où il représentait 50 p. 100 du chiffre d'affaires, il a doublé en huit ans pour atteindre 111 p. 100 l'an dernier et même 115 p. 100 si l'on considère les trois groupes principaux.

De toute évidence, alors qu'aucun signe d'amélioration ne pouvait être constaté depuis le début de la présente année, une telle situation ne pouvait se prolonger, surtout si l'on observe que, pour plus de la moitié, les créances sur les groupes sidérurgiques sont portées par le public et les banques.

A partir d'un tel constat, quelles solutions envisager ? Il était exclu, en raison de la dimension du problème, d'aboutir à un véritable dépôt de bilan. La solution de droit commun appliquée à un passif de 38 milliards de francs ne pouvait qu'être écartée en raison des répercussions qu'elle aurait eues sur l'ensemble de l'économie, l'épargne et le système bancaire.

La nationalisation ne pouvait davantage offrir une solution en raison du coût des indemnités qu'il aurait fallu prendre en compte ; mais, de plus, elle n'offrirait aucune assurance que les problèmes industriels et les problèmes de gestion fussent pour autant résolus. C'est même au contraire, selon nous, qu'il aurait fallu s'attendre.

Le choix du Gouvernement s'est porté sur une solution intermédiaire qui, par nécessité, fait une large place à l'intervention de l'Etat et des finances publiques, mais repose sur le maintien et l'assainissement des entreprises.

Comment s'analyse le dispositif retenu qui comporte, je l'ai déjà indiqué, d'une part des décisions de restructuration financière acceptées par les sociétés et, d'autre part, des dispositions législatives qui déterminent la participation des finances publiques ?

Il faut préciser que les mesures arrêtées ne concernent que les groupes qui contrôlent les principales sociétés d'exploitation, c'est-à-dire Usinor, Sacilor et Châtillon-Neuves-Maisons. Le Gouvernement nous indiquera peut-être si la restructuration porte en définitive sur trois ou deux groupes et si le rapprochement de Châtillon-Neuves-Maisons et d'Usinor peut être considéré comme acquis. L'ensemble ainsi concerné représente environ 75 p. 100 de la production française d'acier et 60 p. 100 du chiffre d'affaires de la profession.

L'encours des dettes à convertir pour ces trois principaux groupes atteint près de 22 milliards de francs. Les créances sont détenues en les classant par ordre d'importance : par Groupement de l'industrie sidérurgique, organisme emprunteur à concurrence de 11,2 milliards de francs, par le Trésor public, via le FDES, pour 8,6 milliards de francs, par le Crédit national à hauteur de 1,2 milliard de francs, les autres groupements d'emprunts et la Caisse des dépôts et consignations ne figurant que pour des montants sensiblement moindres. Il faut ajouter que les dettes envers les banques dépassent 9 milliards de francs et qu'au total la sorte de concordat auquel sont parvenues les parties intéressées porte sur plus de 30 milliards de francs.

Sans qu'il me soit possible d'entrer dans le détail des dispositions retenues — mes collègues voudront bien se reporter au document écrit qui leur a été distribué — je voudrais indiquer, d'abord, les réformes de structure envisagées et, ensuite, la façon dont sera pris en charge l'endettement.

Après une réduction du capital d'Usinor, de Sacilor et éventuellement de Châtillon-Neuves-Maisons, la reconstitution de fonds propres résultera d'une prise de participation des principaux créanciers. L'augmentation de capital correspondante portera sur deux milliards de francs répartis entre les banques créancières pour 30 p. 100, la Caisse des dépôts pour 30 p. 100, le Groupement de l'industrie sidérurgique pour 15 p. 100, l'Etat pour 15 p. 100 et, enfin, le Crédit national pour 10 p. 100.

Les principaux créanciers créeront ensemble deux ou éventuellement trois sociétés financières nouvelles qui contrôleront les sociétés d'exploitation. Le « montage » ainsi envisagé laisse de toute évidence un rôle prééminent au contrôle des pouvoirs publics en raison de la qualité particulière des souscripteurs, qu'il s'agisse de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit national.

J'ajouterai que cette participation directe des sociétés financières sera accompagnée d'une participation majoritaire dans

des sociétés holdings de telle sorte que la puissance publique contrôlera, directement ou indirectement, les sociétés sidérurgiques à 67 p 100 au moins.

Pour permettre aux nouvelles sociétés de poursuivre leur exploitation, il était également indispensable d'étaler les charges considérables de leur dette obligatoire. Il était cependant impératif de sauvegarder le crédit public et de faire en sorte que les porteurs de titres d'emprunts soient préservés de toute perte. La création d'une Caisse d'amortissement pour l'acier, qui sera chargée d'assurer le remboursement du principal et des intérêts de la dette obligatoire des sociétés, répond à ces objectifs.

La Caisse d'amortissement sera financée d'abord par des prêts de l'Etat, ainsi que le prévoit le collectif soumis à votre examen. Elle pourra, en outre, émettre des emprunts dans le public avec la garantie de l'Etat. Enfin, et à titre subsidiaire — il faut le reconnaître — elle recevra les intérêts des prêts qui auront été consentis aux entreprises sidérurgiques à la suite de la conversion de leur dette.

Cette conversion portera sur deux types d'emprunts : ceux émis par le GIS et le Crédit national, d'une part, et ceux en provenance du Fonds de développement économique et social, d'autre part.

J'ai scrupule à poursuivre cette analyse à la tribune. Tout au plus indiquerais-je que la conversion des emprunts contractés directement ou indirectement par les sociétés sidérurgiques aboutira à les transformer en prêts de type participatif qui porteront intérêt à 0,1 p. 100 pendant cinq ans, à 1 p. 100 ultérieurement et peut-être plus si les sociétés ont rétabli leur équilibre à ce moment.

Je serai certainement plus clair si je constate que ces opérations seront, en définitive, d'un coût élevé pour l'Etat. Il vous est demandé de voter deux milliards de crédits supplémentaires pour faire face aux premières échéances, mais les informations que j'ai recueillies ne permettent pas d'évaluer la charge qui pèsera sur les finances publiques dans les années à venir.

Il faut, toutefois, mettre en parallèle la situation faite aux détenteurs du capital des groupes sidérurgiques qui sont conduits à abandonner le contrôle de leur entreprise et seront placés dans une situation financière difficile, semble-t-il, pour de longues années.

On s'étonnera, comme je m'en suis étonné, du fait que telle ou telle société appartenant aux groupes ne se trouve concernée qu'indirectement par la restructuration. La commission a recueilli sur ce point les explications du Gouvernement. S'il est vrai que la « filialisation » de Vallourec et de Dilling avait été prévue par le plan de 1977, l'échec relatif de ce plan a conduit à une situation totalement différente.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont eu le souci de déroger le moins possible aux droits des sociétés, et ont veillé à ce que les dispositions retenues s'appliquent sans discrimination à l'ensemble des actionnaires. Il faut savoir, en effet, qu'une large partie du capital des groupes sidérurgiques est détenue par le public.

La commission a abordé l'examen des articles des deux projets de loi à partir d'une information qui n'a pu être complétée qu'au fur et à mesure et qui reste encore imparfaite, comme je le notais il y a un instant, à propos de l'évaluation des charges publiques. Mais l'observation pourrait être renouvelée en ce qui concerne le montant exact et l'échéancier des prêts consentis par le FDES, le Crédit national ou le Groupement de l'industrie sidérurgique, le GIS — et je ne parlerai pas de tel et tel aspect de la restructuration financière qui font encore l'objet d'hypothèses de travail.

Tout au cours de ses délibérations, la commission s'est efforcée de donner au texte qui lui était soumis un sens direct et concret ainsi qu'une portée exacte. Les amendements qu'elle vous propose n'ont pas d'autre objet.

Ainsi, lui a-t-il semblé nécessaire de limiter avec précision le champ d'application du dispositif aux seules sociétés sidérurgiques concernées par les accords de restructuration. De même, la commission a-t-elle jugé indispensable de dire avec précision qui étaient les sociétés débitrices, envers qui elles l'étaient, qui étaient les organismes prêteurs, quelles étaient les obligations qu'il s'agit de remplir. Il ne convient pas, en effet, dans une matière aussi importante par sa dimension et grave par sa signification, de s'appuyer sur des textes sibyllins se prêtant à diverses interprétations et susceptibles d'extension.

C'est enfin dans le même souci que la commission a souhaité qualifier avec précision les prêts qui résulteront de la conversion des créances détenues par le FDES et par le GIS.

Dans un ordre d'idées différent, elle a également adopté un amendement permettant, à partir du capital apporté par l'Etat dans les nouvelles sociétés, de prévoir la participation des salariés.

Elle vous propose d'adopter les deux projets de loi dans une rédaction qui, sans être fondamentalement différente de celle du Gouvernement, offre à ses yeux le mérite d'une certaine clarté.

Le débat qui va s'ouvrir permettra sans doute à nos collègues d'aborder le sujet sous des angles qui ne seront pas exclusivement financiers. Pour m'en tenir au texte que j'avais la charge de rapporter devant vous, je serais tenté de conclure qu'il constitue la moins mauvaise solution qu'on pouvait espérer.

Dans cette affaire, dont les dimensions dépassent considérablement le sort des entreprises concernées, il nous faut faire preuve de lucidité. Il serait vain de rechercher les responsabilités. L'évidence du moment c'est que nous sommes en présence d'un secteur d'activité essentiel à la vie nationale auquel il faut donner les moyens de survivre.

Ces moyens sont d'abord un assainissement financier et la constitution de nouvelles entreprises dont on veut espérer qu'elles seront en mesure d'exercer pleinement leurs responsabilités.

N'entretenons pas l'illusion que le maintien artificiel d'effectifs excédentaires offre une quelconque solution dans la crise que nous traversons, mais soyons conscients de la nécessité d'accompagner une évolution difficile, et quelquefois douloureuse, par un effort de solidarité ainsi que par un effort social, qui la fera mieux accepter. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je dois à la vérité de dire que le premier sentiment que j'ai éprouvé en ouvrant à nouveau le dossier de la sidérurgie française, à l'occasion de l'examen de deux projets de loi qui sont soumis aujourd'hui à notre discussion, c'est la tristesse.

En effet, l'acier est une grande et vieille industrie française. Des générations d'hommes ont travaillé dans nos usines ; des régions tout entières ont bâti leur expansion et leur prospérité sur cette activité ; des sommes considérables ont été consacrées à nourrir les investissements indispensables. Tant d'efforts, tant d'argent pour aboutir à ce qui — il faut bien le dire — est une situation de faillite, cela ne pouvait manquer de faire naître un sentiment de désarroi et d'amertume.

Sur les responsabilités de cet état de fait, chacun a établi sa conviction. La commission de la production et des échanges, dans sa majorité, n'a pas estimé nécessaire d'épiloguer sur le passé. Ma qualité de rapporteur me conduit naturellement à ne pas aller plus loin dans cette voie rétrospective, à supposer que j'en ai personnellement éprouvé la tentation. Je me bornerai, à titre personnel, à regretter que l'on ait cru bon dans certains milieux, avec une certaine inélégance, d'accabler le seul patronat de la sidérurgie. Il reste d'ailleurs à savoir, comme l'écrivait ces jours-ci un journal spécialisé, si les gestionnaires choisis par l'Etat auront des vues jugées plus justes que leurs prédécesseurs du secteur privé.

Cela dit, il me plaît de souligner que l'examen des deux projets de loi soumis aujourd'hui à notre examen témoigne de la volonté des pouvoirs publics de permettre à notre sidérurgie de repartir sur des bases assainies. Le plan financier qu'il nous est demandé d'approuver est globalement bon. Enfin, on abandonne la politique des « rustines » coûteuses, consistant, pour permettre le service des anciens prêts, à en accorder sans cesse de nouveaux.

Face à une dette énorme et accablante, toute solution passait par une réduction du service de cette dette. Cette constatation était de bon sens. Je l'avais, pour ma part, formulée en avril 1977. Il est dommage que l'on ait perdu du temps car, dans ce dossier comme dans tant d'autres, le temps c'est de l'argent. Les efforts que l'on devait demander inévitablement au contribuable auraient été allégés par une décision plus rapide.

Quoi qu'il en soit, les solutions élaborées par les pouvoirs publics sont maintenant à la mesure du problème et, d'une certaine manière, porteuses d'espoirs. Je dirai cependant, tout à l'heure, que ces espoirs ne vont pas sans inquiétudes et pour qu'elles puissent être apaisées, du moins en partie, je demanderai au Gouvernement de bien vouloir compléter les deux projets de loi dont nous discutons.

Les projets de loi n^{os} 563 et 564 concernent la restructuration financière des trois principales sociétés sidérurgiques françaises : le groupe Usinor, le groupe Sacilor et le groupe Chiers-Châtillon-Neuves-Maisons. Il ne m'apparaît pas nécessaire de revenir sur le détail des mécanismes proposés au Parlement par le Gouvernement : M. le rapporteur général de la commission des finances les a exposés dans son rapport écrit. On le sait, l'essentiel des efforts de remise à flot de cette situation financière repose sur le Trésor public et implique des sacrifices de la part des anciens actionnaires.

En effet, le système retenu permet d'alléger la charge de la dette de ces trois entreprises de vingt-deux milliards de francs sur un total de trente-huit milliards. Ces vingt-deux milliards sont obtenus grâce à une conversion des neuf milliards de prêts du FDES et à une prise en charge par la caisse d'amortissement pour l'acier — alimentée pour l'essentiel par le Trésor — de treize milliards d'emprunts obligataires.

Autrement dit, outre le manque à gagner du non-remboursement des prêts du FDES et la diminution, en monnaie constante, des créances due à l'inflation, le Trésor devra supporter l'essentiel des dépenses de la caisse d'amortissement pour l'acier, au moins pendant cinq ans, soit environ 9 à 9,5 milliards de francs. C'est donc un effort considérable qui est demandé au contribuable.

A côté de ces sacrifices, celui des banques, qui détiendront pourtant une part du capital des nouvelles sociétés financières plus forte que celle de l'Etat, paraît modeste. Outre leur engagement de maintenir aux sociétés sidérurgiques un volume de prêts analogue à celui qu'elles consentent actuellement, leur contribution au redressement financier des groupes sidérurgiques ne se monte qu'à un milliard de francs : 600 millions de créance transformés en capital, et 400 millions de francs d'agios abandonnés.

A côté du Trésor, ce sont les anciens actionnaires qui subissent le plus les conséquences de la situation de faillite que j'évoquais tout à l'heure.

Ils perdent le contrôle des sociétés sidérurgiques, voient la valeur de leurs actions amputée en raison de la diminution, avant reconstitution, du capital des dites sociétés et amènent aux sociétés sidérurgiques une part de sociétés saines — je veux parler de Dilling et de Vallourec. Enfin, ils ne sont pas sûrs de bénéficier à l'avenir de dividendes.

Nous avons donc à juger, à travers les deux projets de loi qui nous sont soumis aujourd'hui, non seulement des mesures financières qui visent à alléger les charges des sociétés sidérurgiques par la double action d'une diminution de la charge des dettes et d'une augmentation de leur capital, mais encore d'une nouvelle structure de décision et de gestion.

En ce qui concerne la caisse d'amortissement pour l'acier, la commission de la production et des échanges est favorable au système proposé. Cependant, ses réflexions rejoignent tout à fait celles de la commission des finances : il importe que la loi définisse de façon précise de quelles dettes est chargée la caisse, pour ce faire, il faut désigner nommément les sociétés sidérurgiques débitrices, et les groupements et organismes financiers créanciers.

Le texte du projet de loi est, à cet égard, trop flou et ceux des parlementaires qui l'adopteraient tel quel pourraient être accusés, à bon droit, de donner une sorte de chèque en blanc au pouvoir exécutif et de renoncer ainsi à l'une de leur première mission, qui est de définir les charges publiques.

La commission de la production et des échanges s'est également posée quelques questions sur la nature des prêts convertis à la suite de la prise en charge de certaines créances par la caisse d'amortissement.

Ces nouveaux prêts sont-ils ou non des prêts participatifs ? La réponse n'est pas évidente.

En tout cas, il est apparu à notre commission que les prêts du FDES ne pouvaient être considérés comme des prêts participatifs, tant en raison du montant très faible du taux d'intérêt prévu dans la convention avec les sociétés sidérurgiques qu'en raison d'autres dispositions de la loi de juillet dernier.

La commission des finances, elle, en a jugé autrement en adoptant un amendement en ce sens. Nous ne partageons pas son point de vue tout en souhaitant, nous aussi, que soit précisée la qualification de ces prêts.

Enfin, notre commission s'est interrogée sur ce que l'on appelle la « réversibilité » des options prises actuellement.

D'après les renseignements qui nous ont été communiqués, les conditions de rémunération des prêts du FDES et des prêts pris en charge par la caisse d'amortissement pour l'acier seront revues en 1983, année au cours de laquelle sera alors définie la reprise éventuelle du remboursement de ces prêts en capital. Ces nouvelles conditions dépendent, c'est l'évidence, de la situation financière des groupes sidérurgiques. Mais nous souhaiterions obtenir précisions et assurances sur ce point.

De même, nous croyons savoir qu'il entre dans les intentions du Gouvernement de ne pas conserver, le cas échéant, les actions détenues par l'Etat dans les sociétés financières. Cette éventualité correspond à un parti pris de non-nationalisation de la sidérurgie.

Cependant, sans être hostile, *a priori*, à une telle formule, il nous semble qu'une telle décision devrait être soumise à l'approbation du Parlement même si, formellement, le droit constitutionnel ne le prévoit pas. En toute hypothèse, l'Etat

ne saurait se désengager des sociétés financières sans que les conventions liant les sociétés sidérurgiques au FDES et à la caisse d'amortissement n'aient rétabli un service plus normal des prêts en cause.

Nous souhaiterions que le Gouvernement nous éclaire sur ce point.

En définitive, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable sur le projet de loi n° 563, et sur les six premiers articles du projet de loi n° 564. Sur le dernier article de ce dernier projet, elle a formulé un certain nombre de commentaires qui, tous, si l'on s'essaie à un effort de synthèse, tournent autour de deux préoccupations.

Qui dans les nouvelles sociétés sidérurgiques détiendra le pouvoir et pour quelle politique sidérurgique ? Cette dernière question pose elle-même celle du devenir des salariés des entreprises et des régions dans lesquelles ces entreprises sont installées.

Qui gouverne et pour quelle politique sidérurgique ?

Les montages financiers qu'a décrits M. le rapporteur général dans son rapport écrit et que j'avais moi-même exposés en ce qui concerne les changements de majorité au sein du capital des sociétés sidérurgiques, ont conduit la commission de la production et des échanges à se demander qui détiendra le pouvoir au sein de ces sociétés.

Si l'on se réfère au fonds commun des déclarations du Gouvernement, celui-ci estime qu'une part des difficultés rencontrées au cours de la dernière décennie par la sidérurgie française, pour s'adapter au marché, provient d'une confusion dans les mécanismes de décisions. Les plans sidérurgiques successifs que nous avons connus établissaient, en effet, une sorte de programmation des investissements accompagnée, le plus souvent, de conventions sociales établies à la fois par les sociétés privées, l'administration et les syndicats.

Le Gouvernement — si j'ai bien compris — estime qu'à l'avenir les sociétés sidérurgiques devront décider elles-mêmes de leur stratégie. C'est pourquoi il renvoie aux nouveaux dirigeants de ces sociétés, la responsabilité d'adapter l'outil de production au marché. C'est donc à ces derniers qu'il reviendra de conclure les conventions sociales qui se révéleront nécessaires à la suite des inévitables décisions de fermeture d'usines et de suppression d'emplois.

J'ai fait référence à ce que j'ai appelé le fonds commun des déclarations gouvernementales. Dans le détail, en effet, certains propos ont accru la perplexité ressentie par la commission lorsqu'elle a tenté de voir le centre du pouvoir dans les nouvelles sociétés.

En toute hypothèse, et dans la mesure où, à l'intérieur des sociétés financières, personne ne détient la majorité, ni la minorité de blocage — sauf à assimiler certains organismes institutionnels à l'Etat — il faudra que les grandes décisions stratégiques recueillent dans les conseils d'administration une sorte de consensus.

Mais ce consensus répondra-t-il à une conception libérale de la gestion des firmes ou, au contraire, continuera-t-on à assister à une confusion entre cette démarche purement économique et financière et une démarche de caractère plus dirigiste ? La lecture des montages financiers que je viens d'évoquer est très différente selon les observateurs.

Cette insatisfaction d'ordre intellectuel a, naturellement, des conséquences très concrètes. Qui détiendra le pouvoir, mais surtout quelle sera la politique de la sidérurgie française ?

Il apparaît d'ores et déjà à l'évidence que les nouveaux dirigeants des sociétés sidérurgiques auront à trancher dans le vif et à fermer certaines unités ou à renoncer à la construction d'unités déjà programmées. Au niveau des emplois, les décisions que l'on pressent concernent environ 20 000 postes de travail, dont 15 000 en Lorraine et 5 000 dans le Valenciennois. Mais certains avancent des chiffres plus importants.

Ces interprétations maximalistes s'appuient sur un certain nombre de déclarations qui font état de perspectives de réduction très importante de nos capacités de production.

Il est apparu inéluctable à la commission que de telles questions soient posées aujourd'hui au Gouvernement et nous écouterons avec intérêt les précisions qu'il voudra bien nous apporter sur ce sujet.

A cette occasion, qu'il me soit permis de regretter que l'information de certains des principaux intéressés — à savoir les représentants syndicaux — ait été quasiment inexistante. A ma connaissance, une seule organisation syndicale a été officiellement informée des grandes lignes du plan gouvernemental, les autres ayant dû se contenter des communiqués de presse.

J'ose espérer que, pour la suite, les pouvoirs publics feront montre d'une plus grande courtoisie, sinon d'une plus grande considération. Je le souhaite d'autant plus qu'à ce manquement surprenant aux règles de la concertation répond, de la part de certaines organisations syndicales, un comportement déconcertant.

J'ai personnellement tenu, en tant que rapporteur, à rencontrer les dirigeants des firmes sidérurgiques concernées par ces deux projets de loi, ainsi que les représentants des syndicats de la sidérurgie. Or, ceux de la CGT ont refusé de me rencontrer et ceux de la CFDT se sont dérochés à tout contact.

De telles attitudes ne sont incompréhensibles. Je ne puis qu'en laisser juges les salariés et les partisans de la politique contractuelle.

Cette parenthèse fermée, il m'appartient, pour conclure, de faire part à l'Assemblée de la préoccupation essentielle de la commission.

Elle a ressenti d'une manière très profonde le vide existant dans les projets de loi soumis aujourd'hui à la discussion du Parlement. En effet, le Gouvernement nous demande d'engager le Trésor, d'une manière qui est loin d'être négligeable, dans le sauvetage financier des sociétés sidérurgiques.

Or nous ne trouvons nulle part des crédits témoignant de la volonté des pouvoirs publics, d'une part, de contribuer à l'avenir des salariés qui seront touchés par des licenciements, et, d'autre part, de sauvegarder le potentiel de développement des régions qui subiront de plein fouet les répercussions cumulées des diminutions d'emplois et de la contraction de la production pour les entreprises de sous-traitance. Ces régions devront pourtant continuer à assumer l'amortissement d'investissements collectifs décidés en d'autres temps pour d'autres perspectives. Aussi ne pouvons-nous totalement être satisfaits dans la mesure où l'avenir de la politique de l'acier reste dans le flou.

De surcroît, l'Etat, ne serait-ce qu'en qualité d'actionnaire, ne pourra se désintéresser, cela nous paraît évident, des nouveaux investissements de modernisation que suppose la recherche de la compétitivité de notre sidérurgie.

Nous nous sommes réjouis tout à l'heure en constatant que les deux projets de loi qui nous sont soumis réduisent l'endettement des sociétés sidérurgiques à un niveau analogue à celui de l'industrie allemande. De ce fait, nous pouvons espérer rattraper rapidement la compétitivité des industries sidérurgiques de la République fédérale d'Allemagne.

Cependant, le gouvernement de Bonn pousse actuellement son industrie sidérurgique, nous le savons tous, à consentir de nouveaux efforts de compression de personnel. Il lui attribue même de nouvelles subventions à fonds perdus afin d'accroître encore sa compétitivité.

Nul doute en conséquence que, dans les prochaines années, sous forme d'avances d'actionnaires, d'augmentation de capital, de nouveaux prêts ou de nouvelles subventions, l'Etat doit contribuer à modernisation de notre outil sidérurgique.

Dans ces conditions, il paraît psychologiquement, moralement et politiquement peu convenable qu'à côté de ces certitudes et des engagements actuels — ils sont précis et considérables financièrement — le Gouvernement ne s'engage pas dans les textes qui nous sont soumis en matière sociale et en matière régionale.

Il est donc indispensable que, dans un avenir proche, s'ouvrent de nouvelles négociations tendant à la conclusion d'une nouvelle convention sociale. Tous les partenaires sociaux, y compris l'Etat, devraient y être présents.

En outre, je crois exprimer l'avis unanime de la commission de la production et des échanges en disant que nous nous préoccupons tous de voir mettre en place rapidement, dès aujourd'hui, un dispositif financier de nature à apaiser les inquiétudes légitimes des salariés et des collectivités locales dont le sort dépend de la politique des nouvelles sociétés sidérurgiques françaises.

Le Gouvernement ne peut abandonner à leur sort ni les régions sinistrées ni les salariés, sur qui pèse la terrifiante menace du chômage, avec toutes ses conséquences matérielles et psychologiques.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges, tout en émettant un avis favorable, sous réserve de quelques amendements, aux deux textes soumis à nos discussions, vous demande, messieurs les ministres, de compléter — voire d'équilibrer — le projet de loi de finances rectificative dans le sens que je viens d'indiquer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. En vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement, MM. Mauroy, Tondon, Laurain, Defferre, Philibert, Rocard et les membres du groupe socialiste et apparentés opposent la question préalable n° 1 rectifiée au projet de loi relatif aux opérations de la Caisse d'amortissement pour l'acier.

La parole est à M. Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Messieurs les ministres, le dossier de la sidérurgie est exemplaire, exemplaire d'un échec pour ne pas dire d'une débâcle.

Echec de la politique industrielle, dont vous souhaitiez aujourd'hui même ne pas parler.

Echec d'une politique financière qui, en vertu du principe libéral du « laissez-faire », vous conduit maintenant à une logique d'intervention qui est la contradiction même de ce que vous nous annonciez il y a un an.

Echec d'une politique d'aménagement du territoire : la Lorraine est aujourd'hui foudroyée et, dans le Nord et le Pas-de-Calais, au drame de la conversion charbonnière s'ajoute celui de la conversion sidérurgique.

Echec d'une politique économique qui, au moment où la France connaît la marée noire du chômage avec tous ses drames, vous conduit à vouloir esquiver le débat sur les conséquences sociales de votre plan acier.

La débâcle ne serait d'ailleurs pas complète s'il n'y avait au cœur de la Lorraine, au bord de la Moselle aménagée, une aciérie toute neuve dynamitée par votre politique avant même d'avoir été terminée : 1 milliard 700 millions de francs s'en vont en fumée à Neuves-Maisons.

Voilà pourquoi, messieurs les ministres, nous refusons de limiter ce débat, dont dépend l'avenir de plusieurs centaines de milliers de personnes et de deux régions, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine. En fait, il commande les choix industriels fondamentaux pour l'ensemble du pays.

Oui, ce débat, nous refusons de le limiter à la discussion de quelques articles d'un projet de loi de finances rectificative et d'un projet créant une caisse d'amortissement pour l'acier.

L'Assemblée nationale ne peut se contenter de se prononcer seulement sur la création d'outils d'intervention sans que soit définie la nature de celle-ci et analysées ses conséquences.

Les socialistes et les radicaux de gauche ont opposé une question préalable afin de substituer à un débat technique un débat général sur l'avenir de la sidérurgie.

En effet, il n'y a pas lieu à délibérer dans le cadre étriqué que vous proposez. Lorsqu'il s'agit de condamner, au milieu de la crise que nous connaissons, plusieurs milliers d'emplois, aucun gouvernement, même le plus aveugle, ne saurait esquiver le débat.

La gêne du Gouvernement, nous la concevons aisément : l'histoire de la sidérurgie est celle de vingt ans d'erreurs et de la faiblesse du pouvoir envers les maîtres de forges.

Erreur dans l'orientation des investissements et l'absence de coordination de ceux-ci ; erreur que l'absence d'une planification réelle en un secteur où la décision d'investir oriente la production pour plusieurs dizaines d'années. Le Gouvernement s'est trompé.

De plus, le Gouvernement a été faible. En effet, il a cédé au chantage de la sidérurgie et fourni la quasi-totalité des moyens de financement nécessaires pour la reconversion de la profession, sans jamais se donner la peine de suivre le dossier et assurer le contrôle de l'exécution de ses décisions.

Lorsque, au nom de la région Nord-Pas-de-Calais, j'ai souhaité organiser une rencontre avec M. Camous, chargé de suivre l'exécution du plan de 1977, le Gouvernement a refusé, révélant ainsi sa volonté d'écarter de la discussion publique le contrôle des obligations de la sidérurgie.

Faible, le Gouvernement l'a été encore quand il n'a pas su ou n'a pas voulu contraindre au moment où il le fallait, une profession très forte et très concentrée. Ainsi, il a laissé la sidérurgie se restructurer en France comme elle l'entendait, c'est-à-dire pour mieux réinvestir à l'étranger. Aujourd'hui, monsieur le ministre de l'industrie vous ne pouvez pas nous laisser entendre que l'aggravation des problèmes de la sidérurgie est due à l'action de vos prédécesseurs.

Le 19 avril 1977, le Premier ministre a présenté ici un plan qui devait, selon ses propres paroles, « mener le redressement de la sidérurgie à son terme ». Or, c'est à une aggravation de la situation que nous avons au contraire assisté. La dette de la sidérurgie atteint désormais 40 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 35 milliards de francs.

Les sociétés Usinor et Sacilor ont perdu chacune plus de 2 milliards de francs en 1977, soit 15 à 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Le nouveau plan porte condamnation des plans précédents, dont aucun n'a réussi à juguler la crise, malgré l'énormité des sacrifices demandés aux travailleurs. Le plan d'avril 1977 entraînera la suppression de 16 500 emplois au moins.

Cette succession d'échecs est-elle suffisante pour vous ouvrir enfin les yeux sur le caractère erroné de vos choix politiques ?

On pourrait le croire au vu de la solution que vous nous présentez aujourd'hui et qui consiste dans une prise de participation de l'Etat au capital des entreprises de la sidérurgie.

Cette solution, vous l'aviez écartée, et avec quelle véhémence ! le 19 avril 1977. Nous avons gardé présente à la mémoire la réponse du Premier ministre : « Le Gouvernement a écarté une solution de nationalisation qui aurait transféré à l'Etat, sans les

résoudre, les problèmes de la sidérurgie en faisant supporter tout leur poids par la collectivité alors que la responsabilité industrielle et financière des groupes se serait trouvée déchargée. Le Gouvernement n'a pas non plus retenu un recours à des prises de participation publiques dans le capital de ces mêmes groupes car il ne s'agirait, en fait, que d'une étatisation qui n'ose pas dire son nom. »

Aujourd'hui, comme tous mes collègues, j'observe que vous vous prononcez en faveur d'une « étatisation qui n'ose pas dire son nom ».

Est-ce un changement de cap ? Un aveu d'échec ? Une évolution de votre réflexion ?

En fait, je crains que votre audace ne soit qu'apparente.

Depuis deux ans, vous n'avez pas répondu aux malheurs, aux drames des travailleurs de la sidérurgie. Vous avez cautionné les plans de licenciements les uns après les autres. Mais vous vous souciez maintenant de l'inquiétude du patronat car il s'agit de sauver les maîtres de la sidérurgie d'un krach sans précédent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Tel est le problème.

Cependant, faute de volonté politique, cette prise de participation au capital de la sidérurgie n'est rien d'autre qu'un moyen conjoncturel de faire échapper cette industrie à la faillite en réduisant ses charges financières. Oh, vous ne le faites sans doute pas de gaieté de cœur ! Mais votre politique industrielle est asservie à des intérêts qui parfois contredisent les principes libéraux qui la guident.

Que des centaines de petites entreprises, dans le textile par exemple, disparaissent et vous affichez l'indifférence. Vous exprimez même — j'ai entendu certains ministres le faire — de la satisfaction, au nom de la religion de la productivité ! S'agissant d'une caste comme celle qui règne sur la sidérurgie, vous admettez les licenciements mais vous sauvez les intérêts et le profit.

En fonction de toutes ces considérations, votre échec, je le crois, est inévitable — ce ne sera d'ailleurs que l'affirmation d'une continuité dans l'échec. Il l'est parce que vous ne prenez pas les moyens d'une politique industrielle. Votre plan ne correspond qu'en apparence à nos propositions du mois d'avril 1977.

Les socialistes, je vous le rappelle, ainsi que le Programme commun de la gauche, proposaient de procéder à des prises de participation d'emblée majoritaires — telle est la situation, par exemple, à la SNCF. Plus précisément, il s'agissait de prendre la majorité dans les quatre holdings — Denain-Nord-Est, Longwy, Marine Wendel, Compagnie générale d'industrie et de participation — et de nationaliser la banque de Paris et des Pays-Bas.

Vous n'opérez pas de prise de participation au niveau des trois holdings sidérurgiques qui détiennent l'ensemble des actifs industriels et financiers. Pourtant, c'est là que, dans le cadre d'une véritable coordination des politiques, peut se trouver l'autorité nécessaire pour procéder aux regroupements indispensables.

Ce n'est pas une simple question de principe. Les patrons de la sidérurgie ont, cela est patent, toujours pris soin de concentrer leurs déboires sur les trois grosses unités en cause, reportant au niveau des holdings la possession des affaires les plus rentables.

Ainsi l'Etat hérite du déficit mais il laisse aux intérêts privés des possibilités imméritées de profit, tout en se privant des moyens techniques et financiers indispensables au redressement progressif de la sidérurgie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Aussi insuffisante soit-elle, cette prise de participation procure à l'Etat quelques atouts pour améliorer la situation. Qu'en ferez-vous ? Tout le problème est de savoir quel rôle l'Etat souhaite jouer dans les conseils d'administration.

Or, les propos de responsables du Gouvernement laissent entrevoir qu'une solution inspirée du libéralisme sera, encore une fois, retenue.

Si l'Etat se comporte au sein des sociétés comme un actionnaire ordinaire, le nouveau plan ne sert à rien : tout au plus n'est-il qu'un prétexte pour faire accepter par les contribuables de nouveaux sacrifices financiers en présentant un semblant de participation de l'Etat à la direction des sociétés. En l'occurrence, la prise de participation n'est qu'un nouveau cadeau offert aux « maîtres de forges ».

L'accent mis sur la réversibilité de l'opération laisse d'ailleurs penser que cette prise de participation n'est considérée que comme un moyen pour la sidérurgie d'échapper à la faillite par la réduction des charges financières.

Vous disposez pourtant, monsieur le ministre de l'industrie, de moyens pour intervenir efficacement. Songez au pouvoir

que donne à la puissance politique l'addition des différentes formes de participation : Etat, caisse des dépôts ou banques nationalisées ! Encore faudrait-il, pour intervenir, que vous manifestiez une véritable ambition industrielle.

L'échec, votre échec, est inévitable aussi parce que la restructuration dont vous faites état vous la confiez une nouvelle fois aux entreprises : autrement dit, vous appliquez de nouveau la médecine qui a échoué depuis quinze ans.

Si votre plan contient des menaces, il n'offre aucune garantie quant à l'avenir de la sidérurgie et de ses travailleurs. Or l'Etat a toujours versé l'argent promis et il a pris à sa charge le coût social du chômage mais les engagements des sidérurgistes ne sont jamais tenus.

En 1967, il est vrai, les professionnels obtinrent la disparition de la direction de la sidérurgie au ministère de l'industrie, ce qui ne devait pas faciliter, bien sûr, le suivi des différents plans. En 1977, ils vous ont imposé un plan bâti sur des hypothèses illusives obtenant, en contrepartie, le droit de licencier 16 500 travailleurs.

Ce plan était condamné dès sa naissance. Que pouvait-on en attendre d'autre alors qu'il ne comportait aucune mesure de politique industrielle, aucun choix technologique neuf, aucune définition des produits autour desquels pouvait s'organiser la défense commerciale, la promotion de produits nouveaux et la prospection du marché en liaison avec la recherche française ?

Dès 1977, et même bien avant, il était évident que la sidérurgie française était en faillite et que l'Etat avait seul les moyens de réduire ses charges financières à un taux proche de celui des sidérurgies allemande et italienne. Le temps perdu se mesure en nombre de licenciements : ce sont toujours les mêmes qui en sont victimes, les hommes du feu, les hommes de la coulée, ceux qui travaillent dans les conditions les plus pénibles et représentent la grande noblesse de la classe ouvrière. En définitive, ce sont les seules victimes de la politique défailtante du Gouvernement et de l'absence de politique de ceux qui depuis vingt ans sont à la tête de la sidérurgie. Ceux qui connaissent les sidérurgistes le déplorent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Voici plus grave encore. Vos projets, tout au moins ce que nous en savons, nous donnent à penser que le plan 1978 est pessimiste pour l'acier français. Il se fonde sur un objectif de production très inférieur à celui que vous annonciez en 1977. La production, en effet, serait réduite à 23 millions de tonnes, contre 27 millions de tonnes en 1974. Une fois de plus, la seule réponse que vous trouviez à un problème industriel est celle de « l'amputation » avec ses conséquences dramatiques pour l'emploi.

Le parti socialiste condamne donc le nouveau plan fondé sur le libéralisme. La sidérurgie française peut et doit être sauvée. Des solutions, il en existe, monsieur le ministre, et de celles qui n'engageraient pas la France dans la voie du sous-développement industriel et du chômage.

Votre politique générale de ralentissement de l'activité pèse elle aussi sur la sidérurgie. Un plan ambitieux d'équipement dans les secteurs scolaires et sociaux notamment, assurerait un débouché à nos produits et consoliderait l'activité. La sauvegarde de la sidérurgie passe donc par une nouvelle politique économique.

Vous répétez sans doute, une fois de plus, que vous accomplissez, dans l'intérêt du pays, une tâche difficile mais indispensable. Pour vendre à l'étranger, pour survivre, vous dites qu'il faut être compétitif. Le retour à la liberté des prix, les sacrifices internes, le jeu brutal du marché, l'élimination systématique des firmes en difficulté, l'accroissement du chômage, le maintien des inégalités, ce serait le prix à payer pour lutter contre la concurrence des pays en voie de développement, pour avoir un franc solide et pour équilibrer le commerce extérieur.

On sent bien quelle illusion tenace vous poursuivez. Vous croyez que la spécialisation de notre industrie dans certains créneaux, dans certains secteurs de pointe, compensera les pertes d'emploi dans les secteurs exposés à la concurrence des pays sous-développés. Mais l'erreur fondamentale que vous commettez est de croire que cet « ajustement » comme disent dans leur jargon ceux qui sont éloignés des réalités que vivent des milliers de chômeurs et qui méconnaissent les conséquences de leurs décisions sur des régions entières — l'erreur est de croire, dis-je, que cet ajustement se fera spontanément, par les seules vertus du marché.

Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit ainsi, et il n'en sera pas ainsi, vous le savez bien.

Il faudrait mettre en œuvre, à cette fin, une vigoureuse politique industrielle et planifier avec rigueur et volonté le redéploiement de notre appareil productif. Vous êtes incapables de le faire, pour des raisons doctrinales : le libéralisme commande.

Vous avez, monsieur le ministre de l'industrie, provoqué le licenciement de milliers de personnes. Cela, tout le monde le sait. Puis-je vous poser une question indiscrète ? Combien d'emplois avez-vous créé depuis un an dans les secteurs industriels dits de pointe ?

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour discuter de la technique financière de votre plan, mais peut-on savoir combien d'emplois vous envisagez de créer dans les régions qui sont en difficulté et qui sont lourdement touchées par la crise de la sidérurgie ? Si vous nous donniez des réponses positives et concrètes, la question préalable prendrait alors tout son sens et vous démontreriez que ce dossier de la sidérurgie, vous ne le connaissez pas que pour amputer, pour licencier, sans jamais créer d'emplois. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En affirmant qu'« il ne faut pas hésiter à laisser tomber le bois mort », le Premier ministre a défini une politique dont les conséquences économiques et psychologiques sont très graves et dont le coût social sera, à terme, très élevé.

Ce bois mort, outre qu'il est susceptible de s'enflammer du fait de la colère qu'il provoque chez les travailleurs, entrave gravement les chances d'un nouvel élan industriel. Il n'y a pas de redressement économique possible dans un pays brisé par le chômage.

La question préalable que j'oppose au nom des socialistes et des radicaux de gauche est à la fois une condamnation de votre politique sidérurgique et, plus généralement, une condamnation de la politique générale du Gouvernement.

Si cette question vous permettait de sortir des sentiers battus, nous épargnerait votre exposé habituel sur la nécessité de frapper la sidérurgie et de condamner certaines régions, vous donnerait l'occasion de nous présenter une politique de conversion industrielle et de création d'emplois, elle aurait joué son rôle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Aux termes de l'article 91 du règlement, nous allons entendre un orateur contre, la commission saisie au fond et, s'il le désire, le Gouvernement.

La parole est à M. Ferretti, inscrit contre la question préalable.

M. Henri Ferretti. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale se trouve aujourd'hui confrontée à un problème sérieux, voire dramatique, et très concret. La sidérurgie française, avec près de 40 milliards de francs de dettes, qui représentent plus de 110 p. 100 de son chiffre d'affaires, est virtuellement en état de cessation de paiement.

Le pourquoi, le comment, les causes, les responsabilités : il y a là matière à gloser à perte de vue. Pour ma part, je me bornerai à rappeler quelques faits.

Lorsque furent élaborées les prévisions du VII^e Plan, les plus pessimistes tablaient sur une production d'acier de 35 millions de tonnes ; aujourd'hui, les plus optimistes avancent avec hésitation le chiffre de 25 millions de tonnes, soit à peu près le niveau que nous avons atteint au début de 1974, et que nous n'avons jamais retrouvé depuis cette date. Ces chiffres, dans leur sécheresse, donnent la mesure de l'ampleur de la crise.

Et pourtant, le secteur de la sidérurgie possède un certain dynamisme. Malgré des méthodes de production parfois vétustes et souvent mal adaptées, malgré un poids des charges financières sans commune mesure avec celui de ses concurrentes, la sidérurgie française représentait en 1977 56,6 p. 100 de la production de son puissant voisin allemand, alors qu'elle n'en représentait que 50,8 p. 100 en 1974, qui était pourtant une année de production record. En dépit de la chute libre des cours, elle parvenait en 1977 à augmenter ses exportations de 22,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Il n'en reste pas moins que depuis 1974, la sidérurgie française a dû affronter, comme ses consœurs européennes, mais avec les handicaps supplémentaires que je viens de rappeler, une situation de concurrence internationale qui impliquait des mesures drastiques et déchirantes. Ce fut l'objet du plan de 1977.

Au niveau national, deux directions étaient retenues. Il s'agissait, d'une part, d'améliorer sensiblement la productivité et, d'autre part, de concentrer la production sur des produits d'avenir. Au niveau international, il convenait d'agir auprès de la commission de Bruxelles pour qu'elle prenne des mesures destinées à lutter contre l'inorganisation des producteurs européens et mette sur pied des mécanismes de régulation des prix internationaux.

Sur le plan international, les mesures prévues allaient dans la bonne direction, mais elles étaient tardives. Je l'ai dit à cette tribune au printemps dernier : bien avant la France, et maintenant encore, les sidérurgies européennes ont réduit le nombre des emplois et ont révisé profondément leurs normes de production.

La sidérurgie allemande a supprimé 12 p. 100 de ses effectifs ; les Belges, quant à eux, prévoient 6 000 suppressions de postes, à ajouter aux 6 000 déjà intervenues au plus fort de la crise. Et je ne parlerai pas des dizaines de milliers d'emplois supprimés ou à supprimer dans la sidérurgie anglaise. Pendant ce temps, et jusqu'en 1976, la sidérurgie française a continué d'embaucher.

Quoi qu'il en soit, les mesures arrêtées en 1977 ont été scrupuleusement respectées puisque les investissements tendant à améliorer la productivité et non à accroître la production ont été largement engagés et que le plan social, négocié en juin 1977, a permis dans une large mesure de parer, par un système de préretraites et de mutations internes, aux suppressions d'emplois dont le nombre s'élève à ce jour à plus de 14 200.

En dépit de ces mesures douloureuses, les entreprises européennes accusaient en 1977 un déficit de 20 milliards de francs, dont plus de quatre pour la seule sidérurgie française, qu'il faut ajouter, bien entendu, à l'endettement antérieur.

Si les mesures internes décidées en 1977 ont été suivies d'effet, il n'en a pas été de même pour les dispositions internationales. En mai dernier, j'appellais l'attention du Gouvernement sur le retard que prenait la commission de Bruxelles dans le relèvement des prix d'orientation. Certes, dans ce domaine, la situation semble s'améliorer depuis quelques mois, mais aujourd'hui les entreprises sidérurgiques de notre pays sont virtuellement en état de liquidation judiciaire ou, pour parler plus crûment, en état de faillite.

Face à cette situation, les prises de position se multiplient. On est pris un peu partout d'une véritable frénésie des mots. On assène avec gravité des sentences abstraites.

Il faut supprimer le chômage affirme-t-on ; mais comment ?

La sidérurgie doit se développer et garder ses emplois assure-t-on ; mais comment ?

Alors qu'un des principaux problèmes posés est celui de la productivité, on répète à l'envi qu'il faut abaisser la durée du travail en conservant le même salaire, c'est-à-dire répartir le chômage !

On nous dit qu'une nationalisation garantirait l'emploi ; mais comment ?

Le groupe socialiste, en opposant la question préalable, demande à l'Assemblée nationale de dire qu'il n'y a pas lieu de délibérer. Les auteurs de cette question pensent peut-être que le temps arrangera tout ou alors — mais je ne peux pas le croire ! — ils souhaitent que les entreprises sidérurgiques déposent tout de suite leur bilan.

Le Gouvernement quant à lui, devant une situation concrète, propose un plan concret, un plan de sauvetage financier de la sidérurgie dont la traduction législative se trouve dans les deux projets de loi qui nous sont soumis.

Le principe est simple : les créanciers de la sidérurgie, notamment l'Etat et les banques, concluent ce que l'on pourrait appeler un concordat à froid avec leurs débiteurs, et transforment leurs créances en une sorte de participation, étant bien précisé que cette situation sera essentiellement réversible lorsque la sidérurgie, dans cinq ou six ans, connaîtra une meilleure fortune.

La médecine est énergique, mais la potion est amère, d'abord parce qu'elle est coûteuse, ensuite parce que, sous couvert de telle idéologie ou de telle doctrine, elle est condamnée sans appel par les uns ou par les autres.

Or ce n'est pas en termes d'idéologie ou de doctrine qu'il convient d'analyser ces dispositions, mais à la lumière des faits. Il s'agit de répondre à deux questions très simples : la France a-t-elle besoin d'une sidérurgie solide, puissante et dynamique ? Si oui, existe-t-il d'autres solutions que celles proposées pour arriver à ce résultat ?

La réponse à la première question va de soi. Le souci de notre indépendance nationale, la volonté de garder une industrie stratégique, la nécessité d'être présents dans la compétition internationale commandent le maintien d'une sidérurgie qui soit puissante et dynamique, c'est-à-dire capable de réduire son endettement, de reconstituer ses fonds propres, d'investir dans des secteurs rentables et de vendre ses produits au prix du marché.

Quant à la seconde question, il suffit de considérer l'ampleur de l'endettement et l'état actuel des possibilités de financement pour se rendre compte que la solution proposée est la seule qui soit réaliste et raisonnable.

Mais il faudrait se garder de croire que le plan financier peut résoudre à lui seul tous les problèmes, et d'abord ceux de la sidérurgie. Il conviendra, en premier lieu, de poursuivre au niveau européen l'effort d'organisation des relations entre les producteurs groupés au sein d'Eurofer et de régulation du marché.

Il conviendra ensuite de poursuivre et d'accentuer l'effort de modernisation et de restructuration technique de la sidérurgie. Parlons clair. Cela signifie que d'autres suppressions d'emplois seront encore nécessaires. Il est d'ailleurs aisé d'évaluer l'ordre de grandeur, lorsque l'on connaît l'objectif à atteindre en termes d'heures de travail à la tonne et le niveau de production retenue.

Cela signifie qu'il faudra aussi résoudre le problème des régions où la sidérurgie constitue une mono-industrie : je pense, en particulier, à la Lorraine du Nord et au Valenciennais.

Pour que ce plan financier soit acceptable et accepté de tous, il faudra, monsieur le ministre, prendre en compte la peine des hommes et la peine des régions. Il faudra aussi que soit enfin engagé un véritable plan de diversification industrielle des régions où la sidérurgie constitue une mono-industrie. Bref, au plan de sauvetage de la sidérurgie, légitime je l'ai dit, doit correspondre un plan de sauvetage des régions touchées.

M. Louis Mexandeau. C'est précisément l'objet de notre question préalable !

M. Henri Ferretti. Bien sûr, des efforts ont déjà été entrepris. Bien sûr, les régions touchées bénéficieront largement des crédits mis à la disposition du fonds d'adaptation et de conversion industrielle. Mais les équipements, les instruments, les financements ne font pas tout. Encore faut-il qu'il y ait des hommes pour utiliser ces techniques, des hommes pour entreprendre.

Les évocations d'entrepreneurs ne naissent ni dans le doute ni dans l'inquiétude. Pour qu'elles s'affirment dans le Valenciennais ou en Lorraine, il faut que le Gouvernement inscrive dans les faits, par un plan cohérent et structuré, sa volonté d'aider ces régions. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir par le biais de la discussion d'un amendement.

Le débat que nous venons d'engager est sans doute celui de la dernière chance. Dernière chance pour la sidérurgie, mais aussi pour les régions que les déboires de cette branche industrielle ont sinistrées. Il est important, précisément pour cette raison, que le débat ait lieu. C'est pourquoi, j'en suis convaincu, l'Assemblée nationale repoussera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Je me bornerai à informer l'Assemblée que la commission des finances, saisie d'une demande de modification de son ordre du jour présentée par M. Combrisson et appuyée par M. Fabius, l'a repoussée : c'est donc qu'elle considère que la question préalable ne s'impose pas.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je répondrai à M. Mauroy sans agressivité et en évitant la polémique car le sujet est grave.

Je vous ai écouté avec attention, monsieur le député, mais aussi avec tristesse car les propos que vous avez tenus n'étaient pas dignes de vos grandes qualités. Vous vous êtes contenté de critiquer les initiatives du Gouvernement. Mais la critique est facile lorsqu'on ne prend pas, en même temps, le soin de formuler des propositions alternatives. Est-ce là le rôle d'un homme politique ? Certainement pas.

Je suis d'ailleurs persuadé que, s'il y a quelques années le Gouvernement n'avait pas facilité la réalisation, dans les industries sidérurgiques implantées dans votre région, d'investissements de modernisation, vous auriez sans doute imploré l'aide des pouvoirs publics, sans toutefois avoir le courage de demander à cette branche industrielle de devenir compétitive.

Le Gouvernement, dites-vous, se complait dans l'échec. Mais ne serait-ce pas plutôt le parti socialiste, lui qui est incapable de formuler une solution aux problèmes qui se posent à notre pays ? Les Français le savent, car ce sont des gens responsables. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je regrette d'autant plus votre attitude, monsieur Mauroy, que je suis disposé à engager, quand vous le voudrez, un débat de fond sur les problèmes auxquels sont confrontés les Français. Certes, nous avons déjà eu l'occasion de dialoguer à la radio, mais sans aller jusqu'au bout de nos idées. Vous critiquez, mais vous ne proposez aucune solution.

M. Gustave Ansart. Vous ne nous avez jamais proposé un tel débat !

M. le ministre de l'économie. Si aujourd'hui l'Assemblée nationale suivait votre proposition et votait la question préalable,

vous porteriez une lourde responsabilité à l'égard des 130 000 ou 140 000 salariés de ce secteur. C'est précisément parce qu'il a pensé au sort de ces travailleurs que le Gouvernement a mis au point une solution courageuse et difficile.

M. César Depietri. C'est la quatrième depuis dix ans !

M. le ministre de l'économie. Depuis plusieurs mois, la trésorerie des sociétés sidérurgiques est assurée dans des conditions très difficiles. Face à cette situation, le Gouvernement a fait ce qu'il devait faire et je vous exposerai dans quelques instants son plan.

En conclusion, je ne puis que mettre en garde l'Assemblée nationale contre une question préalable qui, si elle était adoptée, interdirait de traiter au fond le problème de la sidérurgie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Je ne veux pas, moi non plus, polémiquer ; je me bornerai, monsieur le ministre, à vous présenter une simple suggestion.

Je souhaite que le Gouvernement veuille bien se donner la peine de consulter le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, dont je suis le président...

M. Michel Durafour. Nous sommes ici à l'Assemblée nationale !

M. Pierre Mauroy. Je suis persuadé que cette assemblée régionale lui présenterait de très nombreuses propositions.

M. Gustave Ansart. Il n'en tiendrait pas compte !

M. Pierre Mauroy. Si cela peut vous combler, monsieur le ministre, nous sommes à votre disposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Louis Mexandeau. Le Gouvernement n'a pas de plan économique !

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable n° 1 rectifiée opposée par MM. Mauroy, Tondon, Laurain, Defierre, Philibert, Rocard et les membres du groupe socialiste et apparentés.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	479
Nombre de suffrages exprimés.....	479
Majorité absolue.....	240
Pour l'adoption.....	198
Contre.....	281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. le ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la situation de la sidérurgie française est grave malgré tout ce que nous avons fait pour lui faire retrouver sa compétitivité.

Mais, monsieur Mauroy, il convient de ne pas passer sous silence la nouvelle répartition de la richesse mondiale. Il n'est pas question de faire ici le procès de telles ou telles personnes, maîtres de forges ou autres. Ce qui importe, c'est qu'il s'est passé dans le monde des événements considérables.

La capacité de production mondiale de la sidérurgie est, aujourd'hui, supérieure à la consommation, et, même si nous étions, demain, en mesure d'accroître d'un ou deux points notre production intérieure brute — ce que nous souhaitons autant que quiconque — ce n'est pas cela qui réglerait le problème de la sidérurgie française.

Il faut que nous ayons tous le courage de le reconnaître afin de réfléchir, ensuite, aux modifications profondes, fondamentales que nous devons mettre en œuvre, pour adapter notre outil aux difficultés de l'heure et surtout aux nécessités de demain. C'est précisément cela que, courageusement — ce n'est en effet pas si simple — le Gouvernement vous propose aujourd'hui.

De nouveaux producteurs sont apparus sur le marché mondial. Leurs conceptions de fabrication sont fort différentes. De plus,

ils versent des salaires et supportent des charges sociales bien éloignés de ce que nous connaissons en France, ce dont, d'ailleurs, nous ne nous plaignons pas. Mais il va de soi que leur apparition a bouleversé fondamentalement l'équilibre de notre sidérurgie.

Si le Gouvernement est décidé à prendre des mesures sans précédent dans l'histoire de notre industrie, c'est parce qu'il est d'une nécessité absolue pour l'indépendance nationale de disposer d'une industrie sidérurgique compétitive, capable de satisfaire nos besoins, et parce que nous pensons en permanence aux 130 000 ou 140 000 travailleurs qui sont concernés et auxquels nous n'avons pas le droit de refuser notre soutien.

La crise est mondiale, mais elle est aussi durable. Qui pourrait penser, en effet, que, demain, pour nous être agréables, les nouveaux producteurs, ceux qui produisent à bon marché, s'effaceront pour laisser aux anciens pays producteurs la meilleure place sur le marché? Une telle situation appelle donc des réformes de structures en profondeur, et M. Giraud, ministre de l'industrie, traitera tout à l'heure des aspects industriels et sociaux du plan acier.

Pour ma part, j'examinerai essentiellement les aspects financiers de ce plan.

Aucun plan industriel ne peut être crédible et ne peut réussir si les conditions financières de la production sidérurgique française ne deviennent comparables à celles que connaissent nos principaux concurrents. Certes, nos conditions techniques de production doivent, elles aussi, se rapprocher des leurs, mais il faut surtout, et toute solution industrielle vient en aval de ce préalable, que la situation financière de la sidérurgie française soit assainie de telle sorte qu'elle soit aussi proche que possible de celle de l'Allemagne fédérale.

L'endettement de la sidérurgie française est sans commune mesure avec celui de ses concurrents. On a rappelé il y a un instant quelques chiffres significatifs à cet égard : l'endettement de notre sidérurgie atteint 120 p. 100 de son chiffre d'affaires, alors qu'il est de l'ordre de 25 p. 100 en Allemagne. Quant aux charges financières, elles représentent 13 p. 100 du chiffre d'affaires, contre 4 p. 100 en Allemagne.

Dans ces conditions, comment croire qu'un plan industriel, aussi bon soit-il, pourrait suffire à résoudre la crise et à surmonter les handicaps qui sont les nôtres?

Après une réflexion approfondie menée au cours de séances de travail nombreuses, intenses et difficiles, le Gouvernement a donc décidé de s'engager dans la voie du redressement financier.

Quatre solutions pouvaient être envisagées.

La première aurait consisté à s'enfermer dans un protectionnisme presque absolu, à fermer nos frontières à toute importation d'acier. Mais les industries situées en aval, notamment celle de l'automobile, auraient ainsi perdu progressivement leur compétitivité, car elles auraient été obligées de supporter un prix de l'acier qui n'aurait été ni le prix européen ni le prix mondial. A terme, nous aurions ainsi compromis non seulement l'emploi dans la sidérurgie, mais aussi dans bien d'autres secteurs.

On m'a demandé il y a un instant si notre plan allait créer des emplois. Dois-je rappeler que le Gouvernement est particulièrement attaché à ces créations d'emplois, et qu'en 1977-1978 le pacte national pour l'emploi a concerné 550 000 jeunes? Eh bien, si, en dépit des difficultés, nous avons pu créer des emplois, c'est précisément parce que nous avons refusé de nous engager dans la voie d'un protectionnisme qui, je le répète, aurait condamné toutes les activités situées en aval de la sidérurgie.

La deuxième solution aurait, comme l'a indiqué M. Mauroy, consisté à nationaliser la sidérurgie. Mais si nous en avions eu un instant le désir, deux raisons nous auraient détournés de cette solution. D'abord, la nationalisation n'aurait pas changé grand-chose aux difficultés financières de ce secteur. Il aurait quand même été nécessaire de procéder à l'allègement que je vais vous proposer dans un instant. Ensuite, nous sommes respectueux du suffrage des électeurs. Or ceux-ci ont montré clairement, au mois de mars, que la nationalisation ne leur paraissait pas le meilleur choix. Ce n'est pas au moment où les électeurs viennent de refuser, par leur vote, la nationalisation que le Gouvernement pourrait se rallier à cette solution.

La troisième solution, que nous n'avons pas envisagée un seul instant, était celle du dépôt de bilan. Si nous n'y avons pas songé, c'est parce que ce dépôt de bilan aurait privé de leur emploi, du jour au lendemain, de 120 000 à 140 000 travailleurs, parce qu'il aurait entraîné la dislocation et l'effondrement de la place financière parisienne et provoqué la disparition de la sidérurgie, l'un des secteurs essentiels de l'industrie française, mettant ainsi en péril l'indépendance nationale.

C'est pourquoi nous nous sommes tournés, après des études sérieuses et bien des difficultés, vers une quatrième solution, la seule qui soit susceptible de replacer nos entreprises sur le chemin du redressement.

Depuis quelques mois, les échéances de la sidérurgie sont difficilement assurées, mais il était impossible d'aller plus vite dans la mise au point financière de notre projet. En tout état de cause, nous n'avons pas perdu de temps pour le présenter à l'Assemblée nationale puisqu'il vous est soumis une semaine après le début de la session.

La solution retenue répond à la situation actuelle de la sidérurgie. L'Etat, qui s'était lourdement engagé dans la sidérurgie — à hauteur de 9 milliards de francs environ avec les prêts du FDES — a pris l'initiative de réunir les créanciers, dont beaucoup étaient d'ailleurs encore beaucoup plus engagés que lui, pour tenter de sortir de cette situation et de recréer des conditions financières comparables à celles de nos voisins.

Nous nous sommes orientés dans trois directions : créer des entreprises responsables, alléger leurs charges financières et répartir équitablement les sacrifices.

Le Gouvernement a étudié *a priori* toutes les solutions, et ce n'est qu'après avoir eu des entretiens avec les différents créanciers que nous avons acquis la certitude qu'il n'était pas possible de procéder d'une autre façon.

Quel est le dispositif que nous vous proposons d'adopter? D'abord, les créanciers acceptent de convertir en capital une partie de leurs créances, et cela afin de créer trois sociétés dont le capital sera de 2 milliards de francs. Au sein de ces sociétés financières, l'Etat détiendra 15 p. 100 des titres, la Caisse des dépôts et les banques 30 p. 100 chacun, le groupement de l'industrie sidérurgique 15 p. 100, le Crédit national 10 p. 100.

C'est donc un capital de 2 milliards de francs qui a été reconstitué.

Les actions nouvelles qui seront émises à cette occasion bénéficieront d'un dividende prioritaire à l'expiration d'une première période de cinq ans au cours de laquelle il ne sera procédé à aucune distribution de dividendes. Il était important de faire accepter ces sacrifices aux différents créanciers ; le fait d'avoir admis de ne pas recevoir de dividendes pendant une période de cinq ans constitue déjà de leur part un effort appréciable.

Parallèlement, il fallait demander aux anciens actionnaires un effort important.

M. Mauroy a dit tout à l'heure qu'aucun sacrifice n'était demandé aux « maîtres de forge ». Sans doute, monsieur Mauroy n'avez-vous pas étudié le projet de près car les sacrifices qui leur sont demandés sont très importants. Leur acceptation constituait d'ailleurs un préalable indispensable car il n'était pas envisageable pour l'Etat de faire l'effort que nous soumettons à votre approbation sans qu'ils les consentent.

Nous sommes parvenus avec eux à l'accord suivant. D'une part, les deux sociétés mères, Denain-Nord-Est—Longwy et Marine-Wendel, abandonnent définitivement deux créances sur leurs entreprises sidérurgiques, représentant au total 500 millions de francs. D'autre part, elles remboursent immédiatement l'une et l'autre deux prêts FDES de 125 millions de francs et acceptent de maintenir à leurs filiales la totalité des prêts qui leur avaient été accordés, la moitié étant convertie en prêt de caractéristiques spéciales. Cet ensemble de sacrifices, je ne le cacherai pas, a été assez difficile à obtenir.

Enfin, les anciennes sociétés mères acceptent d'entrer dans des sociétés holding de jumelage dans lesquelles elles apporteront des participations qu'elles détiennent dans d'autres entreprises dont la situation est bonne, comme Vallourec qui fabrique des tubes d'acier et Dilling, société sidérurgique implantée en Sarre.

L'allègement des charges financières sera obtenu, grâce, d'une part, à un effort des banques et des investisseurs institutionnels, d'autre part, par la conversion en prêts de caractéristiques spéciales de la plus grande partie du reste de la dette. Pour éviter que dans le cas des financements obtenus sur le marché financier, cette transformation ne pèse sur les petits épargnants auxquels nous devons continuer à servir la dette, le Gouvernement a prévu d'interposer un mécanisme de caractère exceptionnel : la Caisse d'amortissement pour l'acier ou CAFA.

Pour leur part les banques ont accepté de maintenir l'encours de leurs crédits et de consentir pendant cinq ans une réduction de leur taux d'intérêt. Compte tenu de la transformation en capital de 600 millions de francs de créances, leur effort s'éleva, au total, à un milliard de francs.

Force est donc d'admettre que les banques d'un côté, les actionnaires de l'autre, ont consenti les efforts nécessaires pour que les allègements soient équitablement répartis.

De leur côté, la Caisse des dépôts et consignations et les sociétés d'assurances reprêteront, au fur et à mesure des échéances, des sommes au moins égales à celles qu'elles recevront du fait de l'amortissement de la dette passée.

Mais, malgré son ampleur cet effort ne remédiera que partiellement au handicap financier. Ainsi est-il apparu nécessaire de recourir également à une conversion de la plus grande partie des autres dettes en prêts de caractéristiques spéciales. Ceux-ci constitueront des quasi-fonds propres. Ils seront rémunérés à un taux très faible pendant cinq ans, période pendant laquelle tout remboursement sera suspendu. Au-delà, ils seront rémunérés et remboursés en fonction des résultats dégagés par les entreprises.

Cette conversion sera appliquée aux prêts consentis par le FDES à l'exception de la fraction transformée en capital, c'est-à-dire 300 millions, représentant 15 p. 100 de deux milliards. Elle concerne aussi les créances détenues par le Groupement de l'industrie sidérurgique, d'autres groupements d'emprunts et le Crédit national.

Mais ces institutions étant en quelque sorte transparentes, la conversion des prêts en question aurait mécaniquement remis en cause la valeur des obligations émises dans le public.

Or il ne pouvait être question de laisser la petite épargne exposée à un tel danger, contre lesquels les mécanismes existants ne lui permettaient pas de se prémunir. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de confier une mission de caractère exceptionnel à un établissement à statut légal spécial à créer, qui prendra le nom de Caisse d'amortissement pour l'acier. Cet organisme, qui sera placé auprès de la Caisse des dépôts et consignations aura pour tâche de faire face, à compter du 1^{er} juin 1978, aux échéances des prêts actuellement en cours. Elle recueillera le produit des prêts convertis et mobilisera les ressources complémentaires nécessaires en émettant des emprunts garantis par l'Etat et en empruntant auprès du Trésor. L'activité de la caisse sera étroitement contrôlée par le Gouvernement et donnera chaque année lieu à un rapport au Parlement.

Garantie de l'Etat, contrôlé du Parlement : de cette façon, nous répondons aux préoccupations qui ont pu se faire jour à ce sujet.

Compte tenu de cette restructuration financière, les entreprises seront désormais en mesure d'honorer directement leurs autres dettes, notamment les emprunts contractés auprès de la CECA ou directement sur le marché obligataire.

Tous ces efforts aboutiront à ramener à environ 5 p. 100 du chiffre d'affaires les charges financières d'Usinor ou de Saeclor, c'est-à-dire à un niveau comparable à celles de nos voisins, et rendent par là même crédible le plan industriel qui suivra.

Face aux graves difficultés que connaissent nos principales entreprises sidérurgiques, la nation ne pouvait laisser ce secteur abandonné à son sort. Il fut en effet parmi les premiers à symboliser la naissance de la vocation industrielle de la France ; il continue d'occuper, à côté d'activités apparues plus récemment, une place essentielle dans la vie économique et sociale du pays.

Dans ces circonstances, la collectivité tout entière est redevable d'un effort de solidarité — c'est bien, en effet, à la solidarité nationale que nous faisons appel dans cette entreprise. Cette solidarité doit jouer non seulement en faveur d'un des secteurs les plus essentiels de notre industrie mais également de régions qui, notamment le Nord et la Lorraine, représentent pour la France des atouts considérables.

Mais nos forces sont limitées. Elles doivent être engagées dans le bon combat : il s'agit non pas d'épuiser vainement nos ressources en cherchant à maintenir, telles quelles, des entreprises économiquement infirmes mais de les aider à s'engager sur le chemin du redressement.

Cette rénovation doit donner naissance à une nouvelle sidérurgie vivante et forte, faite d'entreprises responsables et maîtresses de leur destin. Car autant la collectivité a le devoir d'apporter son appui à un secteur en détresse, autant elle doit se garder d'exercer des tâches qui ne sont pas les siennes. Il serait absurde, en effet, de chercher à restituer le sens de la responsabilité chez ces entreprises et dans le même temps de paralyser leur marge d'initiative et leur évolution par des contraintes multiples et parfois contradictoires.

Mais le Gouvernement, responsable des équilibres fondamentaux du pays, veillera dans tous les cas à ce que les adaptations nécessaires trouvent des réponses efficaces et qui permettent au potentiel industriel et humain des régions concernées d'être pleinement valorisé. C'est pour cela qu'il souhaite qu'une convention sociale soit mise en œuvre à l'expiration de celle qui est actuellement en vigueur.

C'est pour cela aussi — et je réponds par là à l'interrogation de M. Ferretti comme, je n'en doute pas, à celle de nombreux autres députés — que le Gouvernement a pris la décision de créer un fonds spécial d'adaptation industrielle qui sera doté de trois milliards de francs. Cette décision est d'une très grande portée politique et économique. Elle représente, par l'ampleur des sommes qui y seront consacrées, un effort sans précédent en faveur de la diversification industrielle des régions menacées.

Dès maintenant, le Gouvernement met en place activement les moyens qui doivent permettre au fonds spécial d'adaptation industrielle de fonctionner rapidement. Un groupe de hauts fonctionnaires, dont le secrétariat est assuré par un fonctionnaire placé en position de chargé de mission auprès du directeur du Trésor a été chargé, sous la présidence du délégué à l'aménagement du territoire, d'étudier les dossiers. Les décisions seront prises rapidement par les ministres intéressés en vue d'aider les investissements qui seront réalisés dans les régions concernées.

Remarquable par sa dotation, le fonds l'est aussi par ses mécanismes. L'aide de l'Etat pourra, en effet, atteindre jusqu'à 50 p. 100 de l'investissement, pour moitié sous la forme de subventions et pour moitié sous la forme de prêts participatifs.

M. Schwartz, tout en admettant qu'une réponse technique était apportée au problème, s'inquiétait des suites qui lui seraient données sur le plan financier. Je suis en mesure de lui annoncer que M. le ministre du budget déposera un amendement en vue de doter immédiatement le fonds spécial d'adaptation industrielle.

Ce ne sont pas là des mots, mais des actes, des actes peut-être difficiles, mais nécessaires dans la situation actuelle et qui représenteront un effort tout à fait exceptionnel.

Si les parlementaires que vous êtes, et notamment M. Mauroy, ont des suggestions à formuler au sujet de la création d'emploi, le Gouvernement est prêt à les examiner, de quelque côté qu'elles émanent, car ce qui importe au Gouvernement c'est l'intérêt des citoyens, c'est que les Français du Nord ou de la Lorraine ne soient pas pénalisés à terme et qu'on introduise, pour le mieux-être de ces régions, la diversification industrielle nécessaire. En effet, quelle que soit la région concernée, la mono-industrie se trouve inmanquablement, un jour ou l'autre, battue en brèche par les événements.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais dire très succinctement. J'ai volontairement limité mon propos à l'aspect financier du plan présenté par le Gouvernement. Je souhaite que, malgré certaines réticences de la part des députés représentant ces régions en difficulté, l'unanimité se dégage au sein de la majorité parlementaire pour approuver des propositions sans précédent, par l'ampleur des moyens mis en œuvre, pour venir en aide à deux régions touchées par la crise de la sidérurgie et qui doivent bénéficier de la solidarité nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Robert Wagner. Et ce ne sont pas des propositions « archaïques » !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. Schwartz et M. Icart ont souhaité que les propositions financières présentées par le Gouvernement soient replacées dans le contexte d'une évolution industrielle. C'est ce que je vais m'efforcer de faire, même si je n'espère pas que M. Mauroy avoue y trouver la réponse aux questions qui se posent.

En avril 1977, le Premier ministre ici-même avait exposé, lors d'un débat organisé sur la situation et les perspectives de la sidérurgie, la gravité de la crise mondiale que traversait ce secteur, alors que notre industrie nationale était dans une situation de particulière vulnérabilité. Je ne reviendrai pas sur l'analyse qui avait été faite et qui se fondait sur un rappel des grandes étapes de l'histoire récente de cette industrie. Elle demeure entièrement valable.

Depuis lors, il s'est révélé que la crise était comme prévu durable, mais aussi plus profonde que ne l'avaient envisagé les experts. C'est ainsi que la production mondiale, qui avait régressé de 14 p. 100 en 1975 mais qui s'était redressée légèrement en 1976, a de nouveau fléchi de 5 p. 100 en 1977. Dans la Communauté économique européenne, le taux d'utilisation des capacités de production est tombé, en moyenne, à 62 p. 100.

Ne nous faisons à ce sujet aucune illusion : cette crise ne constitue pas un fléchissement cyclique comme l'industrie sidérurgique en a connu dans le passé. Il s'agit d'un véritable changement des perspectives du marché international pour trois raisons qui ne sont pas passagères. Je me dois de les rappeler car trop souvent certains proposent des solutions miracles et cultivent des illusions.

La première est le ralentissement de la croissance économique dans le monde. Au cours des décennies antérieures, le développement sans précédent qu'ont connu les économies les plus évoluées se traduisait par une croissance rapide de la demande de biens de consommation durables utilisant de l'acier et d'équipements. L'industrie sidérurgique, très liée à ces deux marchés, a connu un développement rapide, limité principalement par le rythme des investissements de capacité qu'elle était elle-même en mesure de consentir.

Tel ne sera plus le contexte du marché, car chacun sait bien que nous ne retrouverons pas avant longtemps la croissance de l'économie mondiale que nous avons connue jusqu'en 1974.

La deuxième raison tient au fait que, dans le même temps, les besoins spécifiques d'acier diminuent en valeur relative. Cela résulte du développement de produits de substitution tels que le béton ou les plastiques, mais aussi de progrès mêmes qui sont réalisés dans l'utilisation de l'acier. Si l'on édifiait à nouveau la Tour Eiffel, elle n'aurait pas du tout la même allure : elle serait beaucoup plus élancée, beaucoup plus aérée et sa réalisation nécessiterait infiniment moins d'acier. Cette évolution est rapide. Un pont construit aujourd'hui avec des meilleurs aciers pèse moitié moins que le même pont construit il y a seulement trente ans. Voilà qui, il faut le reconnaître, ne relève pas d'un choix de Gouvernement.

En troisième lieu, on assiste depuis le début des années soixante, mais à un rythme accéléré, à l'émergence de nouveaux producteurs. Il n'est pas inutile de rappeler, à titre d'exemple, que la part du Japon est passée de 6 p. 100 du marché mondial en 1961 à 15 p. 100 en 1976, mais il est tout aussi significatif de constater que le Japon lui-même s'inquiète aujourd'hui de l'apparition de nouveaux producteurs. Effectivement, celle-ci se produit très vite et il en résulte une diminution du marché accessible pour nos exportations et un accroissement de la concurrence internationale sur les marchés tiers.

En outre, et ceci n'arrange rien, il convient d'observer que les conséquences de cette rupture n'ont pas eu encore le temps de se traduire dans le plan des sociétés. L'industrie sidérurgique vit encore sur la lancée qu'elle a connue dans la période de croissance. Il faut, en effet, plus de quatre ans pour réaliser un projet sidérurgique à partir du moment où il est décidé. Cela explique qu'il apparaisse encore des usines nouvelles alors qu'il existe dans le monde un important excédent de capacités.

Ces difficultés ont conduit les producteurs d'acier de tous les pays à bâtir des plans de sauvetage, parfois drastiques, pour faire face à une demande durablement déprimée — et je pourrais égrener les réductions d'effectifs, les subventions, les aides de toute nature que nombre de pays ont consenties pour procéder à cette adaptation.

Dans ce contexte la sidérurgie française ne pouvait être épargnée par la crise. Peut-être a-t-elle réagi trop tard. Peut-être a-t-elle trop réagi en recourant à des exportations qui n'étaient pas suffisamment rémunératrices.

Soulignons cependant que c'est en 1977, année qui n'était pas spécialement favorable à ce type de mesures, que le Gouvernement a abordé de face les problèmes d'adaptation, qui devaient se traduire par la prise de mesures douloureuses.

Pour 1978, les bilans d'exploitation commenceront à en refléter les résultats, même s'ils ne sont pas déterminants, parce que le marché international ne s'est pas suffisamment relevé. Toujours est-il qu'au moment où le redressement commence à se produire, la situation de nos trois grands groupes sidérurgiques est dramatique. Ils ont épuisé leurs fonds propres et se trouvent pratiquement en état de cessation de paiement.

C'est pourquoi l'Etat a décidé d'intervenir, afin d'éviter un effondrement aux conséquences incalculables pour l'avenir de l'économie française, comme le soulignait il y a un instant M. le ministre de l'économie. Mais, ne voulant pas se contenter de simples mesures financières, qui n'auraient apporté qu'un soulagement de courte durée, il a élaboré un plan d'ensemble visant à redonner à notre industrie sidérurgique les moyens d'affronter la concurrence et d'aborder l'avenir dans des conditions telles que sa survie soit assurée.

La stratégie adoptée s'ordonne autour des trois orientations suivantes :

Premièrement, une action internationale. Notre commerce de produits sidérurgiques avec l'extérieur demeure légèrement excédentaire, mais il est à la fois fortement importateur et exportateur. La production et l'équilibre financier de notre sidérurgie ne dépendent donc pas seulement, et de loin, de la situation sur le marché français. Ils dépendent de façon déterminante du marché international. Celui-ci est caractérisé par une capacité excédentaire durable, des risques de dumping de la part de nos concurrents, de protectionnisme de la part des pays où nous exportons. Pour limiter ces risques, nous ne pouvons avoir une influence réelle que dans la solidarité européenne.

Deuxièmement, un ensemble de mesures destinées à rendre notre sidérurgie compétitive en tout cas par rapport à ses concurrents de la Communauté économique européenne car cela est nécessaire pour qu'elle soit réellement défendue au même titre que les autres par les dispositions prises au niveau européen. Une sidérurgie française à la traîne de l'Europe ne serait pas défendue.

Troisièmement, dans la mesure où la modernisation de notre sidérurgie peut entraîner des arrêts d'installations vétustes et des réductions d'effectifs, la mise en place de mesures destinées à atténuer les conséquences sociales de ces ajustements et à faciliter la réanimation des régions touchées.

Nous allons examiner successivement ces trois aspects du problème. Mais, soulignons-le immédiatement, ce qui est visé ici, ce n'est pas une bataille de retardement, c'est une action offensive.

La sidérurgie, industrie de base importante, doit redevenir un atout de la France. Rien ne conduit à la démission, à penser que notre pays soit moins doué que les autres pays européens pour disposer d'une sidérurgie brillante. Au contraire même. Il faut des années pour former des équipes valables — cadres, agents de maîtrise, ouvriers. La France, sixième producteur mondial, vieux pays de tradition industrielle, les possède. Elle possède la maîtrise des technologies les plus avancées, comme l'atteste la place reconnue à nos techniciens dans les rencontres internationales. Les emplacements de Dunkerque et de Fos sont évidemment des atouts et, si la Lorraine souffre de son éloignement des côtes, du moins bénéficie-t-elle d'une garantie d'approvisionnement qui peut se révéler précieuse en conjoncture haute.

Ce que nous voulons donc, c'est gagner. Gagner dans le secteur sidérurgique et gagner dans la reconversion des régions touchées par cette adaptation.

Le premier volet de notre plan consiste à organiser la solidarité européenne.

Comme l'a souligné tout à l'heure M. Monory, il ne saurait être question de fermer nos frontières et de prétendre sauver la sidérurgie par un recours au protectionnisme. La sidérurgie française, comme la sidérurgie européenne, est ouverte sur l'extérieur. Fermer les frontières, ce serait d'abord réduire la production puisque notre sidérurgie a été exportatrice nette d'environ un million de tonnes l'an dernier, c'est-à-dire beaucoup plus que ce que pourrait donner tout plan de relance, par ailleurs nuisible pour l'économie. Et il serait absurde de prétendre maintenir artificiellement sur le marché national un prix de l'acier trop élevé. Il suffit d'imaginer les conséquences d'un tel choix sur notre industrie automobile et sur la construction mécanique pour prendre conscience du caractère strictement suicidaire d'une telle politique.

Le Gouvernement n'a donc jamais envisagé d'emprunter cette voie sans issue. En revanche, il veille et veillera à la restauration et au maintien de conditions normales de concurrence. Participer aux échanges internationaux, ce n'est pas en admettre les excès. Nous avons obtenu à cet égard de nos partenaires de la Communauté européenne une double action. Puisque 80 p. 100 de nos importations proviennent des huit autres pays membres, il fallait d'abord veiller à éliminer la concurrence déloyale et à introduire une certaine discipline de production à l'intérieur de la Communauté. Puis, pour que cette action porte ses fruits, il fallait s'assurer du comportement des pays tiers.

Je ne détaillerai pas les résultats qui ont été obtenus à Bruxelles en particulier sous l'action énergique du Premier ministre et de mon prédécesseur au ministère de l'Industrie, M. Monory, aujourd'hui ministre de l'économie. Vous savez ce qu'il en est. Seule la France s'est réellement battue pour obtenir que soient prises les mesures nécessaires, parfois à la limite des droits qu'elle possédait. Mais enfin des résultats ont été obtenus, qu'il s'agisse du maintien des prix minima, qu'il s'agisse des cautionnements effectifs demandés à l'entrée des produits pour que les réglementations européennes ne soient pas des illusions, qu'il s'agisse encore de la conclusion d'accords avec un certain nombre de pays tiers. Certes, nous aurions pu souhaiter que les mesures soient plus énergiques, plus importantes.

M. Michel Debré. Oui !

M. le ministre de l'Industrie. Encore faut-il savoir que certaines d'entre elles requièrent la règle de l'unanimité et que, dans certains cas de protection, par exemple à l'égard de règles d'exportation gênant certains de nos partenaires, celle-ci n'a pas été obtenue. Que pouvons-nous y faire ?

Le fond du problème, c'est que nous ne pourrions obtenir une véritable protection communautaire que dans la mesure où notre sidérurgie ne sera pas décalée par rapport aux sidérurgies de nos partenaires. C'est bien cela qui fait partie du plan gouvernemental.

Les résultats obtenus jusqu'ici ne sont pas négligeables, puisque le niveau de prix obtenu par nos producteurs devrait se situer en moyenne environ 10 p. 100 au-dessus de celui de 1977. Nous continuerons à suivre cette action avec vigilance et nous savons pouvoir compter sur les commissaires responsables, ainsi que sur l'appui de nos principaux partenaires de la Communauté, avec lesquels nous avons récemment discuté.

Mais il faudra, en outre, aller vers une plus grande discipline, non plus seulement à l'échelle européenne, mais à l'échelle mondiale, afin d'éviter que ne se perpétue le déséquilibre entre les capacités de production installées et le niveau de la demande. Cela ne sera pas facile car certains pays pratiquent le protectionnisme. De toute façon, ces perspectives de réorganisation internationale sont quelque peu lointaines. Dans l'immédiat, le réel, le possible, c'est la solidarité européenne. C'est pourquoi il faut que la compétitivité de nos sidérurgistes leur permette d'atteindre, le plus vite possible, le niveau de leurs meilleurs concurrents européens. C'est seulement à partir de ce niveau — on ne le répètera jamais assez — que nous serons assurés de l'efficacité de la solidarité européenne et il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas atteint. Comment ?

J'en viens donc à la seconde tâche que nous devons nous assigner : avoir des entreprises compétitives au niveau européen.

Si nos trois grandes entreprises ne sont pas aujourd'hui compétitives, c'est pour deux raisons.

La première est d'ordre financier. Leur endettement est écrasant. M. le ministre de l'économie vous a exposé le dispositif sans précédent que nous vous proposons à cet égard. Il permet de rétablir des fonds propres suffisants et de réduire la charge de l'endettement de plus de 13 p. 100 du chiffre d'affaires annuel à environ 5 p. 100. Sur cette base, c'est donc 8 p. 100 de compétitivité qui sont gagnés. Mais s'en tenir là ne saurait résoudre le problème. Car celui-ci a une deuxième dimension, d'ordre industriel. La productivité de notre sidérurgie est insuffisante.

On cite souvent à cet égard, des chiffres témoins — des heures par tonne, des tonnes produites par ouvrier et par an. Ils montrent indiscutablement que les entreprises françaises ont du chemin à faire. Mais il faut se garder d'interpréter ces chiffres trop brutalement sur le plan quantitatif. Un examen plus attentif et plus détaillé montre que la sidérurgie française doit rechercher un accroissement de sa productivité comparable en termes de prix de revient à l'allègement de ses charges financières, que je rappellais il y a un instant.

La nation n'accepterait pas de contribuer au redressement financier de nos entreprises si elle n'était pas convaincue que cela en vaut la peine et que le nécessaire est fait pour que ces efforts financiers portent leurs fruits.

Ainsi, au volet financier qui vient de vous être exposé par M. le ministre de l'économie doit s'ajouter un volet industriel qui comportera la poursuite de la modernisation des aciéries. L'évolution de nos fabrications vers des produits plus techniquement évolués et la recherche du plein emploi de nos installations les plus modernes.

Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas vous ennuyer avec des détails techniques. Je me permettrai cependant de vous en donner quelques-uns pour que le Gouvernement n'encontre pas le reproche de n'avoir point étudié la situation technique de notre sidérurgie en même temps que sa situation financière.

D'abord, au niveau des aciéries, s'est engagé dans les années 1960 un processus général de modernisation visant à doter la France d'aciéries modernes à l'oxygène : ce furent la construction des aciéries de Dunkerque, de Gandrange et de Fos. Il convient de rendre hommage aux industriels et aux gouvernements qui ont su prendre ces initiatives. Puis, afin de remplacer les anciennes aciéries Thomas, ce fut la reconstruction des aciéries de la Société métallurgique de Normandie ; de Cockerill-Rehon ; de Sollac en Lorraine. Il reste aujourd'hui à parachever cette action, notamment en Lorraine.

Ensuite, le procédé de coulée continue est appelé sans doute à se généraliser. Déjà employé dans les usines à produits plats, ce procédé, qui se traduit par un meilleur rendement, a largement démontré son intérêt, notamment pour les économies substantielles d'énergie et de matières premières qu'il permet. Il sera donc étendu, dans les limites permises par la technique, aux usines à produits longs.

En troisième lieu, le développement des mini-aciéries électriques a mis en lumière l'importance de la ferraille comme matière première, en concurrence avec la fonte. Elle n'a pu être jusqu'ici utilisée en France autant qu'elle l'a été dans certains pays. La généralisation des aciéries à oxygène et de la coulée continue permettront un accroissement de la consommation de ferrailles, hautement souhaitable tant que l'offre de celle-ci demeurera excédentaire.

En quatrième lieu, notre sidérurgie accentuera son orientation vers les productions les plus sophistiquées. Cette réorientation de la production, cohérente avec les efforts d'investissements passés, est justifiée par des perspectives de marché et de concurrence plus prometteuses en produits plats qu'en produits longs. Les produits plats sont plus liés à la fabrication des biens de consommation durables que les produits longs ; leur fabrication,

qui fait appel à des technologies plus sophistiquées et à des investissements plus lourds, met mieux en valeur nos atouts. Ainsi, l'extension de la tôlerie forte de Dunkerque pourra-t-elle être décidée lorsque les conditions du marché seront propices, ce qui est lié à certaines opérations d'exportation actuellement en cours de discussion.

En plus de ces grands investissements, les entreprises appuyées sur l'IRSID, dont les compétences sont reconnues, doivent améliorer leurs performances par une recherche permanente des grands et petits perfectionnements. Nos concurrents ne resteront pas immobiles et ce serait une erreur de croire que la sidérurgie a atteint sa maturité technique définitive. Aujourd'hui, nous devons faire face au progrès de l'acierie électrique — celle des Bresciani — qui menace le haut fourneau que certains pensaient indétronable. Il nous faudra rester attentifs aux progrès de la réduction directe du minerai de fer qui fait également des progrès et qui viendra en continuité du développement des aciéries électriques.

Il y a un second aspect du problème industriel dont on parle moins volontiers et qui a été parfois négligé dans le passé : c'est la rationalisation dans l'emploi de l'outil. Les chiffres imposent cet effort. Parfois, un débat s'institue sur la capacité de production qui devrait être la nôtre. La capacité de production ne se décide pas. C'est le résultat direct de la quantité d'acier consommée en France, dont nous avons vu qu'elle était très peu variable même si l'économie se modifiait sensiblement — 1 p. 100 de croissance, c'est, en gros 1 p. 100 de 22 millions de tonnes d'acier. En outre, la production vendue dépend des marchés accessibles à l'étranger, et nous avons analysé tout à l'heure de quoi dépendaient ces marchés.

Par conséquent, se prononcer pour telle ou telle capacité de production, c'est, en réalité, prendre ses désirs pour des réalités. Il convient, sur ce point, de rompre avec les procédés du passé. Il faut s'en tenir à des chiffres réalistes, et l'hypothèse réaliste, aujourd'hui, consiste sans doute à prévoir une croissance de 1 p. 100 par an, en moyenne période, ce qui nous amènerait aux alentours de 25 millions de tonnes de production, c'est-à-dire 27 à 28 millions de tonnes de capacité vers 1983-1985.

M. Antoine Porcu. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Porcu, avec l'autorisation de M. le ministre de l'industrie.

M. Antoine Porcu. Vous nous dites, monsieur le ministre, que la capacité de production atteindra 27 à 28 millions de tonnes en 1983.

Or M. le Premier ministre, lors du débat sur la sidérurgie en 1977 a déclaré — le *Journal officiel* en fait foi — que la France maintiendrait une capacité de production de 33 millions de tonnes. Il y a là une contradiction.

M. le ministre de l'industrie. J'aurais souhaité que vous m'écoutez, monsieur Porcu.

J'ai dit que la consommation d'acier que nous devons prévoir pour notre sidérurgie en 1983 découlait de la consommation actuelle. Dans l'hypothèse réaliste d'une croissance de 1 à 2 p. 100 par an, cela signifie que pour vendre 24 à 25 millions de tonnes d'acier il faut une capacité de production de 27 millions de tonnes. Je n'ai pas dit qu'il fallait réduire notre capacité de production de 33 à 27 millions de tonnes et je puis vous assurer qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de provoquer la fermeture d'aucune installation de production d'acier qui serait rentable et qui, par conséquent, pourrait être réutilisée au moment où la croissance du marché permettrait effectivement de passer au-dessus des chiffres que je viens de citer.

Vous avez eu tort, monsieur Porcu, de tenter de mettre mes propos en contradiction avec ceux du Premier ministre, dont je rappelais, au début de cet exposé, qu'ils me paraissent toujours valables.

Rationaliser, c'est ne plus maintenir en service à côté et parfois au sein d'installations modernes, des installations vétustes, définitivement condamnées.

Ainsi la France a-t-elle fabriqué, en 1977, 9 p. 100 de son acier dans d'anciennes aciéries Thomas, alors que ce pourcentage est inférieur à 2 p. 100 dans les pays de la Communauté. De même, des laminoirs peu compétitifs sont maintenus en service aux dépens d'une utilisation plus rationnelle d'appareils plus performants. Les installations performantes sont sous-utilisées alors que des unités trop anciennes sont encore en activité.

La collectivité, qui consent l'effort financier que rappelait M. Monory tout à l'heure, ne pourrait pas comprendre que l'acier soit fabriqué en France dans des conditions moins satisfaisantes que celles qui prévalent dans les autres pays européens. La rationalisation, qui est indispensable, poussera même, dans le cas, cité par M. Leart, d'Esinor et de Châillon-Neuves-Maisons, au rapprochement de certaines sociétés entre elles, seul moyen d'aboutir à la fabrication de certains produits longs dans des conditions rentables.

Mais je ne veux pas lasser l'Assemblée avec des détails techniques. J'espère lui avoir laissé comprendre que, derrière la rationalisation financière qui est l'un des aspects du plan du Gouvernement, se trouvent encore les moyens de gagner les quelques pour cent complémentaires qui permettront à notre sidérurgie d'être compétitive au plan européen et, par conséquent, de redevenir une industrie brillante de la France.

Je viens de vous présenter un diagnostic des problèmes. Mais je ne vous ai pas indiqué le détail des solutions industrielles. C'est à dessein. C'est parce que je crois que, pour rendre à la sidérurgie française un avenir, il faut situer clairement les responsabilités.

Bien sûr, en disant cela, je pense à l'avenir. Mais je m'inspire des leçons du passé.

Vous avez déclaré l'année dernière, monsieur Schwartz, que vous n'aviez plus confiance dans les structures administratives et professionnelles de la sidérurgie pour définir les décisions.

Il y a eu dans le passé, à plusieurs reprises, des plans professionnels. Il ne faut plus qu'il y en ait.

Cette technique est mal adaptée à la situation actuelle de l'économie française. Nous sommes dans un monde qui connaît à la fois de grandes difficultés et des changements rapides et profonds.

Il faut faire des choix difficiles de stratégie industrielle, les appliquer avec souplesse, savoir réagir sans délai et avec dynamisme.

C'est là le rôle des entreprises, et il convient de le leur laisser.

Il est tentant et il me serait facile, vous l'avouerez, de faire porter le débat sur les erreurs du passé. Vous aurez observé que je me suis refusé à céder à cette tentation de facilité. Mais j'en tire une conclusion.

Dans un trop grand nombre de cas, on ne sait pas exactement où et par qui les décisions furent prises. Il ne faut pas que cela se reproduise. Ce qui ne veut pas dire que l'Etat se décharge de ses responsabilités.

L'Etat, dans un cas comme celui-ci, doit étudier et connaître les possibilités et les problèmes du secteur industriel. Et ce afin de savoir si l'effort auquel il va participer avec l'argent de la nation, effort auquel vont être invités les ouvriers, agents de maîtrise et cadres de trois grandes entreprises, c'est-à-dire près de 100 000 personnes, et à travers elles, leurs familles, peut réussir, et donc s'il doit être engagé. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui avec vous.

L'Etat devra ensuite suivre attentivement la mise en œuvre de cet effort. Mais il ne doit pas opérer lui-même les choix industriels des entreprises, pas plus qu'il ne doit compter sur une chambre syndicale pour le faire. Ce sont les entreprises qui doivent effectuer ces choix et les mettre en œuvre, parce que ce sont elles et leurs salariés qui en subiront les conséquences et que responsabilité et capacité de décision doivent aller de pair.

Nous sommes en économie d'entreprise, une économie d'entreprise dans laquelle nous souhaitons la concertation et même la participation. Sous cette forme, je crois à l'entreprise. Elle est la seule forme d'organisation qui permette d'affronter avec succès la compétition industrielle internationale contemporaine. Elle n'existe réellement qu'à la condition d'assumer ses responsabilités. C'est pourquoi, comme M. Monory le soulignait il y a un instant, nous avons veillé, dans la solution financière qui vous a été décrite — et c'est peut-être son aspect le plus important — à reconstituer de véritables entreprises, dont les bilans assainis constituent de véritables et implacables guides de gestion. Les fonctionnaires, eux, continueront à assumer leur rôle et s'y limiteront : la tutelle des grandes orientations, le contrôle.

L'Etat ne se désintéressera pas pour autant de ces choix industriels. Ses puissants moyens d'intervention doivent être mis au service des équilibres sociaux et régionaux. C'est la troisième des tâches dont j'ai à vous parler.

Nous savons que le redressement de notre sidérurgie a déjà entraîné et entraînera encore des réductions d'effectifs. Les salariés des entreprises le savent fort bien. S'ils conservent leur calme et leur dignité, ils sont inquiets, d'autant plus que les incertitudes ne peuvent toutes être levées rapidement. Elles dépendent de votre vote.

Les régions qui risquent d'être frappées se préoccupent du maintien de leur activité économique. La nation doit manifester sa solidarité et le Gouvernement s'est préoccupé de traiter ce problème avec l'énergie qui s'impose.

Deux voix seront suivies à cet effet.

Tout d'abord, celle des mesures sociales d'accompagnement.

Le plan de 1977 s'est accompagné d'une convention de protection sociale, signée le 3 juin 1977, qui restera en vigueur jusqu'au 30 avril prochain. Cette convention a notamment permis aux travailleurs les plus proches de l'âge normal de la retraite de prendre une retraite anticipée.

L'Etat a contribué, pour sa part, au financement de ces mesures. Au cours de la première année d'application, près de 11 000 travailleurs ont quitté leur emploi. Au total, entre décembre 1976 et avril 1979, la réduction d'effectifs aura concerné 15 000 à 20 000 personnes.

Il doit être clair que la convention sociale qui a été signée sera appliquée et qu'aucune opération nouvelle ne devra intervenir avant avril 1979.

D'après les études auxquelles nous avons procédé, les problèmes qui restent à traiter ne sont pas plus lourds, dans l'ensemble, que ceux que nous avons déjà connus. Mais les mécanismes de la convention sociale devront être adaptés car ils seront plus difficiles à appliquer.

On nous a demandé la raison pour laquelle une concertation plus approfondie ne s'était pas instaurée déjà entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

La réponse à cette question est simple : il était naturel que ce problème fût d'abord délibéré au Parlement. Mais en tout état de cause, les pouvoirs publics s'assureront que les décisions industrielles ne seront pas prises sans examen concerté avec les représentants des salariés concernés et feront en sorte que les partenaires sociaux négocient, comme cela a été prévu, un avenant à la convention sociale existante.

Mais pour l'avenir des régions et de leurs populations, pour l'avenir de leurs enfants, l'important n'est pas seulement le redressement de la sidérurgie, c'est aussi l'apparition d'un nouveau souffle industriel. Tout dépendra de la coordination dans le temps entre le rythme de cette nouvelle croissance et celui de l'adaptation de la sidérurgie.

L'expérience récente du plan Vosges démontre qu'une telle coordination n'est pas nécessairement illusoire, à condition que tous la veuillent.

En Lorraine même, des résultats appréciables, que certains contestent bien entendu, ont déjà été obtenus en ce sens, en particulier par l'implantation d'établissements de construction automobile et de mécanique.

M. le ministre de l'économie a tout à l'heure répondu à M. Mauroy à propos des créations d'emplois. Je ferai de même en ce qui concerne la Lorraine.

Depuis la fin de l'année 1974, 13 500 personnes ne figurent plus aux effectifs de la sidérurgie. Dans le même temps, les projets déposés et primés au titre des aides à la reconversion représentent 12 500 emplois. Ce sont là des chiffres précis.

Mais cet effort, nous le savons, doit être intensifié et accéléré. Il n'est pas suffisant. C'est pourquoi, comme l'a indiqué M. le ministre de l'économie, le Gouvernement s'est doté d'un instrument d'intervention d'une puissance exceptionnelle en créant un fonds destiné en priorité aux régions touchées par la crise de la sidérurgie et des chantiers navals.

Ce fonds, appelé fonds spécial d'adaptation industrielle, sera doté de moyens d'incitation à hauteur de trois milliards de francs, dont un milliard disponible dès 1978, selon les modalités réclamées par M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges et que vient d'accepter M. le ministre de l'économie.

Ces moyens doivent entraîner des capacités d'investissement encore plus considérables : au moins deux à trois fois plus importantes, c'est-à-dire au moins deux à trois fois trois milliards de francs. On en mesure les possibilités en comparant ces sommes à la moyenne de l'investissement nécessaire pour créer un emploi industriel qui est, je vous le rappelle, de l'ordre de 100 000 francs.

Le fonds a déjà été présenté aux dirigeants des principaux groupes industriels et de nouvelles réunions sont prévues dans les prochains jours pour le faire mieux connaître car c'est là un devoir national.

Il sera géré, selon des modalités d'une souplesse exemplaire, par un comité directement rattaché au Premier ministre, aidé par un groupe présidé par le délégué à l'aménagement du territoire et il interviendra avec un souci de pragmatisme et de rapidité pour favoriser les créations d'emploi dans les zones concernées.

Mesdames, messieurs, les moyens sont là, comme ils ne l'ont jamais été. M. Ferretti le disait très bien il y a quelques instants : le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas l'un de ceux à propos desquels nous devons être partisans. Chacun d'entre nous doit participer à l'œuvre de redressement et susciter toutes les initiatives susceptibles de bénéficier de ce concours. Toutes les administrations à vocation économique, qu'elles soient centrales, régionales, départementales ou locales, doivent s'efforcer d'orienter en priorité les investissements vers ces régions.

C'est à un véritable sursaut national que le Gouvernement vous convie.

Mesdames, messieurs, que vous apparteniez à la majorité ou à l'opposition, sachez que toutes vos suggestions constructives seront accueillies avec faveur et étudiées avec soin.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention sur ce grave sujet. Je voudrais vous avoir fait partager ma conviction que, si nous le voulons, la sidérurgie française a un avenir.

Je sais bien que certains vont chercher, dans la suite de ce débat, à opposer les intérêts des travailleurs, des entreprises, de l'Etat. On va dénigrer.

Bien sûr, dans la vie courante, ces intérêts peuvent diverger, mais dans le grand péril que connaissons aujourd'hui nos trois principales entreprises sidérurgiques, ils convergent. Ils se rejoignent dans la seule voie possible, celle de l'effort. Ce sera aussi, j'en suis convaincu, celle de la réussite à terme.

Il ne pourrait y avoir de pire erreur que de vouloir figer les situations actuelles. Il ne pourrait y avoir de faute plus inexcusable vis-à-vis des populations et des régions concernées.

A travers leurs représentants, je m'adresse aux habitants des régions de vieille tradition sidérurgique, le Nord et la Lorraine. Pour nombre d'entre eux, la vie s'est organisée depuis des générations autour de l'usine. Le Gouvernement comprend leur désarroi et leur inquiétude devant ces mutations. Mais il a confiance dans le courage qu'ils ont si souvent montré, dans leur sens des réalités et leur capacité d'adaptation.

En adoptant les mesures financières exceptionnelles qui sont proposées aujourd'hui, la nation leur prouvera sa solidarité et sa confiance. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute poursuivre jusqu'à dix-neuf heures trente la séance de cet après-midi afin d'alléger celle de ce soir. *(Assentiment.)*

Dans ces conditions, la séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Michel Durafour, premier orateur inscrit.

M. Michel Durafour. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais droit au but : quelle politique sidérurgique pour la France désormais ? A quel prix ? Quelle sécurité pour les travailleurs ? Quel nouvel équilibre social, économique, régional ?

Autant de questions que le groupe UDF se pose et qu'il m'a chargé d'évoquer devant vous afin d'obtenir des éclaircissements et des assurances.

La sidérurgie française est en crise : c'est devenu un lieu commun de le dire. On ajoute que la crise est mondiale, ce qui est vrai. Comme toujours, en pareil cas, les différents partenaires — Etat, organisations professionnelles, organisations syndicales — se renvoient les responsabilités.

Selon certains syndicats, l'Etat et le patronat, coupablement associés — à l'évidence depuis 1945 étant donné l'ancienneté des interventions et des aides — complèteraient la disparition de la sidérurgie. On ne voit guère d'explication à un tel comportement. Et l'on s'étonne, s'il existe, qu'il n'ait pas été dénoncé plus tôt.

La chambre syndicale de la sidérurgie, elle, se défend d'incompétence et contre-attaque : un syndicalisme politique, l'impossibilité d'ouvrir un dialogue serein sur les questions de la productivité, des effectifs et des coûts ont alourdi la gestion — et de citer à l'envi la coopération syndicats-patronat en République fédérale d'Allemagne. Par ailleurs, les aides de l'Etat, spectaculaires du fait qu'elles sont véhiculées par le FDES, seraient en réalité très inférieures à celles qui sont accordées à leurs entreprises nationales par les gouvernements allemand, belge, italien ou espagnol. Enfin, les sidérurgistes reprochent à l'Etat sa politique en matière de licenciement et surtout le

blogeage des prix de 1945 à 1969. Celui-ci, « l'arme du crime », selon l'une des hypothèses avancées prudemment dans un récent rapport de l'association de recherche et d'information socio-économique de l'université de Paris-Dauphine, aurait coûté à la profession 12 milliards 900 millions. De quoi s'inquiéter, si ces chiffres sont exacts !

L'Etat ne l'entend pas de cette oreille : les sidérurgistes ont accumulé les erreurs, et il en relève quelques-unes. Ils ont investi sans tenir compte de la capacité d'absorption du marché et d'une manière inconsidérée, conservant des installations vétustes sans les moderniser, à la différence des Allemands, et construisant dans le même temps des ensembles agressivement modernes et surdimensionnés, ce que le rapport cité plus haut appelle « une politique d'investissement schizophrénique ». Ils ont encore sacrifié le marketing à la technologie, négligé l'exportation, ignoré la nécessaire insertion verticale. Enfin, ils ont embauché de façon irréfléchie de 1969 à 1974, grisés par la haute conjoncture, créant 17 000 emplois alors que leurs principaux concurrents commençaient à licencier. Cela fait beaucoup de griefs !

Mais l'Etat est bon enfant. Il admet sa vocation d'être universellement responsable, de tout, du soleil et de la pluie, des fautes individuelles et collectives, de la conjoncture. Il a donc gravi son chemin de croix, et vous l'avez gravi avec lui, messieurs les ministres : aides, prêts, différés d'amortissement, bonifications d'intérêts. Et nous voici en fin de parcours, sinon au Golgotha, bien sûr.

A qui incombe, finalement, la responsabilité la plus lourde dans la situation actuelle ? Crime ou suicide ? peu importe : seul compte, désormais, l'avenir. Simplement, et dans l'intérêt même des solutions à dégager, il convient de tirer quelques leçons du passé.

D'abord, le problème des aides de l'Etat à la sidérurgie est très ancien : il date de la fin de la seconde guerre mondiale. J'ai eu la curiosité de compulsier les débats parlementaires de cette époque, notamment la discussion du budget du ministère de l'industrie. Je n'ai trouvé nulle part, dans les différentes interventions, l'expression d'une inquiétude réelle sur ce sujet ; et pourtant la question était posée.

En parlant de vingt ans de crise, M. Mauroy était tout à l'heure très en deçà de la vérité.

Ensuite, les difficultés présentes résultent non pas d'une évolution cyclique liée au marché intérieur, mais d'un changement de structure du marché international : les pays en voie de développement se dotent d'unités sidérurgiques de haute qualité et deviennent à leur tour exportateurs ; la croissance économique mondiale a tendance à ralentir ; l'appareil de production ajuste de moins en moins bien l'offre et la demande. D'où de brusques diminutions d'emplois : aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique et au Japon.

Enfin, l'industrie sidérurgique française, car c'est elle qui nous préoccupe — même s'il n'est pas possible de séparer son devenir du contexte international — semble avoir mal discerné, pour des raisons diverses, la réalité économique et les contraintes de la conjoncture : les investissements n'ont pas été suffisamment autofinancés, et de là l'endettement ; l'appareil renoué, plus opérationnel, n'a pas été utilisé à plein. Et Bruxelles n'a pas apporté le potion miracle, la déclaration de « l'état de crise manifeste » prévu, timidement d'ailleurs, par le traité de Paris, et cela malgré les nombreuses relances de la France et les efforts de M. Davignon.

Face au péril grandissant, le Gouvernement français réagit courageusement : vous l'avez dit, monsieur le ministre de l'économie, et je le répète après vous. Ecartant de nouvelles médécines de circonstance, il propose un plan acier global dont la finalité est claire : restaurer les structures de notre industrie sidérurgique afin de la mettre en situation d'affronter, avec des chances égales, la concurrence, rejetant à la fois le protectionnisme, incompatible avec nos engagements internationaux ou communautaires, et la nationalisation, illusoire et malsaine. Mieux vaut, en effet, créer le profit, l'imposer, développer ainsi une richesse collective plutôt que pérenniser le déficit en l'institutionnalisant.

Vous nous proposez donc, messieurs les ministres, deux textes, financiers dans leur formulation, économiques dans leur essence. Le groupe UDF les a examinés avec attention. Trois axes de préoccupations se sont dégagés.

Première question : l'argent public, l'argent des contribuables, est-il utilisé à bon escient ?

Deuxième question : quel avenir pour la sidérurgie française ?

Troisième question : quelle politique sociale, orientée en direction des plus menacés, le Gouvernement exigera-t-il en contrepartie de son apport financier ?

D'abord, l'argent public est-il bien employé ?

En ce qui concerne la forme de l'intervention de l'Etat, je vous avoue franchement qu'elle ne nous plait guère. Vous mettez le doigt dans un engrenage, et je ne vois pas comment vous vous tirerez, à terme, de cette aventure.

Mais je reconnais que vous n'aviez pas le choix. Ou bien vous laissez les sociétés déposer leur bilan, et de quel crime d'indifférence coupable ne vous aurait-on pas accusé. Ou bien vous inscrivez au budget de nouvelles subventions, 5 milliards de pertes à financer en 1978, et l'on aurait crié à la dilapidation des deniers publics. J'écarte la nationalisation, ruineuse pour l'économie, et qui d'ailleurs n'aurait rien réglé, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre de l'économie.

Vous avez donc préféré, tout naturellement, messieurs les ministres, un mécanisme qui s'apparente au concordat : les créanciers se substituent aux actionnaires ; trois sociétés financières sont créées, avec le concours de l'Etat, des banques, du IGS ; chaque société contrôle directement un groupe sidérurgique, et indirectement au travers d'une holding.

A partir de ce montage financier un peu complexe, les choses deviennent plus simples : l'Etat et les banques consolident leurs créances, ramenant les charges financières à un niveau raisonnable de l'ordre de 5 p. 100 du chiffre d'affaires, au lieu de 14 p. 100 à l'heure actuelle ; les banques apportent aux sociétés financières leurs créances sur les sociétés sidérurgiques à hauteur de 600 millions, soit 30 p. 100 du capital de ces dernières, et elles abandonnent 400 millions d'intérêts, mais disons qu'elles étaient bien servies auparavant ; les anciens actionnaires perdent le contrôle des anciennes sociétés — Usinor, Sacilor et CNM — et transfèrent à la holding, où ils sont minoritaires, une partie notable des titres de deux affaires rentables, Vallourec et Dilling, ce qui n'est pas négligeable.

Ayant demandé des efforts à tous, actionnaires et banquiers, l'Etat ne pouvait pas ne pas intervenir dans le montage financier : le Trésor convertira des prêts du FDES en prêts participatifs, et il souscrit 15 p. 100 du capital des sociétés financières ; la Caisse des dépôts et le Crédit national respectivement 30 p. 100 et 10 p. 100.

Enfin, la petite épargne privée est sauvegardée, grâce à la mise en place d'un établissement spécial, qui fait l'objet d'un projet de loi présenté par le Gouvernement : la Caisse d'amortissement pour l'acier se substituera aux entreprises pour assurer le paiement des échéances à bonne date, en principal et en intérêts. Cet établissement, qui prendra la forme d'une société anonyme, dont le capital sera souscrit par l'Etat, la Caisse des dépôts, le GIS et d'autres investisseurs institutionnels, disposera des ressources que lui procureront les futurs prêts participatifs, des emprunts réalisés avec la garantie de l'Etat et des prêts du Trésor. Ceux-ci seront inscrits à un compte spécial du Trésor, qu'un collectif budgétaire présenté par le Gouvernement dotera de 2 milliards de francs.

Tout cela est cohérent, dans son principe. C'est au niveau de l'application que le groupe UDF souhaiterait obtenir, messieurs les ministres, quelques assurances. Nous comprenons très bien qu'il n'appartient pas à l'Etat d'assurer la gestion industrielle. Mais les gestionnaires seront jugés par les actionnaires des sociétés financières, au nombre desquels figure l'Etat, et en bonne place si l'on ajoute aux 15 p. 100 du capital qu'il détient, les 30 p. 100 de la Caisse des dépôts et les 10 p. 100 du Crédit national. Nous sommes donc conduits à demander au Gouvernement comment seront désignés les présidents et les membres des conseils d'administrations des sociétés financières et des holdings, le fait d'être retraité de l'administration n'étant pas une référence de compétence suffisante. Et comment s'opérera concrètement le partage des pouvoirs et des responsabilités entre l'Etat, les actionnaires minoritaires et les entreprises industrielles ?

J'aborde la deuxième question fondamentale : quel est l'avenir de la sidérurgie française ?

Au préalable, j'indique que ces textes n'intéressent que 60 p. 100 des entreprises sidérurgiques. Qu'advient-il des autres ? Nous ne sommes pas convaincus par l'objection selon laquelle ces dernières se portent bien et qu'il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de leur sort.

Vous avez vous-mêmes reconnu, messieurs les ministres, que le marché de l'acier est déprimé et désorganisé. Le temps est venu de s'interroger : le Gouvernement considère-t-il la sidérurgie française comme une industrie stratégique, ce que je crois avoir compris ? Et comment envisage-t-il de traduire dans les faits ce choix essentiel ?

Nous avons conscience que tout pronostic économique est hasardeux. Si tous les experts ou presque semblent partager l'hypothèse d'une croissance ralentie de la demande, les opinions divergent quant à l'évolution de l'offre. De toute façon, les exigences politiques des pays en voie de développement laissent

augurer des temps difficiles, par exemple en ce qui concerne les prix, sans parler des fluctuations des monnaies qui exercent une influence considérable sur les échanges sidérurgiques.

Est-il possible et souhaitable de laisser faire ? Certes, le Gouvernement n'entend pas substituer sa responsabilité à celle des sidérurgistes, mais à supposer que tous les problèmes actuels de cette industrie aient trouvé leur solution — et cela demandera encore du temps et de l'argent — l'Etat ne se sent-il pas obligé de porter un intérêt particulier à ce secteur ? Certainement, et pour plusieurs raisons : d'abord, nous n'avons pas le droit de consentir un abandon de notre savoir technologique ; ensuite, l'implantation géographique de la sidérurgie française est telle qu'elle conditionne, soit directement, soit par sous-traitance interposée, la vie de régions entières ; enfin, il s'agit d'un secteur économique, qui est lié à la défense et à l'indépendance nationale. Dès lors que la nationalisation est écartée, comment l'Etat intervient-il en fonction de ses responsabilités ?

Ma troisième question, peut-être la plus importante, concerne les hommes, l'emploi, le revenu et l'équilibre social. A cet égard, nous abordons un aspect cruel. Nous écartons la démagogie car elle se retourne finalement contre ceux qui l'utilisent, comme les élections de mars 1978 l'ont montré.

Regardons la réalité en face : des compressions de personnel s'avèrent indispensables et nos voisins allemands, anglais, italiens les ont opérées ou sont sur le point de le faire avec, le plus souvent, la coopération des organisations de salariés. S'agissant d'un secteur aussi nettement cerné, on peut imaginer une redistribution de la charge de travail entre un plus grand nombre ; mais comme les coûts ne sauraient s'accroître pour des questions de compétitivité, il en résulterait une diminution des revenus des travailleurs. Ce point a fait l'objet de négociations dans certains pays, mais la réflexion des partenaires sociaux, syndicats et patronat, n'a pas atteint ce stade. Dans ces conditions, la restructuration passe, semble-t-il, par une réduction des effectifs. Et le problème humain se trouve alors posé.

Une convention sociale a été signée par les organisations professionnelles et syndicales en juin 1977. Elle contient un certain nombre de dispositions, que vous avez rappelées, monsieur le ministre de l'industrie, relatives à la préretraite et à la dispense d'activité pour les travailleurs postés ayant accompli quinze ans de services continus et âgés de plus de cinquante-quatre ans. Ces mesures étaient nécessaires et elles le demeurent, car elles ont permis de limiter le nombre des licenciements réels.

Cette convention prend fin le 30 avril 1979. Je note avec satisfaction que le Gouvernement a l'intention d'inviter les partenaires sociaux à se réunir rapidement afin de négocier un nouvel accord, celui-ci reprenant au moins les dispositions de l'ancien accord en les améliorant si possible. Il conviendrait notamment d'examiner si, en cas de chômage consécutif à la restructuration industrielle, un revenu familial minimum peut être garanti, sans limitation de durée, sous réserve que le travailleur privé d'emploi ne refuse pas une reconversion en rapport avec sa formation. Je verrouille ma proposition : l'Etat doit veiller scrupuleusement à la mise en place de ce premier volet social.

Il en est un second : la politique de reconversion dans les régions les plus durement touchées. Ainsi, le plan de 1977 prévoyait-il l'implantation de Saviem à Batilly, celle de Garolor à Ennery, accompagnant celle de Chrysler à Hordain. Il convient d'aller au-delà et de profiter de cette circonstance douloureuse pour définir un vaste programme de sauvetage et de redistribution de l'emploi dès lors que tout un secteur industriel s'écroule ou se transforme.

Nous avons noté avec satisfaction la création d'un fonds spécial d'aide à l'investissement, doté, dans un premier temps, de trois milliards de francs. Ce sujet d'amène à poser quelques questions.

D'abord, ce fonds intervient-il en plus des aides déjà distribuées ou à leur place ?

Ensuite, s'agit-il d'interventions limitées à des secteurs déterminés, tels que la sidérurgie, la construction navale et le textile, ou bien toute branche en difficulté est-elle susceptible de bénéficier de cette intervention nouvelle ?

Enfin, ce fonds sera-t-il alimenté en cas de besoin et quels critères seront retenus pour sa répartition ?

Platon a dit : « L'émotivité doit être chassée de l'action politique ». Exceptionnellement, Platon a tort. Ni le Gouvernement, ni le Parlement n'ont le droit de rester passifs devant un drame qui frappe les hommes dans leur dignité, dans leurs traditions, dans leur espoir et dans leur vie profonde. Regarder la réalité en face, prendre les problèmes à bras-le-corps, comme le Gouvernement le fait, n'excluent pas la générosité, la recherche passionnée et continue d'une solution qui assure à la fois le progrès économique et la justice sociale.

Avant de conclure, je souhaite vous faire part de trois réflexions.

La première concerne la spécificité de la crise de la sidérurgie. Nous souscrivons aux mesures ponctuelles qui nous sont proposées, mais d'autres secteurs de l'industrie ne sont-ils pas, eux aussi, menacés à plus ou moins long terme? Si c'est le cas, comme je le redoute, quelles dispositions comptez-vous prendre pour prévenir l'orage ou dominer la tempête?

Nous ne sommes pas maîtres de l'évolution économique mondiale. Nous avons l'obligation de nous insérer dans un ordre qui nous est imposé dans une large mesure.

Compte tenu des moyens dont vous disposez ou que vous dégagerez, est-il possible dès maintenant de donner à l'industrie française une nouvelle dynamique en vue de pallier les durs affrontements qu'ils attendent? L'infirmerie du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles, si efficace je m'empresse de le préciser, s'ajoutera-t-elle quelque jour un centre d'élaborations de cellules jeunes, créatrices de vie et de richesses?

Ma seconde réflexion procède d'une autre préoccupation, elle vise le goût qu'on montre ici ou là, au Gouvernement au Parlement, de prêter davantage l'oreille à ceux qui paient le plus haut ou qui affichent le plus somptueux équipage, sans s'être assurés que leur cause est la mieux fondée.

Je répète que nous sommes attentifs à l'utilisation de l'argent public. Nous acquiesçons sans réserve votre choix relatif à l'effort financier de l'Etat pour dénouer la crise de la sidérurgie. Mais nous aimerions dépasser le débat. En fait, trois sociétés seulement sont concernées, employant, il est vrai, près de 100 000 travailleurs. La sidérurgie, ce n'est pas seulement cela; c'est aussi une multitude de petites entreprises de cinq, dix ou vingt salariés, travaillant en sous-traitance, ignorées, ne disposant d'aucune facilité ni auprès des banques, ni auprès de la direction des impôts, ni auprès de la sécurité sociale, peut-être parce qu'elles parlent trop bas ou qu'elles sont en culotte courte. Les licenciements qui résultent des événements qui se produisent en amont s'accumulent dans l'indifférence et le silence jusqu'au jour où on découvre — si toutefois cela arrive — que leur total dépasse largement les suppressions d'emplois plus spectaculaires du donneur d'ordre. Pouvons-nous avoir l'assurance que l'effort financier de l'Etat au niveau de quelques entreprises se répercutera au niveau de la sous-traitance?

L'action internationale constitue mon dernier thème de réflexion.

Nous connaissons et nous apprécions la détermination du Gouvernement afin d'imposer à la Communauté européenne les mesures qu'exige la gravité de la situation. Le plan Simonet et le plan Davignon sont des étapes. Il reste beaucoup à faire.

Certes, nous n'envisageons pas que la France ferme ses frontières, sa balance étant positive pour les produits sidérurgiques; mais il est essentiel de relancer l'action internationale et de poursuivre l'application du plan anti-crise en 1979. Le Gouvernement doit être d'autant plus vigilant que le système actuel de cautionnement, élément fondamental de la régulation du marché, a été reconduit pour le quatrième trimestre de 1978, mais d'une manière affaiblie et avec d'extrêmes réserves.

Si le plan Davignon et les cautionnements étaient interrompus après le 1^{er} janvier 1979, l'anarchie s'emparerait à nouveau du marché européen: la concurrence sauvage et désordonnée affecterait non seulement les rapports entre les pays européens et les pays tiers, mais aussi ceux des producteurs communautaires entre eux. Tout le plan français, laborieusement élaboré, serait alors remis en cause.

Je suis tenté d'ajouter une ultime remarque. Certains analystes, notamment dans les rangs de l'opposition, attribuent la crise de la sidérurgie française à la faiblesse de son intégration verticale par rapport à celle de ses concurrents. Ils n'ont pas absolument tort, mais la cause essentielle de la crise est différente: l'intégration verticale ne diminue pas les pertes dans la branche considérée, et il est naturellement souhaitable qu'un secteur soit rentable, mais elle permet la compensation des pertes subies en amont par des bénéfices en aval, ce qui n'est pas négligeable. Ainsi Thyssen, en tant que groupe, a équilibré son bilan en 1975-1976 alors que son activité sidérurgique a été fortement déficitaire dans le même temps.

Le Gouvernement a clairement indiqué qu'il n'entendait pas peser d'un poids trop lourd sur les décisions des entreprises industrielles, seules responsables de la politique à venir. Cependant, dans la mesure où il participe, il a le droit et peut-être le devoir d'attirer l'attention des gestionnaires sur cet aspect fondamental de la question.

Le groupe UDF votera les deux projets du Gouvernement; il lui est reconnaissant du réalisme dont il témoigne et de la détermination qu'il montre dans un secteur où le laxisme des uns ou des autres a trop longtemps été la règle. Mais il renouvelle, avec la plus grande rigueur, les interrogations qu'il a déjà formulées: quel est l'avenir de la politique sidérurgique

française? Quelle est la répartition des responsabilités entre les différents partenaires: Etat, actionnaires, industriels? Quelle politique internationale compte-t-il mener pour sauver l'acquis communautaire de régulation du marché après le 1^{er} janvier 1979? Quelle politique sociale envisage-t-il, celle-ci étant nécessairement généreuse et adaptée à l'angoisse des hommes menacés dans leur emploi, contrepartie logique de l'utilisation des fonds publics?

Le Gouvernement doit se persuader, comme le Parlement, que la reconversion économique, là où elle est nécessaire, ne se fera que dans le respect des droits des individus, dans la sécurité pour l'avenir et dans un équilibre social et régional. Négliger cet aspect de la question entraînerait de graves désordres qui compromettraient le redressement industriel auquel la puissance publique s'est désormais attachée avec fermeté, courage et efficacité. A ce prix seulement, nous construirons une société de liberté, d'initiative et de responsabilités, qui correspond à notre combat. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Mesdames, messieurs, les deux projets de loi qui sont soumis aujourd'hui à notre assemblée portent sur un problème vital pour l'économie de notre pays. Une fois de plus depuis quelques semaines l'industrie sidérurgique se retrouve à la une de l'actualité.

De quoi s'agit-il? D'une crise aiguë, persistante, qui frappe des dizaines de milliers de travailleurs, qui porte atteinte au tissu économique des régions, qui conduit de plus en plus notre pays à être dépendant de puissances étrangères. L'extrême gravité de ce problème nous fait particulièrement regretter les conditions dans lesquelles nous en discutons, notamment le fait qu'il ait lieu un lundi, alors que l'Assemblée ne siège habituellement pas ce jour-là.

Aucune solution valable répondant aux intérêts des travailleurs des régions et du pays ne peut être apportée si les principaux intéressés sont délibérément écartés des discussions. C'est pourtant ce à quoi ont abouti les agissements du Gouvernement; il a choisi son interlocuteur: le patronat.

La sidérurgie française a été conduite à la faillite par les dirigeants de sociétés, à qui les gouvernements successifs ont toujours octroyé des aides financières considérables. Ce sont ceux-là que vous avez choisis pour élaborer une stratégie qui amoindrirait encore le potentiel sidérurgique de la France.

Vous avez refusé de prendre en considération les propositions des organisations syndicales ouvrières, de cadres et d'ingénieurs ainsi que celles formulées par les élus communistes des régions concernées. Or, on ne peut traiter de la sidérurgie qu'en abordant l'ensemble des questions qui la concernent: les problèmes sociaux, c'est-à-dire les conditions de travail et de salaires, le niveau de l'emploi; la production, c'est-à-dire les capacités et le niveau de production; la démocratie, c'est-à-dire la participation des travailleurs, ouvriers, employés, cadres, techniciens et ingénieurs aux décisions concernant toute la vie de leur entreprise; et enfin le financement.

Or, en créant la Caisse d'amortissement pour l'acier, votre Gouvernement a choisi d'aborder un seul aspect du problème. Vous voulez cacher à l'opinion publique les causes, les responsables de la crise et les sombres décisions que vous vous apprêtez à appliquer. Mais il ne sera pas dit que cette assemblée restera dans le brouillard; les élus communistes s'emploieront à le dissiper et nous verrons, à l'issue du débat, quel sera le vote des députés de la majorité qui, dans leur circonscription, se comportent comme de terribles censeurs de votre politique mais qui conforment leur bulletin de vote aux désirs du Gouvernement.

La crise de la sidérurgie, qui est internationale mais pas universelle, prend principalement ses racines à l'intérieur de chaque pays capitaliste. En France, cette crise résulte simplement d'une politique patronale et gouvernementale dont le seul souci est de tirer le maximum de profits pour quelques intérêts égoïstes des barons de l'acier. Aujourd'hui, le bilan est très lourd pour l'économie nationale et les travailleurs de la sidérurgie.

En 1966, une convention passée entre le patronat de la sidérurgie et l'Etat avait permis l'octroi d'un prêt important à la sidérurgie pour un vaste et ambitieux programme d'investissement. Au titre de cet accord, le FDES avait accordé 2,7 milliards de francs de prêts à des taux d'intérêt défiant toute concurrence sur le marché bancaire, accompagnés d'un amortissement étalé sur vingt ans et de différés de remboursement. A cette époque, pour justifier cette convention, les auteurs invoquaient l'endettement de la sidérurgie, la faible productivité et la diminution des prix de vente consécutive à une période de blocage fréquent.

Conformément aux objectifs du V^e Plan, une vaste restructuration financière et industrielle de la branche est réalisée qui conduit à la naissance de deux groupes qui assurent, à eux seuls, plus de 70 p. 100 de la production sidérurgique nationale : le groupe Usinor et le groupe Wendel-Sidelor.

A l'issue de ce contrat, les résultats restent bien modestes au regard de ceux que l'on observe à l'étranger. La balance en tonnage de notre commerce extérieur devient déficitaire en 1969 et en 1970 et la croissance de la production est la plus faible de tous les pays de la Communauté. Seuls les profits des groupes français tiennent le haut du hit-parade international. Les patrons de la sidérurgie envisagent alors la création d'importantes capacités de production et exportent des capitaux.

Il faut, dit-on en haut lieu, « que la sidérurgie se tourne et se porte vers le monde extérieur ». Il en résulte la localisation des nouvelles unités de production sur le littoral français, celles-ci souhaitant s'installer à proximité des ports de débarquement du minerai importé afin d'abandonner progressivement notre minerai national.

Ainsi est envisagée la création par le groupe De Wendel d'une usine à Fos : la Solmer. Les besoins de financement sont colossaux : 11 milliards de francs, dont 6,5 milliards pour la première tranche (1971-1975) à laquelle l'Etat contribue en accordant un prêt du FDES de 1,8 milliard.

Les modalités de remboursement sont encore plus extraordinaires que les précédentes puisque, par une « cuisine financière » dont seuls le patronat et le Gouvernement ont la recette, l'on aboutit à ne rembourser le capital qu'en 1988, soit dix-sept ans après le premier versement.

Au début de 1973, la SOLMER est en cessation de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Dans le plus grand secret, un nouveau plan de financement est élaboré, dans lequel le groupe USINOR intervient, et l'aide publique est augmentée de 800 millions de francs, ce qui porte le total des prêts gouvernementaux à 2 700 millions de francs. Mais ce n'est pas suffisant puisque, en 1975, le Gouvernement engage 1 400 millions de plus dans l'opération de Fos.

Votre plan Acier de 1977 n'était en fait qu'un plan de licenciements massifs dont la réalisation est presque terminée : c'est bien le seul domaine où le pouvoir a tenu ses promesses.

Mais les résultats économiques, eux, sont catastrophiques. La production d'acier brut de 1977 est inférieure à celle de 1959, et celle de 1978 ne dépassera vraisemblablement pas celle de 1977.

La place de la France dans la production mondiale ne cesse de reculer, passant de 4,1 p. 100 en 1967 à 3,4 p. 100 en 1977.

La consommation apparente d'acier, excellent indicateur de développement industriel d'un pays, ne s'accroît que de 25 p. 100 en dix ans. Et comme, dans les sphères gouvernementales, l'on affecte particulièrement en ce moment les comparaisons internationales, je me permettrai de souligner que, toujours sur la même période, la République fédérale d'Allemagne a augmenté sa consommation de 32 p. 100.

Toujours selon les statistiques de la Communauté économique européenne, la France, en 1977, au sein de l'Europe des Neuf, est l'un des pays parmi ceux qui consomment le moins d'acier : 450 kilogrammes par habitant contre 679 pour la République fédérale d'Allemagne et une moyenne de 480 kilogrammes par habitant pour l'ensemble des pays européens.

M. Pierre Mauger. Il faut de bonnes dents !

M. Antoine Porcu. L'endettement de la sidérurgie s'est accentué.

Comme je l'ai déjà indiqué, la première raison mise en avant lors du premier plan sidérurgique patronat-Etat de 1966 était l'endettement massif : 70 p. 100 du chiffre d'affaires annuel. Il atteint aujourd'hui, malgré la participation financière de l'Etat, 111 p. 100 du chiffre d'affaires. Beau résultat de la politique conjuguée du patronat et du Gouvernement !

Alors que les capacités de production étaient utilisées il y a dix ans à 85 p. 100, elles ne sont plus utilisées qu'à 66 p. 100 pour une même production.

Quant à la libération des prix industriels réclamée à cor et à cri par les sociétés sidérurgiques, elle se traduira par une augmentation des prix des produits sidérurgiques vendus en France.

Il y a quand même quelque contradiction à accuser les concurrents japonais ou italiens de brader les prix et d'envahir ainsi le marché français — ce qui reste à prouver — et à pratiquer dans le même temps des hausses de 10 à 15 p. 100. Cela prouve que la préoccupation dominante des sociétés, c'est le profit maximal immédiat. Les déclarations sur la « compétitivité indispensable » ne sont qu'un leurre pour exiger d'un nombre réduit de travailleurs plus de rendement et pour s'opposer à leurs légitimes revendications.

Au demeurant, il convient de noter que les coûts salariaux horaires dans la sidérurgie française sont faibles comparés à ceux de la sidérurgie européenne, calculés en unités de compte européennes. Ils sont respectivement de 6,89 en République fédérale d'Allemagne, 7,54 en Belgique, 6,82 au Luxembourg, 5,99 en France. Seuls le Royaume-Uni et l'Italie ont des taux plus faibles.

Mais, au-delà de ces chiffres, j'évoquerai les conséquences dramatiques d'une telle politique pour ceux qui produisent l'acier.

Si la production n'a pas augmenté par rapport à 1967, la productivité, elle, a progressé à pas de géant : on est passé de 133 tonnes d'acier par ouvrier et par an à 220 tonnes.

Cette remarquable performance de la productivité est obtenue essentiellement par l'augmentation du travail posté, système pour lequel la sidérurgie est au premier rang de toute notre industrie — 71 p. 100 des effectifs y sont astreints — et par une intensification des cadences.

Nous assistons à l'extension du travail en continu pour de nombreux postes où cette pratique n'est pas techniquement justifiée. En Lorraine, par exemple, selon la chambre patronale, le pourcentage d'ouvriers travaillant en continu varie de 33 p. 100 pour les P3 d'entretien à 65 p. 100 pour les OS qui travaillent directement sur les installations.

Le roulement des équipes est établi de telle façon qu'un même travailleur assure son service tantôt le matin, tantôt l'après-midi, tantôt la nuit.

Les semaines de travail sont longues : cinquante-six heures de jour comme de nuit, cinquante-six heures avant de pouvoir bénéficier d'un repos dit « compensateur ».

Pouvez-vous imaginer ce qu'est la vie de ces travailleurs ? Vous qui parlez de bonnes dents pour digérer l'acier, essayez de comprendre ce qu'est la vie de ces ouvriers, vous qui en êtes très éloigné, de ces travailleurs dont les heures de repas, de sommeil, sont constamment perturbées. Ces hommes qui, après une longue nuit devant les hauts fourneaux, les aciéries ou les laminaires, retrouvent au petit matin les cités qui s'éveillent, comment peuvent-ils trouver le sommeil dans leur appartement ouvert à toutes les rumeurs de la rue.

Oui, il est temps que la cinquième équipe soit instaurée dans les feux continus et que la semaine de travail, pour ces ouvriers, n'excède pas trente-trois heures.

Qu'importe au patronat si la santé des travailleurs s'use prématurément ! Avec les feux continus, les installations ne s'arrêtent jamais. Leur coût est très vite amorti ; mais les hommes, eux, payent un lourd tribut. Cela se traduit par l'augmentation du taux d'accidents de travail, qui a atteint 79 p. 100 en 1977 contre 65 p. 100 en 1968.

Au cœur de la crise, en 1975, alors que nous atteignons le niveau le plus bas enregistré depuis douze ans, le taux d'accidents était de 83 p. 100. C'est dire l'étroite corrélation qu'il y a entre la crise, la récession et l'austérité envers les travailleurs.

Et l'on comprend mieux, dans ces conditions, toujours selon vos propres statistiques, pourquoi un sidérurgiste sur deux n'arrive pas à l'âge de la retraite. C'est bien d'autre chose qu'un dentiste, mon cher collègue, qu'il faudrait !

Ainsi, votre façon de produire l'acier vous permet d'obtenir « la meilleure productivité » dans des conditions de travail et de sécurité les plus néfastes.

Il fallait aujourd'hui rappeler que la faillite des grands groupes sidérurgiques s'est réalisée sur la santé des travailleurs, sur leurs difficiles conditions de vie et de travail, sur le pillage des richesses et des régions et sur le dos des contribuables.

Encore une lois, vous volez au secours du patronat. Mieux encore, à ceux-là mêmes qui sont les premiers responsables de tant de gâchis, vous dites : « Reprenez vos affaires en main, choisissez les investissements que vous jugez, dans votre optique, les plus rentables, choisissez les produits qui vous rapporteront le plus, l'Etat est là pour vous couvrir ! »

Lors de son audition par la commission des finances, M. Giraud a annoncé que l'Etat va emprunter sur le marché international — donc alourdir les dettes de la France à l'étranger — pour pouvoir être le garant des emprunts des patrons de la sidérurgie.

Et M. le Premier ministre, lors du débat sur la motion de censure, qui n'a pas trouvé un seul mot pour répondre aux accusations d'abandon national face à la République fédérale d'Allemagne, a déclaré cyniquement — le mot n'est pas trop fort — que sa politique consistait à défendre 100 000 emplois dans la sidérurgie française.

Comme M. le Premier ministre ne lance pas des chiffres en l'air, et qu'il y a encore 136 287 emplois dans cette industrie, est-ce à dire que, monsieur le ministre, ce ne sont pas 20 000 suppressions d'emploi qui sont envisagées mais près de 40 000 ? Il serait intéressant qu'une réponse nette nous soit donnée.

Autrement dit, en termes clairs, par-delà l'intérêt national, par-delà la vie des régions, par-delà les drames et les misères

que ces licenciements entraînent dans les familles, vous reconnaissez, comme nous, que vous arrimez toute la nation aux intérêts de quelques trusts.

Quant aux objectifs que vous affichez pour l'horizon 1983 — une production de l'ordre de 22 à 23 millions de tonnes, soit une réduction de 20 à 25 p. 100 des capacités de production — ils s'inscrivent directement dans les plans de liquidation décidés à Bruxelles et auxquels le Gouvernement français a pris une part active.

Ainsi, c'est à Bruxelles, avec les trusts multinationaux groupés dans Eurofer, que les firmes françaises peuvent décider du sort de milliers de travailleurs, d'ingénieurs, cadres et techniciens. C'est à Bruxelles que l'on décide ce qui est bon ou pas bon. C'est à Bruxelles que l'on décide la production de la sidérurgie lorraine et la fixation des normes de production nécessaires à notre pays.

Oui, c'est à Bruxelles, avec votre active participation, que s'élaborent des décisions contraires à l'intérêt national.

La politique européenne suivie par le gouvernement français contribue à abaisser la place de la France. Je l'ai démontré lors de mon intervention de mercredi dernier, ce qui me dispense d'y revenir aujourd'hui.

Cette politique est une politique d'abandon national. Cette fois-ci encore, toute démocratie bafouée, l'élaboration de ce plan s'est faite dans le grand secret des bureaux de la rue de Rivoli.

Ainsi, tous ceux qui sont directement concernés sont placés devant le fait accompli, devant les décisions prises en dehors d'eux. C'est cette vérité que vous tentez de cacher aux Français.

Mais, en même temps, parce que l'énormité du scandale et du gâchis industriel et financier inquiète les Français, vous êtes obligés de vous couvrir vis-à-vis de l'opinion publique. Vous êtes obligés de déclarer qu'on ne peut plus continuer comme avant, qu'il faut changer la gestion de la sidérurgie française et les hommes qui l'assurent.

Mais les structures compliquées que vous avez mises en place : trois sociétés financières — et non industrielles, monsieur le ministre de l'économie — et trois sociétés holdings ne constituent qu'une tutelle administrative et secrète destinée à masquer la politique d'abandon et de démantèlement que votre Gouvernement accepte et finance et à liquider au mieux des intérêts des groupes financiers : 25 p. 100 des capacités de production actuelles de la sidérurgie française.

Les « institutions financières » qui détiendront 51 p. 100 du capital des trois sociétés financières n'ont guère eu l'habitude jusqu'à présent d'expliquer leur politique et de justifier leur activité, même si elles soumettent leurs comptes au Parlement. On peut douter qu'à l'avenir elles changent de comportement.

Adjoindre quelques directeurs du Crédit national ou inspecteurs des finances aux maîtres de forge et aux représentants des groupes financiers français ou étrangers dans les conseils d'administration des sociétés holdings n'est en rien une démocratisation. C'est une étatisation technocratique dont le seul résultat sera une nationalisation du déficit et des dettes et, pour les gros actionnaires, l'assurance de profits sans risques. A ce propos, monsieur le ministre de l'Industrie, pouvez-vous nous dire ce qu'est devenu « M. Sidérurgie » ?

Le président de Denain-Nord-Est-Longwy vient annoncer crûment à ses actionnaires : « Ainsi, Denain-Nord-Est-Longwy continuera dans les prochaines années à percevoir les revenus de sa participation directe dans Vallourec. En outre, à partir de 1984, elle pourra percevoir les revenus distribués par la société holding et provenant des actions Vallourec et des actions nouvelles Usinor apportées ainsi que les revenus afférents aux actions actuelles Usinor. »

M. Ferry votre interlocuteur privilégié ne s'y est pas trompé : il a déclaré plusieurs fois que, lorsque leur passif serait apuré, les monopoles sidérurgiques seraient libérés de cette bienveillante tutelle et pourraient s'engager sans entraves dans la course au profit et au redéploiement de leurs capitaux.

Cela n'a donc rien à voir avec la nationalisation démocratique que nous préconisons. Une telle nationalisation permettrait à la nation d'avoir la maîtrise de son potentiel industriel et de ses ressources naturelles ; elle permettrait aussi d'assurer le contrôle démocratique par la participation directe des travailleurs aux responsabilités, et enfin d'élaborer une politique de développement de la production d'acier liée à la satisfaction des besoins industriels et sociaux de ce pays.

Je voudrais d'ailleurs réfuter les arguments qui tendent à opposer la production sidérurgique disons « traditionnelle » à une production ultra-spécialisée.

La force de la sidérurgie française réside dans sa dimension, dans la largeur de sa gamme de fabrication, dans la complémentarité de ses usines, dans la compétence et la qualification accumulées par les travailleurs.

Cette force se trouverait sans aucun doute accrue par une modernisation complète d'un appareil de production en expansion et par la promotion de la diversification en aval, vers la première transformation et le travail des métaux.

Contrairement à ce que de pseudo-défenseurs déclarent, la sidérurgie est une industrie complexe, techniquement avancée. Contrairement à ce que certains veulent faire croire, la production sidérurgique française est très diversifiée : ainsi, on évalue à huit mille le nombre de nuances et de marques d'acier offert sur le marché.

Tout repli sur des créneaux limités, tout licenciement de travailleurs est un affaiblissement de l'ensemble de la sidérurgie.

Enfin, la nationalisation permettrait de produire autrement, en réduisant la peine des hommes. On ne peut pas, avec moins de travailleurs, moins d'ingénieurs, de cadres, de techniciens, produire, chercher, innover : on ne peut pas, avec moins d'outils, de machines, moins de capacité de production, répondre aux intérêts du pays.

Non, la France ne souffre pas d'un excès de production d'acier ! Elle souffre d'un affaiblissement continu de notre appareil industriel, qui se traduit par le démantèlement de branches entières de notre industrie, par la suppression de 150 000 emplois industriels en une seule année. Ce démantèlement concerne précisément des branches grosses consommatrices d'acier.

Il n'y aurait pas trop d'acier en France si le Gouvernement s'opposait à la liquidation de Terrin, des chantiers de La Ciotat, de la moitié des entreprises de la machine-outil, s'il acceptait de donner à notre industrie du poids-lourd les moyens de reconquérir le marché français détenu à 50 p. 100 par les firmes étrangères pour les camions gros porteurs.

Il n'y aurait pas trop d'acier en France si le Gouvernement prenait en considération et finançait les nombreux projets d'équipement social des communes et des départements.

Il n'y aurait pas trop d'acier en France si la politique du Gouvernement était orientée vers une véritable coopération internationale, ouverte à tous les pays.

C'est pourquoi, dans la situation nouvelle qui vient d'être créée, situation dans laquelle le Gouvernement devient le premier et le principal interlocuteur, nous réclamons l'arrêt immédiat du démantèlement des installations sidérurgiques et l'arrêt de tout licenciement ; la relance de l'activité industrielle nationale et de la consommation sociale en fonction des besoins, de telle sorte que la production sidérurgique puisse croître et que les installations soient pleinement utilisées.

Nous demandons aussi que les principales revendications des travailleurs de la sidérurgie puissent être satisfaites, notamment celles qui concernent la durée et les conditions de travail, avec la création d'une cinquième équipe et l'abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans.

Nous réclamons enfin une extension rapide des droits démocratiques et des pouvoirs des travailleurs, de leurs élus et de leurs organisations syndicales.

Les comités d'entreprise doivent être dotés de prérogatives nouvelles, en liaison avec la défense de l'emploi et la politique d'investissement. Les comités d'hygiène et de sécurité doivent disposer de moyens nouveaux. Des comités centraux devraient être institués pour l'ensemble de chaque groupe.

Dans le cadre du développement de la coopération internationale, nous sommes partisans d'accords d'Etat à Etat établis sur la base d'intérêts nationaux mutuels. Mais, loin du laxisme dont le Gouvernement fait preuve, nous réclamons, si c'est nécessaire, une protection provisoire, mais sans repli sur soi-même, de nos fabrications menacées.

Telles sont l'analyse et les propositions du parti communiste français. Tout esprit objectif y verra une contribution non négligeable à la recherche de solutions.

M. le président. Monsieur Porcu, je vous demande de bien vouloir conclure car votre temps de parole est épuisé.

M. Antoine Porcu. Je termine, monsieur le président.

Les communistes ne prétendent pas dire : voici notre vérité, vous devez l'accepter. Non, les communistes, en démocrates conséquents, vous demandent de discuter, d'étudier et de confronter ces propositions qui permettront de sortir du brouillard dans lequel le Gouvernement veut confiner l'Assemblée.

Permettez-moi de conclure en évoquant, une fois de plus, la situation dramatique de la Lorraine et, notamment, de son pays haut.

Oui, je le répète avec gravité : qu'avez-vous fait de cette belle province abondamment pourvue en ressources naturelles, riche d'une classe ouvrière, de cadres, techniciens et ingénieurs, ayant la tradition de la grande industrie ?

Qu'avez-vous fait de cette belle province que, il y a moins de vingt ans encore, tous les manuels scolaires présentaient comme une des bases industrielles de la France ?

Vous en avez fait une terre sinistrée, mutilée, où les carcasses d'usines et les carreaux de mines abandonnés offrent un spectacle de désolation.

C'est vrai que votre politique et celle des maîtres de la sidérurgie ont plus détruit au cours de ces dix dernières années que le militarisme allemand pendant les deux dernières guerres mondiales.

M. le ministre de l'Industrie. Il ne faut pas exagérer !

M. Claude Labbé. Ce qui est excessif ne compte pas !

M. Antoine Porcu. Ce n'est pas que la sollicitude gouvernementale ait manqué !

Que de discours, que de promesses mensongères ont été prodiguées par les élus de droite, par les ministres, sous-ministres, Premiers ministres et Présidents de la République au cours de ces dix dernières années !

La presse régionale de dimanche relevait quinze déclarations gouvernementales ou paragouvernementales entre le 12 décembre 1969 et le 24 mai 1978. Toutes rassurent les Lorrains, toutes promettent que des mesures vont être prises. Est-il utile de préciser qu'aucune de ces promesses n'a été tenue ?

Je relevais tout à l'heure, monsieur le ministre de l'Industrie, une contradiction entre les déclarations de M. le Premier ministre sur les capacités de production et les vôtres. J'en relèverai une seconde : 14 000 emplois, selon vous, avaient été négociés pour la Lorraine. En réalité ce sont 12 842 emplois qui ont été aidés entre 1974 et la moitié de l'année 1978, mais à peine 2 000 ont été effectivement créés pendant cette même période. Voilà la réalité, dont chacun peut prendre connaissance et que vous connaissez, monsieur le ministre, puisque vous lisez comme moi la presse.

M. le ministre de l'Industrie. L'Humanité ?

M. Antoine Porcu. Non ! Le Républicain lorrain. Vous êtes pris à votre propre piège ! (Sourires.)

Est-il utile de préciser qu'aucune de ces promesses n'a été tenue ? Oui, le pays haut-lorrain se meurt.

Le patronat de la sidérurgie qui, pour des raisons de profit, s'est toujours opposé à une diversification industrielle, porte une lourde responsabilité ainsi que le Gouvernement qui ne lui a jamais refusé aide et assistance.

Dix-huit années de restructuration de l'industrie minière et sidérurgique ont coûté cher au pays haut-lorrain. Entre le recensement de 1968 et le mois de juillet dernier, 24 635 habitants sur les 200 000 que compte cette région ont été perdus.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Ce n'est pas le sujet du débat !

M. Antoine Porcu. La population active diminue et si le Gouvernement ne prend pas des mesures exceptionnelles, c'est une véritable hémorragie qui va se produire.

Dans le bassin de Longwy-Villerupt-Longuyon dont j'ai l'honneur d'être l'élu, le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de 43,5 p. 100 contre 10,19 p. 100 pour l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle et 8,3 p. 100 pour la région Lorraine.

C'est dire toute la gravité de la situation.

Le Gouvernement va-t-il donner une réponse positive aux demandes que, au nom de toute une population, je lui ai renouvelées lors de mon allocution au cours du débat sur la motion de censure, comme en témoigne le Journal officiel de mercredi ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. Monsieur Porcu, je vous demande aimablement mais fermement pour l'avenir de mieux proportionner la longueur de votre intervention à votre temps de parole.

M. Antoine Porcu. J'accepte l'observation et j'en tiendrai compte, monsieur le président.

M. le président. Je compte sur vous et je vous en remercie. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. En avril 1977 un débat sur la sidérurgie s'était déroulé dans notre assemblée.

Déjà cette industrie était ébranlée par le poids des dettes qui équivalaient au chiffre d'affaires annuel. Le Gouvernement nous avait alors annoncé une nouvelle injection de crédits d'un montant de 1 300 millions de francs, assortie d'un moratoire d'un an pour les dettes antérieures.

Nous nous étions demandé — je m'étais demandé, m'exprimant à cette tribune — « si le remède proposé était à la hauteur de la gravité de la situation ».

Sans doute le Gouvernement avait-il considéré à l'époque que ces nouveaux prêts constituaient la dernière chance de redresser la situation financière des groupes sidérurgiques. Mais la demande ayant de nouveau fléchi durant l'année 1977, les

principales sociétés enregistrèrent des pertes supplémentaires : 5 milliards pour un seul exercice. On avait donc emprunté, cette fois-là, non point pour investir, mais pour éteindre d'autres dettes.

Il fallait aller au-delà des expédients. Comme il était exclu de mettre la sidérurgie en faillite — personne n'y a jamais songé pour d'évidentes raisons — on devait trouver le moyen de la décharger du poids insupportable des frais financiers.

Tel est l'objet du plan qui nous est présenté et dont les modalités ont été exposées par le ministre de l'économie, par le ministre de l'Industrie et par nos rapporteurs.

Il concerne les trois principaux groupes : Saeilor, Usinor, Châtillon-Neuves-Maisons, qui représentent 60 p. 100 du chiffre d'affaires de notre sidérurgie, soit 24 milliards de francs, une production de 17 millions de tonnes d'acier et 100 000 employés et ouvriers.

L'idée maîtresse du plan a été suffisamment bien exposée pour que je n'aie pas à y revenir longuement. En un mot, les dettes, prêts du FDES et prêts obligataires du groupement de l'industrie sidérurgique, sont, en quelque sorte, transformés en participations — je simplifie. Il en est de même pour les banques qui convertissent 600 millions de francs de créances en capital et renoncent à 400 millions de francs d'intérêts.

Ainsi, les charges financières de ces trois groupes seraient ramenées de 3,2 milliards à 1,2 ou 1,4 milliard par an, ce qui les mettra, à cet égard, dans une situation comparable à celle de nos principaux partenaires ou concurrents.

En même temps, trois sociétés financières contrôlant les trois groupes sont constituées. Leur capital est formé à 15 p. 100 par l'Etat, à 30 p. 100 par la Caisse des dépôts, à 10 p. 100 par le Crédit national, à 30 p. 100 par les banques, principalement les banques nationalisées, et à 15 p. 100 par le groupement de l'industrie sidérurgique. Ces sociétés financières deviennent majoritaires dans les trois groupes visés par le plan.

Il s'agit là, selon le groupe du rassemblement pour la République, d'une solution qui est cette fois à la hauteur du problème posé, nous le disons d'emblée.

On pourrait théoriquement imaginer d'autres formules, mais puisque le Gouvernement, dont c'est le rôle de prendre des initiatives, nous propose ce montage, nous le retenons, dès lors qu'il apparaît comme susceptible de régler la crise de la sidérurgie.

Cette déclaration liminaire faite, nous débattrons néanmoins de certaines modalités du plan. Je le ferai et mes collègues du groupe qui interviendront également dans le débat le feront pour ce qui les concerne, comme l'a déjà fait mon collègue Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, mais sans remettre en cause l'essentiel de cette construction qui forme un tout et que les amendements votés en commission n'ont pas bouleversé.

Dans cet esprit, et sans sortir de ce cadre, je poserai un certain nombre de questions. Pour certaines, les réponses sont d'ores et déjà apportées. Nous les apprécions. Pour d'autres, elles sont encore en suspens.

Première question : la protection de l'épargne.

Les obligations de la sidérurgie ont été largement répandues dans le public et sont détenues par de petits porteurs. Il n'était pas envisageable que ceux-ci fussent dépourvus. La caisse d'amortissement pour l'acier, objet d'un premier texte, la dotation du Trésor à cette caisse, objet du second texte : sur lesquels nous aurons à voter, répondent convenablement, selon nous, à ce problème. Je n'y insiste pas.

Deuxième question : qu'en est-il des actionnaires des trois groupements concernés ?

Les principaux actionnaires — on l'a dit — font apport de leurs actifs aux nouvelles sociétés où ils se trouveront donc minoritaires. De plus, ces actifs étant réputés sans valeur réelle, les principaux actionnaires ont été invités à ajouter une partie d'actifs sains — Vallourec et Dilling — sans contrepartie. L'Etat a donc exigé d'eux un effort non négligeable en compensation de l'importante contribution des pouvoirs publics.

M. Pierre Mauger. C'est la moindre des choses !

M. Yves Guéna. Je le pense aussi, mon cher collègue.

En revanche, nous n'avons aucune indication sur le sort des petits actionnaires qui, au fil des années, ont pu se constituer un modeste portefeuille de valeurs sidérurgiques. Leur capital est-il considéré aussi comme n'ayant plus qu'une valeur symbolique ? Sans doute faudrait-il prévoir des décisions moins sévères en ce qui les concerne, sinon ce serait — j'ose le dire — un précédent décourageant, au moment même où le Gouvernement, et vous-même, monsieur le ministre de l'économie, voulez rendre attrayant pour les Français l'achat de valeurs mobilières.

Peut-être ne faudrait-il pas leur faire regretter de n'avoir pas voté différemment en mars et de n'avoir pas subi la formule,

finalement plus douce, d'une nationalisation du type du programme commun, avec indemnisation... Mais cette question, j'en suis sûr, aura une réponse.

Troisième question : qui, désormais, dirigera les sociétés sidérurgiques ?

Ceux qui l'ont fait jusqu'à ce jour deviennent minoritaires dans les nouvelles sociétés.

Il est sans doute inéluctable qu'ils soient remplacés. On évitera, je l'espère, de se livrer autour d'eux à une sorte de danse du scalp. Puisqu'ils étaient les patrons, ils ont évidemment des responsabilités dans le désastre. Mais nous savons tous que ces responsabilités sont partagées, car nulle activité ne fut autant dépendante des pouvoirs publics que la sidérurgie : longtemps bridée dans la fixation de ses prix, elle a toujours été guidée et sollicitée pour ses investissements par les ministères de tutelle.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Très bien !

M. Yves Guéna. C'est le privilège du prince d'avoir toujours le dernier mot ; c'est sa noblesse d'être, non point « bon prince », mais bienveillant.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. Yves Guéna. En principe, nous ne savons pas quels sont ceux qui vont remplacer les anciens maîtres de forges à la tête de cette vieille industrie. Je dis : en principe, car il aurait sans doute été plus convenable qu'on ne le sût pas vraiment. Quels qu'ils soient, faites en sorte, monsieur le ministre de l'économie, que les ouvriers qui fabriquent l'acier français ne dépendent pas de banquiers insensibles ou de technocrates lointains.

M. Pierre Mauger. Et irresponsables !

M. Yves Guéna. Ils n'auraient pas gagné au change.

Quatrième question : qu'en sera-t-il des autres sociétés sidérurgiques ?

Elles représentent 40 p. 100 du chiffre d'affaires total. Leur situation financière est à peine moins mauvaise que celle des grands groupes. Certaines entreprises appartiennent à des ensembles qui peuvent compenser les pertes ; mais d'autres sont isolées et vulnérables. Qu'a-t-on envisagé pour elles ?

Cinquième question : nous trouvons-nous devant une nationalisation ?

La presse a largement débattu cette question. On nous a longuement expliqué que non, que l'Etat ne serait pas majoritaire, à proprement parler, dans les nouvelles sociétés, que la réversibilité était possible, etc.

Je ne prendrai pas tant de peine à argumenter. Nous n'avons pas peur des mots. Si une nationalisation avait été nécessaire pour sauver notre sidérurgie, nous y aurions souscrit : l'intérêt national passe avant l'idéologie.

Ici, nous sommes en présence d'une prise de participation majoritaire de l'Etat. Soit. Je dis : de l'Etat, car je ne peux pas croire que la Caisse des dépôts soit tout à fait indépendante du Gouvernement et s'il en était ainsi, je le déplorerais. De même, j'espère que les banques nationalisées ne sont pas insensibles aux injonctions des pouvoirs publics. Le Gouvernement vient de le démontrer — heureusement — en invitant ces banques à renoncer à une part de leurs créances et de leurs intérêts.

En avril 1977, je déclarais : « Dans l'état actuel des choses, nous sommes hostiles à la participation de l'Etat au capital de la sidérurgie ». L'état des choses a changé grâce au plan qui est présenté. Nous trouvons normal que l'Etat participe au capital de la sidérurgie. Ce n'est pas une maladie honteuse qu'on devrait dissimuler.

Après ces questions, je formulerai un regret. Alors que se constituent de nouvelles sociétés avec un capital neuf, que l'Etat sera directement ou indirectement maître de la majorité de ce capital, on n'avait pas pensé à l'actionariat ouvrier !

C'était, en quelque sorte, l'acte manqué. C'eût été pourtant une bonne occasion de mettre en œuvre cette forme de participation que, nous autres, nous avons toujours prônée, que le Président Pompidou avait fait entrer dans les faits et à laquelle tout le monde dans la majorité, me semble-t-il, s'était rallié.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Yves Guéna. Mais peut-être n'est-il pas trop tard pour réparer cet oubli, et nous souscrivons à l'amendement qui a été déposé dans ce sens par notre collègue M. Cressard.

Voilà donc l'œuvre d'assainissement financier que vous nous proposez, messieurs les ministres. Elle est importante, sévère à bien des égards. Nous avons dit que nous l'approuvons. Mais pour quoi faire et vers quel but ? Telles sont les interrogations essentielles. Si vous avez fait ce plan, c'est pour maintenir

dans l'avenir une sidérurgie française. Cet objectif, difficile à atteindre dans sa plénitude, implique, selon nous, une ambition, une modernisation et peut-être une protection.

Une ambition, d'abord.

A quel niveau veut-on placer demain la sidérurgie française ? Le VII^e Plan — ce n'est pas si ancien — visait pour 1980 une production de 32 à 34 millions de tonnes alors qu'en 1974, dernière année faste, elle avait atteint 27 millions. Cette année, la France ne dépassera guère le chiffre de 23 millions. Il apparaît que le ministère de l'industrie envisagerait pour 1985 une production de 25 millions. Cruelle révision par rapport au VII^e Plan.

Monsieur le ministre de l'industrie, je ne vais pas vous demander de faire produire pour produire, sans espoir de vendre et d'investir en conséquence. Ce serait absurde. Mais, je vous en prie, ne soyez pas trop modeste dans vos ambitions. Distinguez capacité et production. Mettez notre sidérurgie en état de progresser hardiment le jour où la conjoncture s'éclairera. Ne la plafonnez pas, s'il vous plaît.

Une modernisation, ensuite.

On cite sur notre productivité des chiffres variés et parfois contradictoires, selon les époques et les usines. Il est probable qu'en 1977 nous en étions à dix heures-tonne, pour huit heures en Allemagne et six heures au Japon. Cet écart de productivité justifiait hélas ! le plan de réduction des effectifs qui allait s'étendre d'avril 1977 à avril 1979.

Ce plan, on l'a dit, se traduira d'ici à avril 1979 par 16 000 suppressions d'emploi, en jouant principalement sur les préretraites qui sont octroyées, dans certains cas, à cinquante-quatre ans maintenant. C'est dire qu'un effort supplémentaire sera difficile, voire cruel.

Votre plan, messieurs les ministres, ne le prévoit pas formellement — je le comprends : il s'agit d'un plan financier et il faut d'abord atteindre la date d'avril 1979 pour aborder un nouveau plan social. Mais personne ne se dissimule que la déflation des effectifs se poursuivra. Vous en avez parlé. M. le rapporteur pour avis également. D'autres orateurs de mon groupe y reviendront.

Je me bornerai donc à deux remarques.

Première remarque : un effort exceptionnel devra intervenir en priorité dans les zones touchées, et notamment en Lorraine, pour créer de nouveaux emplois dans d'autres branches, par le biais du fonds spécial d'adaptation industrielle. Telle est, d'ailleurs, votre intention, et nous vous faisons crédit, puisque vous nous le dites.

Deuxièmement, il ne suffira pas de reclasser les ouvriers qui quitteront la sidérurgie : il faudra créer autant d'emplois qu'il y en aura de supprimés, y compris par les mises à la retraite, sous peine de voir dépérir les régions sidérurgiques, faute de travail pour les jeunes. J'espère que cette nécessaire reconversion sera conduite humainement. Soyez assurés que nous y veillerons.

Enfin, j'ai dit que l'objectif impliquait peut-être une protection, mais je ne voulais faire sursauter personne, monsieur le ministre de l'industrie.

Nous ne sommes pas protectionnistes et nous ne pensons pas que l'industrie française doive s'abriter trileusement à l'abri derrière nos frontières. Cependant, il est de fait que la concurrence dans la sidérurgie mondiale est féroce et que notre ligne avancée de défense se situe aux limites du Marché commun.

A cet égard — vous le savez bien — le laisser-aller de la commission est patent.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Yves Guéna. Le plan Simonet fut un échec. Le plan Davignon, pétri de bonnes intentions, n'aura pas résisté au penchant libre-échangiste de la technocratie bruxelloise ni à la mauvaise volonté des douanes de certains pays membres.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre de l'industrie, vous connaissant, nous attendons de vous, au sein des instances bruxelloises, plus de vigueur pour défendre notre dossier que vous n'en avez montré tout à l'heure à cette tribune.

Il faudra que notre Gouvernement fasse preuve d'une grande fermeté pour réagir contre les mauvaises habitudes et les arguments spécieux. S'il se laissait aller, ce serait un gâchis, car notre sidérurgie coalescente et fragile ne serait sûrement pas en état d'affronter sans délai et sans précaution les bourrasques d'une concurrence sans merci.

Une sidérurgie assainie financièrement, nous pouvons l'espérer. Une sidérurgie renouée, il y faudra de la ténacité et du doigté. Une sidérurgie aux objectifs ambitieux exigera de la volonté et le sens de la nation.

Dans cette grande entreprise, nous, gaullistes, sommes disposés à vous apporter, si le Gouvernement va dans ce sens — et nous pensons qu'il en est ainsi — notre espoir, notre volonté, notre ambition et notre souci de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Rocard.

M. Michel Rocard. Messieurs les ministres, en contemplant les deux feuillets du projet de loi que vous nous soumettez aujourd'hui, j'ai songé au profil désolé de l'aciérie de Neuves-Maisons que j'ai vue l'autre jour, par hasard, dans la campagne lorraine. Votre projet lui ressemble : comme cette aciérie, c'est une structure vide ; comme elle, l'aveu d'une faillite ; comme elle aussi, celui d'une impuissance.

Structure vide, en effet, que ce texte purement conjoncturel qui usurpe le nom de « plan » et dont la minceur physique aurait déjà suffi à justifier la question préalable opposée par notre groupe, tant sont maigres les données sur le montage financier de l'opération, et pour autant qu'on puisse entrevoir la logique de votre démarche à travers les dissimulations, les silences et les faux-semblants dont elle s'entoure.

Faillite que celle des maîtres de forges — pourquoi avoir honte de leur nom dont ils ont si longtemps tiré gloire ? — et des nombreuses tentatives des gouvernements successifs de la V^e République pour renflouer leur situation financière.

Depuis quarante ans, voire davantage, le patronat, privé, soucieux de réaliser les profits les plus rapides possibles — autrefois... — sur le marché spéculatif en vendant l'acier comme un produit brut, a totalement négligé la gestion industrielle, la conquête de débouchés métallurgiques et de biens d'équipements ainsi que la recherche et l'innovation technologique.

Enfin, votre projet est l'aveu d'une impuissance — celle de l'Etat — c'est-à-dire de l'absence d'une volonté. En dépit des apports successifs des finances publiques au cours de ces dernières années — plus de 4,5 milliards de francs encore en 1975, pour ne prendre que l'exemple d'une année — vous avez été incapables d'enrayer la débâcle financière des maîtres de forges, d'orienter leur politique de l'emploi et de l'investissement et d'organiser de façon cohérente la recherche des produits nouveaux que le marché pourrait absorber.

Vous ne l'avez pas fait parce que vous ne l'avez pas voulu. Pourquoi ?

Faut-il en chercher la raison dans la liste des membres du conseil de surveillance de la compagnie lorraine industrielle et financière ? Que l'on me comprenne bien, je vais vous citer des noms de personnes parfaitement honorables et dont aucune ne saurait être mise en cause mais cette liste, je l'ai sous les yeux et j'y vois l'expression d'un choix de classe qui marque les décisions de l'industrie sidérurgique. A se demander même si celle-ci ne se croirait pas encore sous l'Ancien Régime : comte Emmanuel de Mitry, comte Louis de Luart, M. François de Bertault, baron Roland de l'Espée, Pierre-Louis de la Rochefoucault, Hubert Leclerc de Hauteclouque, comte de Moustier et M. Wesselot de Reyne, oui, monsieur le ministre de l'Industrie, cette énumération sortie tout droit du Gotha — et, vous l'avez bien compris, ce ne sont pas les personnes qui sont en cause, mais les symboles sociaux qu'elles incarnent — nous montre que la faillite financière de la sidérurgie est d'abord la conséquence de choix de classe. La sidérurgie n'est pas encore sortie de l'Ancien Régime.

Alors, bien sûr, devant l'inéluctable, vous allez faire tomber quelques têtes, remplacer quelques grands noms par ceux de commis de la banque et de l'Etat : la Révolution de 1789 vient d'atteindre enfin le royaume de la forge ! Mais comme c'est peu de chose en regard des immenses problèmes qui se posent et devant l'attente de dizaines de milliers de travailleurs de toute une industrie et de trois régions sinistrées — elles ne sont pas au nombre de deux, n'est-il pas vrai, monsieur Moxandeu, car il ne faut pas oublier la Normandie.

M. Maurice Brugnon. Et le Pas-de-Calais, et l'Aisne ?

M. Michel Rocard. Le Nord-Pas-de-Calais constitue une région, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

Que l'on ait pu baptiser « plan sidérurgique » ou « plan acier » cette législation d'urgence, uniquement conjoncturelle, oubliée de la sidérurgie normande comme de tout ce qui, en aval, peut aider à valoriser l'acier, limitée de fait aux aspects financiers d'une faillite — il n'y a pas un mot dans ce projet sur la politique sociale et industrielle que l'intervention de l'Etat ne devrait avoir d'autre objet que de permettre — voilà qui montre assez dans quelle déchéance l'idée même de planification est tombée dans l'esprit des membres du Gouvernement !

Derrière cet abus de langage, à cause de la précipitation de ce débat, de l'information insuffisante de l'Assemblée et de

l'absence totale de concertation avec les organisations syndicales, on découvre clairement votre volonté de ne pas prendre d'engagement sur les aspects sociaux de la crise et de ne pas mettre en œuvre de politique industrielle volontariste en matière de débouchés et de recherche.

Ne l'avez-vous pas dit vous-même à la commission des finances : pour ce qui est de la politique industrielle, « la direction des sociétés industrielles sera assurée par les patrons » ? Et si les fonctionnaires de tutelle auront à définir de « grandes opérations », comme rien n'est indiqué au sujet de celles-ci, même pas la manière de les élaborer — encore, s'ils doivent en être les tuteurs... — de quel poids pèseront-ils dans la détermination d'une politique ou les sociétés, une fois la pompe réamorcée par les fonds publics, retrouveront, peu à peu, leur autonomie ?

Leur autonomie, c'est-à-dire peut-être aussi leurs habitudes. Car comment en est-on arrivé là ?

Depuis très longtemps, le patronat et les cadres de la sidérurgie refusent de chercher à transformer l'acier. Notre industrie de l'acier occupe autant de travailleurs qu'en Allemagne, mais, pour sa transformation, il y en a près de quatre fois moins chez nous. On a préféré vendre un produit brut sur un marché hautement spéculatif, avec de vifs espoirs de gain. C'était probablement plus facile, en effet, que de fabriquer des machines-outils et des biens d'équipement !

On pourrait incriminer aussi une certaine mégalomanie technique, accessoirement polytechnicienne, rarement associée à un égal souci ou à une égale capacité de vendre, mais je ne veux pas vous impliquer personnellement dans cette affaire, monsieur le ministre de l'Industrie, aussi n'irai-je pas plus loin.

Pour la période récente, on est conduit à se demander : a-t-on consenti assez d'efforts pour développer des produits nouveaux ?

La facilité aussi a sans doute joué. Tant que les banques tenaient, n'est-ce pas ? D'ailleurs, qu'elles fussent privées ou publiques, pourquoi n'auraient-elles pas tenu ? Je me suis laissé dire, et une confirmation serait intéressante, que la somme des agios versés annuellement par la sidérurgie à la Banque de Paris et des Pays-Bas dépassait le bénéfice global de cet établissement. Voilà qui est passionnant car on comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi les banques ont continué à financer : l'Etat fournissait.

Il convient également de mettre en cause une certaine incapacité à s'adapter. Vous nous avez, messieurs les ministres, fort bien décrit les difficultés mondiales. Je me souviens, cependant, qu'en 1974, les résultats financiers des sociétés sidérurgiques françaises, exprimés par le rapport du bénéfice au chiffre d'affaires étaient parmi les meilleurs du monde, Allemagne et Japon y compris. L'effondrement, au moins financier, est donc postérieur à cette date.

Une allusion de l'un d'entre vous, messieurs les ministres a visé « quelques exportations coûteuses ». Disons-le franchement : sous prétexte de garder des marchés étrangers, on a fait, pendant quatre ans, des exportations à des prix de dumping et notre sidérurgie ne s'en remet pas. Pourquoi ? Parce que les patrons, de même que les gouvernements qui ont autorisé de telles pratiques, ont donné de la crise une analyse conjoncturelle. Elle ne serait que passagère, pensaient-ils. Tout devait repartir. Ils auraient bien mieux fait de nous écouter davantage car ils l'auraient su plus durable et plus grave !

Là où le « laissez-faire » libéral vient de fournir la preuve de son échec, vous persévérez dans l'erreur, c'est inacceptable.

Je demande, au nom des députés socialistes, la réunion d'urgence d'une commission tripartite — Etat, syndicats, patronat — que pourrait présider le commissaire général du Plan ou quelque haut fonctionnaire, le directeur du Trésor par exemple, et qui serait chargée de procéder à l'examen du sauvetage social et du redressement industriel de notre sidérurgie — la finance n'est pas tout.

C'est indispensable à l'information du Parlement, à l'éclairage de la partie immergée, en fait la plus importante, de votre projet. Et ce serait tout de même bien le moins pour compenser la scandaleuse ignorance où vous avez laissé les organisations syndicales de travailleurs, ouvriers comme cadres.

Dissimulation et faux-semblants : que signifie donc, en effet, dans votre montage financier, monsieur le ministre de l'économie, la présence si essentielle, 30 p. 100, de la caisse des dépôts et consignations, sinon le camoufflage de celle de l'Etat ? Il est précisé, en effet, que les 2 milliards de francs du capital total seront constitués par des « apports de créances, de titres ou d'espèces ». Mais les créances de la caisse des dépôts n'interviennent que pour 0,6 p. 100 des dettes, n'est-ce pas ? C'est donc elle qui, grâce à l'argent des épargnants, représentera le principal apport d'argent frais, soit 600 millions de francs, de cette opération.

Pourquoi camoufler cette présence effective de l'Etat — car c'est bien de l'Etat qu'il s'agit, je rassure M. Guéna sur ce point — et ne la faire apparaître que pour 15 p. 100 ? Est-ce donc pour éviter que l'on pose sérieusement le problème de l'appropriation publique, de la nationalisation d'une industrie à laquelle la nation a déjà si largement contribué et contribue encore ? Faux-semblant !

Autre dissimulation : que deviennent, monsieur le ministre, les conditions de remboursement des prêts du FDES après 1984 ?

Et encore : pourquoi présenter comme montant de l'endettement de la sidérurgie le chiffre de 38 milliards de francs ? Il date de 1977. Tout à l'heure, mon ami Pierre Mauroy a parlé de 40 milliards de francs. Le bruit circule que ce montant serait très largement dépassé maintenant. Ne pourrions-nous tout de même, alors que nous discutons l'époungement d'une partie de ces charges par la puissance publique, disposer d'une information exacte, à un peu moins d'un milliard de francs près, sur l'état actuel et réel de l'endettement de la sidérurgie française ? Quel est son montant, je vous le demande, monsieur le ministre ?

J'ai parlé aussi de silences. Vous avez précisé, toujours devant la commission des finances, que la solution retenue par le Gouvernement était un « règlement judiciaire de fait ». Alors pourquoi traiter les sociétés sidérurgiques différemment du groupe Boussac ? Pourquoi n'avez-vous pas exigé l'apport d'actifs industriels de ces sociétés ?

J'ai pris note des exceptions partielles mentionnées pour Vallourec et Dilling, mais je déplore l'absence de précisions sur les conditions de ces participations : s'agit-il de la totalité de leur capital ? Quelles seront les modalités de ces participations ? Voilà qui est, de toute façon, bien insuffisant, et cela souligne encore l'absence de politique industrielle.

Un autre silence pudique règne sur l'échec d'une structure financière, celle du groupement des industries sidérurgiques, que l'on a autorisé toutes ces dernières années à émettre des obligations sans la moindre précaution pour les épargnants, puisque sa surface financière était insuffisante. L'Etat doit aujourd'hui compenser l'impossibilité du groupement de faire face à ses engagements.

De surcroît, je l'ai déjà indiqué, la caisse des dépôts, c'est-à-dire le principal collecteur d'épargne de notre pays, serait le véritable instrument de l'Etat dans cette opération. Je considère qu'il y a là une totale carence dans la protection de l'épargne publique. C'est un mauvais coup porté à l'ensemble des investissements industriels.

D'ailleurs, monsieur le ministre de l'industrie, n'existe-t-il pas, à votre sentiment, d'autres groupements similaires qui risqueraient de se trouver bientôt dans la même situation ? Votre réponse sera intéressante. Il y a là une inquiétude à laquelle vous devez, d'une façon ou d'une autre, mettre un terme.

Enfin, derrière tout ce projet, se trouve une immense hypocrisie. Pardonnez-moi de me citer, mais je vous avais lancé un avertissement ici même le 21 avril dernier, lors de ma première intervention de cette législature : « Cet argent de l'Etat accordé à fonds perdus, vous devez inéluctablement ... vous en servir comme d'un levier de pouvoir... Quoi qu'il en soit, l'Etat doit prendre le contrôle de la sidérurgie et vous ne pouvez faire que ce contrôle ne passe par une prise de pouvoir effective, c'est-à-dire par une forme de nationalisation. Vous y serez poussés par la nature du problème comme par la pression des travailleurs. »

Par discrétion, je ne rappellerai pas ce que fut votre réponse. Nous ne sommes pas dans un procès personnel et je ne voudrais pas vous gêner, mais vous constatez combien la pression des faits est forte, à tel point que vous êtes bel et bien en train de procéder à une hypocrite et clandestine quasi-nationalisation ! Seulement, voilà ! elle est quasiment clandestine et c'est pourquoi vous n'allez pas jusqu'au bout du projet : il ne s'agit pas en l'occurrence de politique industrielle, hélas !

La « nature du problème », dont je parlais, c'est l'état de cessation de paiement de nos trois grandes entreprises sidérurgiques.

Quant à la pression des travailleurs, elle est ici incarnée par mon ami Yvon Tondou dont l'élection a bien montré ce que l'on pense au cœur du bassin sidérurgique. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

Malgré la solennité de ces deux avertissements, vous pensez encore pouvoir vous contenter de demi-mesures et d'expédients !

Il n'y a pas de solution possible au problème de la sidérurgie si l'on persiste à considérer l'acier comme autre chose qu'un produit de base et donc à envisager des remèdes indépendants d'une politique industrielle de la métallurgie et des biens d'équipement. Le patronat se plaint amèrement de la concurrence italienne, en particulier de ces fameux *bresciani*, ronds à béton

et autres laminés, mais pourquoi ne mentionne-t-il jamais le fait que nous sommes dominés sur le plan technique ? Il en va de même d'ailleurs de la transformation de l'acier en Allemagne.

La prédominance des industries étrangères tient, pour une part, aux insuffisantes capacités d'adaptation et d'innovation du patronat français, mais pour une part seulement : dans bien des cas, c'est l'effet, aussi, d'une normalisation internationale, établie ou ne sait comment — une action gouvernementale efficace et volontariste pourrait sans doute en corriger les effets — qui place les produits français en seconde position et pour des différences parfois minimes de qualité. J'insiste sur ce point d'apparence mineure, monsieur le ministre, mais essentiel. Je ne saurais trop vous inciter à convaincre nos représentants à ce type de négociations de l'importance de leur rôle.

Sur toutes ces questions, sur l'adaptation aux normes internationales, la recherche de nouveaux produits, qu'il s'agisse de produits finis ou de nouvelles formes de l'acier, des aciers spéciaux, il manque encore la volonté politique.

Regardez cet échantillon d'acier japonais que je tiens à la main. C'est de l'acier moussant. Il est transparent et pliable. C'est l'acier de demain, tout le monde le sait. Dans une dizaine d'années, une quantité considérable de nos productions d'acier sera fondée sur cette technique car elle permet de couler dans l'acier un autre produit, par exemple pour l'insonorisation ou l'isolement thermique. Grâce à ses propriétés chimiques, il est capable de réagir sur l'environnement, l'environnement sous-marin notamment. Or, à cet égard, où en sommes-nous ? Alors que, pendant des années, la France a été à la tête du progrès en matière de techniques de transformation de l'acier, comment se fait-il qu'elle ne soit pas en état de s'assurer que ce marché ne lui échappera pas ? Les Japonais ont déjà commencé leurs investigations. Il en va de même des nouvelles formes de l'acier à usage maritime et des aciers électriques.

Monsieur le ministre, nous aurions aimé que vous nous décriviez les nouveaux créneaux sur lesquels la France pouvait se battre avec quelque chance de succès, grâce à une solide connaissance de la puissance publique et des industries sidérurgiques. La politique industrielle, ce n'est jamais rien d'autre !

Que comptez-vous faire en matière de recherche ? Certes, l'Institut de recherche de la sidérurgie, l'IRSID, est une institution utile mais son efficacité pourrait être considérablement accrue s'il y avait des directives, un plan, une vision d'ensemble. Or, au lieu de cela, ce domaine fondamental, seul garanti de l'avenir, dans un monde où la concurrence est si agressive et où les produits et les techniques se périment si vite, on l'abandonne à une structure interprofessionnelle.

Quelle part sera faite par votre projet, compte tenu de l'autonomie que reprendront vite les sociétés, à la recherche, à l'impulsion de l'Etat ?

Pourquoi aussi l'université et des institutions comme le CNRS ne sont-elles pas appelées à jouer un rôle d'échanges scientifiques, de coordination et d'approfondissement de la recherche à cet égard ?

Pour qui fabriquer de l'acier ? Pour quoi en fabriquer ? Comment le fabriquer ? Quels aciers fabriquer ? Voilà les questions qu'il fallait se poser, monsieur le ministre. Elles n'étaient pas indignes d'une réflexion du Gouvernement. Il y a là la matière d'un véritable plan pour la sidérurgie, car il ne suffit pas de faire appel aux financiers, il faut aussi savoir y associer la réflexion des représentants des travailleurs, des techniciens et des chercheurs et des spécialistes du commerce extérieur.

Loin de moi l'idée de nier l'existence d'une crise internationale de la sidérurgie, dans laquelle l'imprévoyance des maîtres de forges a rendu notre situation plus dure encore, mais il reste certainement dans notre pays comme sur le marché mondial, des débouchés possibles pour des produits finis et des aciers spéciaux.

Déjà 10 000 travailleurs ont perdu leur emploi dans la sidérurgie depuis deux ou trois ans. Vous annoncez, sans retenue, que « 16 000 à 20 000 personnes doivent partir d'ici au mois d'avril 1979 » dans des conditions que vous qualifiez bien présomptueusement d'acceptables. Dans les communes de Lorraine auxquelles j'ai rendu visite il y a quinze jours, la population avait déjà diminué d'un cinquième depuis trois ans. C'est au désert que l'on s'attend. Le musée de la sidérurgie sera là-bas !

Quant aux responsables de cette situation, ils s'en tirent, eux, à des conditions acceptables ! Qu'est-ce que cela peut bien signifier, quand toute une région crie « Au secours ! ». Ne l'avez-vous pas entendue au mois de septembre ?

Ce que nous socialistes, condamnons, c'est que le Gouvernement n'ait pas voulu prendre toutes ses responsabilités. Il s'est obnubilé aveuglément à recourir à des solutions libérales là où il fallait un véritable plan, c'est-à-dire des objectifs économiques, industriels, commerciaux, techniques, c'est-à-dire des garanties sociales, et en particulier la diminution de la durée

du travail par la mise en œuvre de la cinquième équipe, qui fait cruellement défaut depuis si longtemps alors qu'elle serait pourtant créatrice d'une quinzaine de milliers d'emplois. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Tout cela supposerait une maîtrise complète exercée par l'Etat, par une forme ou une autre de nationalisation.

Les structures que vous préconisez seront longues à mettre en place. Pourquoi ne pas ouvrir dès maintenant une négociation avec les organisations syndicales qui porterait sur les revendications sociales, les solutions industrielles et les nouveaux droits des travailleurs ? Pourquoi ne pas bloquer toutes les mesures dommageables aux travailleurs en attendant l'issue de cette négociation ? Cela vous laisserait le temps d'apporter aux travailleurs des garanties d'avenir un peu plus consistantes que la prise en charge par l'Etat des charges financières des sociétés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Coulais.

M. Claude Coulais. Mesdames, messieurs, les exposés très complets que nous avons entendus cet après-midi ont présenté une vue d'ensemble des problèmes de la sidérurgie ; pour ma part, je limiterai mon propos à l'analyse d'un cas. Il est vrai que ce cas revêt maintenant une portée nationale et que l'opposition y voit la concrétisation d'une mauvaise politique. Je veux parler bien sûr de l'aciérie de Neuves-Maisons qui est située dans ma circonscription.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Mauroy, cette entreprise n'a pas été « dynamitée » ; elle est au contraire exemplaire car bien que confrontée depuis plusieurs années aux difficultés de la sidérurgie, elle a eu la volonté d'investir, de réaliser des opérations de redressement, d'exporter et de coopérer avec les collectivités ; bref, elle a fait preuve de continuité dans l'effort.

Mon premier devoir dans ce débat est de porter publiquement témoignage de l'inquiétude des Lorrains et plus particulièrement de ceux qui vivent dans la région de Neuves-Maisons, commune située au sud de Nancy.

Le 13 juillet dernier, les Lorrains apprenaient avec stupeur, la suspension pour trois mois des travaux de l'aciérie de Neuves-Maisons. Pourquoi cette stupeur, d'ailleurs amplifiée par la presse nationale ?

En premier lieu, parce qu'il s'agit d'une aciérie à l'oxygène construite à 90 p. 100. Or M. le ministre de l'Industrie a souligné tout à l'heure que l'avenir appartenait aux aciéries à oxygène utilisant le procédé de coulée continue.

En deuxième lieu, parce que cette aciérie doit assurer la survie d'un complexe sidérurgique dont tous les éléments — hauts fourneaux, laminoirs et trains finisseurs — ont été modernisés depuis six ans au prix d'un investissement de 700 millions de francs. Loin d'être implantée dans un ensemble vétuste, comme on le prétend parfois, cette aciérie constitue la dernière phase d'un complexe sidérurgique moderne.

En troisième lieu, parce que sa construction a été engagée en 1976, avec le concours financier des autorités communales, et plus particulièrement de la CECA, et que le Gouvernement a confirmé le projet dans le plan sidérurgique mis au point en avril 1977, comme en témoignent d'ailleurs tous les documents que j'ai eu l'honneur de présenter à l'époque avec M. le Premier ministre et M. d'Ornano, ministre de l'Industrie.

Enfin, parce que cette aciérie doit permettre à l'usine de Neuves-Maisons d'être l'une des plus compétitives d'Europe dans sa spécialité. Elle devrait, en effet, en moins de six mois produire une tonne d'acier en six heures et, au cours d'une deuxième phase, en près de cinq heures. J'ajoute qu'elle est implantée sur l'un des meilleurs sites sidérurgiques français qui a été aménagé à cet effet depuis six ans.

Neuves-Maisons est l'exemple même de ce que vous appelez tout à l'heure, monsieur le ministre de l'Industrie, une opération « offensive ». Cette aciérie a été construite avec la volonté de gagner qui doit animer l'industrie française et qu'évoquait le Président de la République, en présentant les mesures décidées par les pouvoirs publics en faveur de la sidérurgie.

A la stupeur succéda l'inquiétude puis l'angoisse révoltée quand fut connu le projet de transférer cette aciérie à quelque cent kilomètres de là.

Le bon sens lorrain dénonça un immense gâchis, et certains parlèrent même d'intolérable hold-up auquel peut seule procéder une importante société en fusionnant avec une plus petite.

Les autorités régionales ont dénoncé la stratégie de la contradiction et la politique de l'absurde ; et c'est une Lorraine unanime qui réclame depuis trois mois l'achèvement de l'aciérie de Neuves-Maisons. Toutefois, jusqu'à maintenant, les Lorrains ne savaient pas à qui s'adresser car les autorités professionnelles étaient un peu défaillantes et l'Etat n'avait pas fait connaître son dispositif.

Le débat que nous avons engagé aujourd'hui clarifie un peu la situation. Je ne cherche pas par mon exposé à critiquer le plan mais plutôt à le mettre à l'épreuve de la réalité.

Le problème de Neuves-Maisons est au centre de notre débat car, par sa dimension et son enjeu, il est devenu national. Il met en cause le rôle et l'autorité de l'Etat face à l'urgence d'une décision qui ne concerne pas seulement la sidérurgie mais aussi l'aménagement du territoire, l'emploi des fonds publics ainsi que l'équilibre d'une région qui, selon une expression du Président de la République, « a droit à une vigilance spéciale ».

L'achèvement de cette aciérie s'impose comme un bon choix industriel qui permettra d'améliorer rapidement notre capacité concurrentielle dans le domaine des produits longs. Cette usine sera en effet opérationnelle dans six mois, alors qu'il faudrait attendre deux à trois ans si un autre site était choisi. Par ce choix, nous éviterons aussi de sacrifier en pure perte des investissements publics et privés qui, depuis huit ans, ont dépassé un milliard et demi de francs.

En résumé, il s'agit d'un complexe sidérurgique moderne, hautement compétitif et ouvert sur les marchés mondiaux, au moindre coût réel de transport. Sur ce dernier point, je voudrais mentionner que certaines études fassent référence aux rabais extraordinaires que consentirait la SNCF, et qui rapprocheraient ses tarifs de ceux des transports fluviaux. Dans ce cas, je me demande pourquoi l'Etat, qui subventionne la SNCF, a aussi réalisé des voies navigables. Jusqu'à présent nous pensions que seules les voies navigables offraient les conditions tarifaires les plus basses pour le transport des produits pondéreux. Mais il est vrai que les tarifs peuvent changer et qu'il vaut mieux disposer d'une industrie sur l'eau.

A l'heure de recueillir les fruits de huit ans d'efforts, il n'est pas possible d'hésiter un jour de plus que le délai de réflexion prévu. Il n'est pas possible non plus d'hésiter et de différer une décision, car on sait maintenant, avec certitude, après trois mois d'étude complémentaire, qu'aucune autre solution industrielle ne présente un avantage déterminant ni en économie réelle d'investissement ni en coût d'exploitation, et ce disant, je ne prends pas en considération les éléments sociaux et les effets sur l'aménagement du territoire.

L'avance prise par Neuves-Maisons vous paraîtra évidente, monsieur le ministre de l'Industrie, lorsque vous prendrez connaissance du dossier ; elle présente deux aspects.

L'engagement d'une société sidérurgique, d'une profession, d'une région et de l'Etat lui-même, qui ont conçu une reconversion des infrastructures industrielles, pose une question de confiance décisive. Comment en effet pourrions-nous engager demain des groupes industriels et des collectivités dans des opérations de reconversion à longue portée si, au moment de récolter les fruits, l'opération doit être annulée ?

Cette avance se mesure aussi en coûts financiers irréductibles pour la sidérurgie et l'économie. Il est bien évident que pour une entreprise l'augmentation de la productivité entraîne des économies d'exploitation non négligeables. Vous connaissez les chiffres, monsieur le ministre, ils sont éloquentes et permettent de conclure que l'achèvement de cette aciérie constitue le meilleur choix pour notre sidérurgie.

Enfin, ce choix offre de larges possibilités pour utiliser, de façon rationnelle, toutes les capacités de transformation de l'acier au Nord de la Meurthe-et-Moselle.

Vous avez évoqué, messieurs les ministres, les problèmes d'équilibre territorial. Elu d'une circonscription, mais aussi représentant de mon département, j'affirme qu'on ne peut résoudre les problèmes du Nord de la Lorraine en aggravant ceux du Sud. Nulle voix en Lorraine ne s'est élevée pour le demander. Bien au contraire, toutes les résolutions prises ont demandé l'achèvement de l'aciérie de Neuves-Maisons. C'est à la fois juste et méritoire parce que ce choix constitue une épreuve pour les Lorrains.

Au cours de son histoire, la Lorraine a connu beaucoup de vicissitudes, ce qui lui donne sans doute droit à cette « vigilance spéciale » dont parlait le Président de la République en recevant les parlementaires de cette région.

Partagée, elle a souffert. Aujourd'hui réunie, elle cherche à construire son unité. Au cœur de la Lorraine, Nancy — et Neuves-Maisons se situe dans l'arrondissement de Nancy — a pris sa large part de cet effort de solidarité et d'unité. Mais à quel prix ? En acceptant un amoindrissement de ses fonctions administratives et économiques et en subissant plusieurs graves crises politiques — tant sur le plan municipal que parlementaire — qui ont ébranlé la confiance de la population dans le crédit de ses élus.

La même question de confiance est aujourd'hui posée à l'Etat autant qu'à nous-mêmes.

Pour faire face à l'aggravation de la crise et pour sauver la sidérurgie, le Gouvernement a décidé d'emprunter la voie du courage et de la solidarité nationale, qui est aussi celle de l'autorité de l'Etat s'exerçant dans le cadre de nouvelles formes de responsabilité industrielle.

Ces choix, que j'approuve, sont originaux, mais malaisés à mettre en œuvre. Je comprends que la mise en place de nouvelles structures entraîne inéluctablement des délais incompréhensibles — de trois à six mois — d'autant qu'il faudra compter avec les formalités administratives et les évaluations d'apport, mais j'insiste sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence.

Dans le cas de Neuves-Maisons, c'est dès le 14 octobre que doit intervenir la décision d'achever l'aciérie car, à cette date, expire le délai de suspension des travaux. Or cet arrêt coûte cher : chaque jour aggrave les pertes financières, accroît l'anxiété de la population — nous en avons de multiples témoignages — et rend plus difficile l'arbitrage.

Dans ces conditions, seul l'Etat, qui est, en quelque sorte, le syndic de la sidérurgie, peut ordonner une mesure d'urgence et permettre au groupe Chiers-Châtillon d'achever l'aciérie dont l'utilité économique a été reconnue. Vous enlèveriez ainsi un argument à l'opposition qui se sert trop facilement de cet exemple pour ses démonstrations.

M. Théo Vial-Massat. Chiche !

M. Claude Coulais. Pouvez-vous, monsieur le ministre de l'industrie, engager le Gouvernement sur ce point et m'assurer que l'achèvement de l'aciérie sera confirmé le 14 octobre prochain ? Je n'ose espérer qu'elle interviendra plus rapidement.

Une question de confiance nous est posée par la population tant il est vrai que toute la vie politique repose sur la confiance.

Si l'aciérie de Neuves-Maisons n'était pas achevée, ce ne sont pas seulement 2 600 emplois qui seraient supprimés en deux ou trois ans, mais toute l'économie du cœur de la Lorraine qui serait atteinte — je peux en apporter la démonstration.

Ce ne sont pas seulement plusieurs centaines de millions de francs qui seraient perdus ou détournés de leur affectation, mais huit à dix ans d'effort, de travail, d'espoir qui seraient anéantis.

Enfin, ce ne serait pas seulement le crédit de quelques élus qui serait atteint mais — mon devoir me commande de le dire à cette tribune — celui de l'Etat et du Gouvernement. C'est pour moi une certitude.

Comme le déclarait récemment M. le Premier ministre : « Il se fait tard. Le temps ne joue pas pour nous ». Puissiez-vous faire, messieurs les ministres, qu'il ne travaille pas contre nous. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale commune :

Après déclaration d'urgence du projet de loi n° 563 relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier (rapport n° 568 de M. Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Du projet de loi de finances rectificative pour 1978, n° 564 (rapport n° 569 de M. Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Lundi 9 Octobre 1978.

SCRUTIN (N° 81)

Sur la question préalable opposée par M. Mauroy à la discussion du projet de loi relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier.

Nombre des votants.....	479
Nombre des suffrages exprimés.....	479
Majorité absolue.....	240
Pour l'adoption.....	198
Contre.....	281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

M.M.
Abadie.
Andrieu
(Haute-Garonne).
Audrieux
(Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Mme Avice.
Ballanger.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bartol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bêche.
Beix (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Boucheron.
Boulay.
Bourgeois.
Brugnon.
Brunhes.
Bustin.
Canbolive.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevènement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.

Darinot.
Darras.
Defferre.
Defontaine.
Delohedde.
Delelis.
Denvers.
Depietri.
Derosier.
Deschamps
(Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Durourd.
Dutard.
Emmanuelli.
Evin.
Fabiou.
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Filerman.
Florjan.
Forgues.
Forni.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Girardot.
Mme Gouuriot.
Gosnat.
Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Guidoni.
Haesebroeck.

Hage.
Hauteœur.
Hermier.
Hernu.
Mme Horvath.
Houël.
Houteer.
Huguet.
Huyghues
des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe.
Julien.
Juquin.
Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lajoinie.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurisergues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemoine.
Le Pensec.
Leroy.
Madrelle (Bernard).
Madrelle (Philippel).
Maillet.
Maisonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.

Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Mauroy.
Mellick.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau
(Gisèle).
Niles.
Notebart.
Nucci.
Odru.
Pesce.

Philibert.
Pierret.
Pignion.
Pistre.
Poperen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prunvost.
Quilès.
Rabite.
Raymond.
Renard.
Riehard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.

Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Santrou.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddei.
Tassy.
Tandon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wagnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont voté contre (1) :

M.M.
Abelin (Jean-Pierre).
About.
Alduy.
Alphandery.
Ansqer.
Arreckx.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Aurillac.
Bamana.
Barbier (Gilbert).
Bariani.
Baridon.
Barnérias.
Barnier (Michel).
Bas (Pierre).
Bassot (Hubert).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beaumont.
Bechter.
Bégault.
Benoit (René).
Benouville (de).
Berest.
Berger.
Bernard.
Beucler.
Bigard.
Birraux.
Bisson (Robert).
Biwer.
Bizet (Emile).
Blanc (Jacques).
Boinvilliers.
Bolo.
Bonhomme.
Bord.
Bourson.

Bousch.
Bouvard.
Boyon.
Bozzi.
Branche (de).
Branger.
Braun (Gérard).
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caillaud.
Caillé.
Caro.
Castagnou.
Cattin-Bazin.
Cavaillé
(Jean-Charles).
Cazalet.
César (Gérard).
Chantelat.
Chapel.
Charles.
Charretier.
Chasseguet.
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Chirac.
Clément.
Coingtat.
Colombier.
Comiti.
Cornet.
Cornatte.
Corrèze.
Couderc.
Couepel.
Coulais (Claude).
Couste.
Couve de Murville.
Crenn.

Cressard.
Daillet.
Dassault.
Debré.
Dehaine.
Delalande.
Delaneau.
Delatre.
Delfosse.
Delhalle.
Delong.
Delprat.
Deniau (Xavier).
Deprez.
Desanlis.
Devaquet.
Dhinnin.
Dnnnadiou.
Douffiaques.
Dousset.
Drouet.
Druson.
Dubreuil.
Dugoujon.
Durafour (Michel).
Durr.
Ehrmann.
Eymard-Duvernay.
Fabre (Robert-Félix).
Falala.
Faure (Edgar).
Feit.
Fenech.
Féron.
Ferretti.
Fèvre (Charles).
Flosse.
Fontaine.
Fonteneau.
Forens.
Fossé (Roger).

Fourneyron. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gérard (Alain). Giacomi. Ginoux. Girard. Glisinger. Goasdouff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet (Daniel). Granet. Grussenmeyer. Guéna. Guermeur. Guichard. Guilliod. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin (Jean). Hamelin (Xavier). Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Hardy. Mme Hautecloque (de). Héraud. Hunault. Icart. Inchauspé. Jacob. Julia (Didier). Juventin. Kasperleit. Kerguerls. Kleln.	Koehl. Krieg. Labbé. La Combe. Lafleur. Lagourgue. Lancien. Latallade. Lauriol. Le Cabellec. Le Douarec. Léotard. Lepeltier. Lepereq. Le Tac. Ligot. Liogier. Lipkowski (de). Longuet. Madelin. Maigret (de). Malaud. Mancel. Marcus. Marelte. Marie. Murtin. Masson (Jean-Louis). Masson (Marc). Massoubre. Mathieu. Mauger. Maujotian du Gasset. Maximin. Mayoud. Mesmin. Messmer. Millon. Miossec. Mme Missoffe. Monfrais. Montagne. Mme Moreau (Louise). Morellon.	Moulle. Moustache. Muller. Narquin. Neuwirth. Noir. Nungesser. Paecnt (Arthur). Pailler. Papet. Pasquini. Pasty. Péricard. Pernin. Péronnet. Perrut. Petit (André). Petit (Camille). Pianta. Pidjot. Pierre-Bloch. Pineau. Pinte. Piot. Plantegenest. Pons. Poujade. Préaumont (de). Pringalle. Proriol. Raynal. Revct. Ribes. Richard (Lucien). Richomme. Rivière. Rocca Serra (de). Rolland. Rossi. Rossinot. Roux. Royer. Rufenacht. Sablé. Sallé (Louis). Sauvaigo. Schvartz.	Séguin. Seillinger. Serghezaert. Sourdille. Sprauer. Stasi. Taugourdeau. Thomas.	Tiberi. Tissandler. Tomasini. Torre (Henri). Tourrain. Tranchant. Valleix. Verpillière (de la).	Vivien (Robert-André). Voilquin (Hubert). Voisin. Wagner. Weisenhorn. Zeller.
N'ont pas pris part au vote :					
MM. Bordu. Cabanel.	Mme Dieoesch. Fabre (Robert). Goldberg.	Médecin. Schneller.			
N'ont pas pris part au vote :					
(Application de l'article 1 ^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)					
MM. Bernard-Reymond et Mourot.					
Excusés ou absents par congé :					
(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)					
MM. Jarrot (André) et Sudreau.					
N'a pas pris part au vote :					
M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.					
A délégué son droit de vote :					
(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)					
M. Juventin à M. Alpbandery.					
(1) Se reporter à la liste ci-après, des députés ayant délégué leur vote.					